

Sommaire

Introduction générale	1
Chapite 01 : IDE et FMN : Cadrec onceptuel et éléments théoriques	4
Section 01: Aperçu sur les IDE et les FMN	4
Section 02: Les formes et les stratégies des IDE	13
Section 03: Les théories explicatives et les déterminants des IDE	19
Chapitre 02 : Effet et évolution des IDE dans le monde	31
Section1 : Effets et entraves a l'IDE	31
Section2 : Les IDE dans le monde : historique et tendance	37
Chapitre 03 : Attractivité des IDE en Algérie	54
Section 01: Tendance des IDE en Algérie	54
Section 02: Le cadre legislatif et reglementaire de l'investissement	60
Section 03: L'analyse de l'attractivité des IDE en Algérie	72
Conclusion générale.....	83

Liste des abréviations

AACC	Association Algérienne de lutte Contre la Corruption
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
ANIMA	réseau euro-méditerranéen d'acteurs du développement économique
ANIREF	Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncier
APC	Assemblée Populaire Communale
ANSEA	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
BM	Banque Mondiale
BTPH	Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique
B/S	Biens et Services
CEI	Communauté d'Etats Indépendants
CNI	Conseil National de l'Investissement
CNRC	Centre National du Registre de Commerce
CNUCC	Convention des Nations Unies Contre la Corruption
CNUCED	Conférence des Nations Unis sur le Commerce Et le Développement
DA	Dinar Algérien
EAC	Exploitations Agricoles Collectives
EAI	Exploitations Agricoles Individuelles
EXPORT	Exportation
F&A	Fusions-Acquisitions
FAI	Fonds d'Appuis à l'Investissement
FMI	Fonds Monétaire International
FMN	Firme Multinationale
GB	Grand Bretagne
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GUD	Guichet Unique Décentralisé
IBS	Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
IDE	Investissement Direct Etranger
IMPORT	Importation
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRG	Impôt sur le Revenu Global
MDPPI	Ministère Délégué auprès du chef du gouvernement chargé de la Participation et de la Promotion de l'Investissement
MDS USD	Milliards de dollars
MENA	Middle East and North Africa
MIPI	Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OLI	Ownership-Localization-Internalization
OMC	Organisation Mondiale de Commerce

ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Offre Publique d'Achat
OPE	Offre Publique d'Echange
PED	Pays En Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite Moyenne Entreprise
PMI	Petite Moyenne Industrie
PSRE	Programme de Soutien à la Relance Economique
R&D	Recherche et Développement
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
USA	Etats unis D'Amérique
VF	Versement Forfaitaire

Introduction générale

Le phénomène de la promotion du libéralisme économique à l'échelle mondiale a donné lieu au développement des relations économiques internationales, tant commerciales que financières. Connu sous le nom de la mondialisation, ce phénomène fait que les pays industrialisés comme ceux en voie de développement (PVD) se bousculent pour participer, mais surtout pour tirer profit dans l'internationalisation financière et commerciale caractérisant l'économie mondiale d'aujourd'hui. L'un des attitudes de cette internationalisation est la mutation internationale des firmes et l'expansion des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Les IDE ont un impact positif direct sur les économies d'accueil, tant des pays développés que des pays en développement. En effet, Les IDE peuvent avoir des retombées technologiques, contribuer à la formation du capital humain et la création d'emploi, accroissement des exportations, favoriser la création d'un climat des affaires plus concurrentiel et ceci en complémentarité avec les entreprises locales et servir ainsi à leur croissance. De ce fait, les économies mondiales se rivalisent pour attirer les firmes multinationales. Néanmoins, il se trouve qu'à coté des effets positifs, les IDE présentent aussi des effets négatifs qui concernant particulièrement, les coûts supportés par les pays hôtes et qui se manifestent par la dégradation de la balance de paiements du fait du rapatriement des bénéfices.

Aujourd'hui, les investissements directs étrangers occupent désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations: celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux. De ce fait, la décision d'installation et d'implantation des firmes multinationales se fait en fonction d'une série facteurs et conditions que présentent les pays d'accueils, par l'évaluation des avantages et les inconvénients que présentent chaque région ou pays. Ces facteurs reposent essentiellement sur la taille et le taux de croissance du marché, le système des communications et des télécommunications, la disponibilité des ressources humaines qualifiées, le niveau du développement des infrastructures ainsi que la stabilité politique et sociale.

Ainsi, l'attractivité de l'IDE est devenue une préoccupation majeure aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Cette notion d'attractivité s'attache à la capacité d'un territoire à attirer les investissements étrangers, de pérenniser leurs installations, de capter leurs retombées positives et d'en faire profiter les entreprises nationales et de créer les conditions favorables pour offrir un climat basé sur des règles qui sont les mêmes avec les pays attractifs.

L'Algérie, l'un des pays en développement, s'est inscrite dans la perspective d'attractivité de l'investissement direct étranger depuis sa transition vers l'économie de marché entamée au cours des années 90. Après des décennies de planification centralisée de son économie, elle est passée à une étape de modifications structurelles, au début des années 1990, qui a rendu possible la libéralisation de l'économie et le rétablissement des équilibres macroéconomiques, dont l'objectif est d'améliorer ses performances en termes du

développement économique où l'amélioration des flux entrants des IDE est vue comme l'un des instruments.

En effet, l'Algérie au lendemain de son indépendance, a mis beaucoup d'efforts pour attirer le capital étranger et l'intégrer dans sa politique de développement économique et social. Ainsi, en 1963 le premier code destiné aux investisseurs étrangers a été promulgué et la volonté d'attirer les investissements étrangers y était clairement affichée dans les articles du code. Après ce code, plein d'autres ont été promulgués, comme le code des investissements de 1993 et la loi des finances complémentaire de 2009, dans le but d'encourager d'avantage les IDE.

De plus, pour offrir un maximum de garanties, l'Algérie a adopté plusieurs conventions internationales et bilatérales relatifs à l'investissement et les mouvements de capitaux. De même, elle s'est engagée dans un processus d'intégration régionale avec l'Union Européenne, dont le but est la création d'une zone de libre-échange, ainsi que l'accélération des efforts d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C).

Malgré cela, les flux d'IDE en l'Algérie sont restés relativement faible par rapport au autres pays, même les moins dotés. Ainsi, Ce n'est qu'au début des années 2000 qu'elle a commencé à attirer un nombre important d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement et les secteurs d'activité se diversifient.

L'objectif de ce travail est d'analyser la relation de climat des affaires et l'attractivité des IDE en Algérie. Comment la faiblesse des flux d'IDE dans le pays trouve-t-elle son explication dans le mauvais climat des affaires, laissant ce dernier projeter l'image d'un site répulsif pour l'investissement. Nous tenterons, au bout de ce travail, de reprendre a la question centrale suivent : Quel est l'état du climat des affaires en Algérie ? Et comment ce dernier influence-t-il l'attractivité des IDE dans le pays ? ».

D'autres questions secondaires viennent renforcer et soutenir cette question principale, à savoir :

- Quels sont les déterminants et les facteurs d'attractivité des IDE ? Et pourquoi les gouvernements se précipitent pour attirer ce type d'investissement ?
- Le climat des affaires en Algérie est-il approprié pour attirer des investissements directs étrangers?
- Pourquoi malgré ses divers avantages, le volume des investissements directs étrangers en Algérie reste faible et limité ?

Pour pouvoir répondre à notre problématique, nous avons posé les hypothèses suivantes :

- ✓ **H1** : Le succès des investissements étrangers dépend des conditions climatiques, économiques, de sécurité et de politiques favorables.
- ✓ **H2** : Malgré les efforts et les privilèges fournis par l'Etat algérien, le volume des IDE demeure toujours insuffisant relativement aux flux mondiaux.

- ✓ **H3** : La faiblesse de l'attractivité du territoire algérien trouve son explication dans son climat des affaires vu comme répulsif par les investisseurs étrangers.

Pour réaliser notre étude, nous avons eu recours à l'ample bibliographie qui existe sur les IDE (ouvrages, thèse, annuaires statistiques, revues et textes réglementaires,...) et les bases de données d'institutions nationales (CNI, ANDI, ANIREF,...) et internationaux (CNUCED, ANIMA, Banque Mondiale, FMI,...).

Pour mener à bien notre travail, nous l'avons structuré en trois chapitres :

Dans le premier, nous abordons les généralités sur les investissements directs étrangers et les firmes multinationales.

Le deuxième, sera consacré aux effets et évolution des investissements directs étrangers dans le monde.

Le troisième, portera sur l'analyse d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie.

CHAPITRE 1 :

IDE ET FMN : CADRE CONCEPTUEL ET ELEMENTS THEORIQUES

Introduction

Aujourd'hui, l'un des sujets les plus débattus par les économistes est celui de la mondialisation, sa notion, son origine et surtout sa responsabilité en matière des nouveaux enjeux. Les Investissements Directs Etrangers (IDE) sont l'un de ces enjeux majeurs pour les pays développés comme pour les pays en développement afin d'en faire un atout pour le bien-être mondial¹. Ils occupent désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations: celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux.

Dans ce chapitre, on va aborder les différents concepts théoriques relatifs au sujet de l'investissement direct étranger et les firmes multinationales. Les différentes définitions de l'IDE ainsi que la relation entre les FMN et IDE vont être abordées en premier lieu. Ensuite on va exposer les différentes formes et stratégies des IDE. Enfin on va présenter les différentes théories de l'IDE ainsi que leurs déterminants.

SECTION 1 : APERÇU SUR LES IDE ET LES FMN

Les IDE sont un élément moteur de la multinationalisation des entreprises et recouvrent aussi bien les créations de filiales à l'étranger que les fusions-acquisitions transfrontières ou les autres relations financières, notamment les prêts et emprunts intra-groupes.

1. DEFINITION ET CONCEPTS

Dans cette sous-section, nous aborderons le phénomène de l'investissement direct étranger, tout en mettant l'accent sur les concepts et les formes relevant de cet investissement.

¹ OCDE : « L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts », Paris 2002.p15

1.1 Définition des IDE

Les investissements directs étrangers est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère d'un pays à un autre. Néanmoins, se sont, en générale, les définitions données par les institutions internationales ; le Fond Monétaire International (FMI), Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sont les plus retenues.

Selon le FMI, l'IDE « toute opération de prise de participation supérieure ou égale à 10 % au-delà des frontières nationales (création d'entreprises, prise de participation, les bénéfiques investis, les emprunts entre filiales) »². Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable, on peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme où à caractère purement spéculatif. Donc, les IDE sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'Entreprise³.

D'après la définition du FMI, les IDE peut prendre diverses formes :

- Création d'une entreprise à l'étranger ;
- Rachat ou prise de participation (acquisition d'au moins 10 % du capital social) dans une entreprise étrangère ;
- Réinvestissement des bénéfiques par la filiale ;
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

Par contre, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) définit l'IDE comme étant « des investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités, mais également toutes les opérations en capital ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés »⁴.

L'OCDE, définit l'investissement direct étranger comme suit : « L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt et une influence significative dans la gestion d'une entité dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres

² FMI, « Manuel de la balance de paiement », 4ème Edition, Washington, 1977

³ D.Tersen, « l'investissement international », Ed, Armand Collin, Paris, 1996. P7

⁴ www.educnet.education.fr/insee

types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital ». Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison-mère à sa filiale implantée à l'étranger⁵.

1.2 Distinction des autres formes d'investissement

Les investissements ne sont pas tous perçus de la même façon par les entreprises qui lui accueillant. Ainsi, les flux de capitaux entrant dans une entreprise peuvent être classés en trois grandes catégories :

1.2.1 L'endettement

L'entreprise a plusieurs moyens pour financer ses charges courantes ou ses investissements, lorsque ses capitaux disponibles sont insuffisants parmi si solution : l'augmentation de capital ; l'endettement.

L'endettement désigne une situation d'accumulation de dettes. Dans le monde de l'entreprise, l'endettement est lié aux investissements réalisés, nécessitant un certain nombre de créances à long terme. Qualifié de net, l'endettement égalise dans le secteur financier au solde des dettes financières d'un côté, du disponible et des placements financiers de l'autre. Dans le monde de consommation et des ménages, l'endettement caractérise une situation où les dettes prennent le dessus sur les ressources d'un individu ou d'un ménage. Un ménage endetté est un ménage dont la valeur des créances cumulées est supérieure aux capitaux détenus.

Lorsque l'endettement devient trop important et trop élevé, on utilise la notion de surendettement (l'aggravation de la situation d'endettement d'une entreprise)⁶.

1.2.2 Les investissements de portefeuille (investissement indirect)

Un investissement de portefeuille est l'acquisition d'obligations ou d'actions pour un motif financier. Contrairement à l'investissement direct, l'investissement de portefeuille n'a pas pour but de prendre le contrôle d'une entreprise. Il s'agit d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une société. Il permet l'entrée de capitaux internationaux dans l'économie accueillante pour faciliter, par conséquent, le financement de la croissance. On lui attribue la stimulation des places boursières et du marché financier local. Le fonds monétaire international (FMI)⁷ considère que pour les investissements à l'étranger, un investissement de portefeuille doit peser moins de 10 % de la valeur des sociétés.

⁵ OCDE(2008) : Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, Paris, 4ème édition 2008, p17

⁶ <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/17156/endettement-definition-traduction-et-synonymes.html>

⁷ FMI, « Manuel de la balance de paiement », 4ème Edition, Washington, 1977

Tableau 1-1 : Comparaison entre IDE et investissement de portefeuille

Critères	IDE	Investissement de portefeuille
Définition	Créer ou acheter une entreprise à l'étranger. Prendre une participation dans une entreprise à l'étranger \geq à 10% du capital social.	Achat de part ou d'action ou d'obligation de société étrangère \leq 10% du capital social ou en termes de placements financiers.
Durée	Plus au moins longue	Plus au moins courte
Logique	Industrielle (produire, emboucher, investir) multinationalisation des firmes	Financière-spéculative (s'exposer à des risques pour en tirer des profits)

Source : www.ac-Bordeaux.fr

1.2.3 Les investissements directs

Si toute personne morale ou physique, privée ou publique, effectuant un investissement direct dans un pays. Ces investissements relevant des champs d'application envisagés par une entreprise nouvelle ou existante visant à placer une capacité nouvelle ou à augmenter la capacité de fabrication et améliorer la qualité des biens ou des services, à élargir la gamme des services rendus et les produits fabriqués ou à accroître la productivité de l'entreprise.

2. LES FIRMES MULTINATIONALES : VECTEUR PRINCIPAL DES IDE

Depuis le milieu des années 1980, les IDE connaissent une croissance sans précédent. Plus encore, ils ont atteint ces dernières années des montants sans cesse record. Aujourd'hui, la mondialisation semble d'avantage être portée par l'accroissement des IDE que par l'ouverture commerciale des pays. Les FMN sont les vecteurs incontournables de la mondialisation économique et financière⁸. Elles constituent le moteur essentiel des IDE spécialement par les Fusions-Acquisitions. Ainsi, sous l'impulsion du processus de mondialisation et de l'ouverture des marchés, les FMN connaissent une internationalisation spectaculaire. Cette dernière s'est faite, d'abord, par les exportations, ensuite par l'explosion des IDE et la constitution de filiales à l'étranger.

2.1 Définition de la firme multinationale

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses, dans des secteurs toujours plus divers et dans un nombre toujours plus grand de pays, à élargir leurs activités à l'étranger par le biais de l'investissement direct et pratiquement toutes les économies rivalisent désormais pour attirer les Firmes Multinationales (FMN)⁹.

Une FMN est une grande entreprise qui a une maison mère et qui possède ou contrôle des entreprises produisant dans plusieurs pays. Elle segmente sa production afin de produire à

⁸ ZINEB EL AOUMARI « Attractivité du Canada : L'investissement direct étranger et dynamique de la croissance » mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie, université du Québec à Montréal, 2009, p.5.

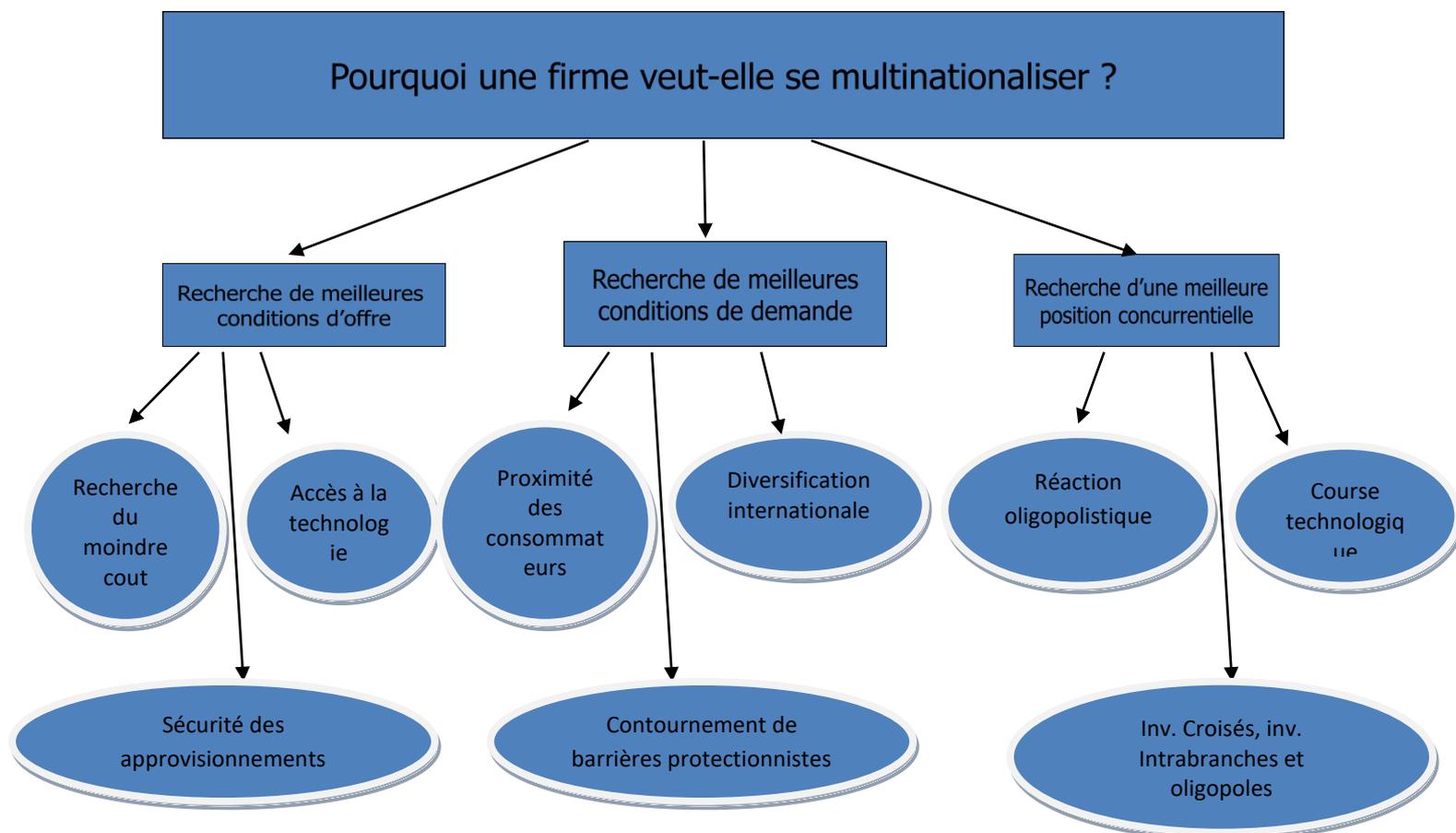
⁹ FMI, « Manuel de la balance de paiement », 4^{ème} Edition, Washington, 1977

l'échelle mondiale en diversifiant les lieux de production, de financement et de distribution selon une stratégie prenant en compte les atouts et les différences des pays d'implantation.

Selon le bureau international du travail, une entreprise peut avoir une représentation commerciale à l'étranger, mais elle ne sera vraiment multinationale que si elle a plus de 500 millions de dollars de chiffre d'affaires, présent via ses filiales dans au moins six pays et qui réalise plus de 25% de chiffre d'affaires hors du pays où se trouve son siège social.

De même, on parle de multinationale surtout en terme d'investissement direct étranger (IDE) qui correspond à la fraction du capital qui va être consacrée au développement de filiales hors des frontières pour produire, commercialiser et accroître l'activité d'un groupe à l'échelle mondiale¹⁰.

Figure 1-1 : Les raisons qui poussent les entreprises à s'internationaliser



Source : https://www.google.dz/search?q=pourquoi+une+firme+veut+elle+se+multinationaliser&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=0ahUKEwiGsqbT9ZDWAhWDcBoKHWrXCp4Q_AUIDCgD&biw=1366&bih=638#imgrc=wB18DvJEDVPiAM:

2.2 Typologies des firmes multinationales

Les FMN font l'objet de typologies diverses selon leurs organisations, la diversité de leurs objectifs et les différentes stratégies...etc. On peut distinguer :

¹⁰ www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/firme-multinationale-fmn.html

2.2.1 Les firmes d'approvisionnement ou primaires

Elles constituent la première forme de l'internationalisation de la production des entreprises¹¹. Les firmes primaires regroupent l'ensemble des activités qui produisent des matières premières non transformées et les activités liées à l'exploitation de ressources naturelles : agriculture, sylviculture, pétrole, pêche et minières. Leur rôle principal est l'approvisionnement des économies industrielles, en matières premières, en denrées alimentaires et en énergie.

2.2.2 Les firmes à stratégies commerciales

Correspondent à un processus d'internationalisation de la production par une substitution d'exportation. Ces firmes délocalisent la production généralement par l'implantation de filiales; leur expansion s'effectue par l'exploitation des marchés locaux, et leur localisation est dépendante de la demande effective sur le marché étranger.

2.2.3 Les firmes globales

Entreprise conduisant une stratégie mondiale seul fondée sur l'exploitation des avantages comparatifs divers à l'échelle mondiale tel que ; la main d'œuvre qualifiée et bon marché, les coûts de production les moins chers, les innovations et les avantages fiscaux. La firme globale libère les frontières nationales, est dirigés par des personnes de nationalités différentes.

2.2.4 Les firmes financières (technico-financière)

Elles représentent une étape supplémentaire par rapport à la forme globale. Cette sorte de firme n'exerce que des activités non directement productives, comme les licences, brevets, dégageant de la production et engagement dans la R&D, participations minoritaires, fourniture de services, activités de services...etc.

2.3 Évolution des firmes multinationales :

Les multinationales existent depuis des centaines d'années. En effet, dans les années qui suivirent la deuxième guerre mondiale jusqu'au début des années 1960, le nombre et le niveau d'internationalisation de ces firmes était relativement limité, et elles concentrent sur les secteurs primaires (pétrole, mines, produits tropicaux) et les secteurs manufacturiers (électronique, automobile, informatique, chimie). C'est, cependant, à partir des années 1960 que ces sociétés sont montées en puissance et en nombre avec l'apparition de complexités touchant à la taille, à la nationalité, au degré d'internationalisation de la firme et à l'intensification de la concurrence au niveau mondial et à son mode d'organisation interne. Par conséquent, la crise du fordisme dans les années 70 transforme les filiales-relais en filiales-atelier. Les entreprises se sont intégrées dans une logique de rationalisation des coûts de production, cette période se caractérise par l'évolution des processus productifs et par l'apparition des firmes multinationales modernes.

¹¹ Graiche Lynda, les formes d'implantation des FMN en Algérie, objectif et stratégie, mémoire de magistère en science de gestion : management des entreprises, université de Tizi Ouzou, 2012

Selon le rapport de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), le nombre des FMN a fortement augmenté depuis 50 ans, on comptait au début des années 1980 environ 7 000 multinationales. En 2002 elles étaient 83 000 contrôlant 810 000 filiales employant 80 millions de personnes et représentant 80 % des flux commerciaux mondiaux, ces dernières étant principalement concentrées dans le secteur de l'automobile, de la pharmacie et de la chimie, de l'équipement électronique, du pétrole. Le chiffre d'affaire mondial de l'ensemble des filiales étrangères est environ deux fois supérieur au montant des exportations dans le monde (atteignant les 15000 milliards de dollars) et la production internationale des firmes multinationales représente le dixième du PIB mondial¹².

Les multinationales jouissent d'un poids très important comparées aux Etats dans certains domaines. Ainsi, en 2000, 208 milliards de dollars ont été envoyés vers les pays en développement par ces entreprises contre seulement 53 milliards de dollars par les Etats. De plus, la tendance de ces firmes est à la concentration, par le moyen de fusions ou d'acquisitions. Elles sont les vecteurs incontournables de la globalisation économique et financière. Leur rôle est devenu si important¹³. En 2007, la CNUCED recensait 78 400 FMN s'appuyant sur plus de 780 000 filiales étrangères ; elles employaient 57 millions de personnes, représentent 25% de la production mondiale. Les filiales étrangères représentent 10% du PIB mondial et un tiers des exportations mondiales.

Les indicateurs de la production internationale, surtout, les ventes à l'étranger et les actifs des FMN, ont augmenté en 2015 à mesure que les conditions économiques s'amélioraient et l'accroissement des profits des filiales étrangères. D'après le rapport de la CNUCED 2016, la valeur ajoutée et les ventes des filiales étrangères dans le monde se sont établies à 7903 milliards de dollars et 36668 milliards de dollars, respectivement. Ces filiales étrangères ont également exporté plus de 7803 milliards de dollars. En ce qui concerne l'emploi, les FMN employaient presque 80 millions d'employeurs. (Tableau 1-2)

¹² ZINEB EL AOUMARI « attractivité du canada: l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance» mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économique. Université de Québec à Montréal, 2009, p5

¹³ Asbai Kafia, Talbi Nora «Analyse des Déterminants des Investissements Directs Etrangers Cas des Banques Etrangères dans la Ville de Bejaia », mémoire de master en sciences commerciales option : Finance et Commerce International, université de Bejaia, 2015, p.33.

Tableau 1-2 : Indicateurs sur les FMN (en milliards de dollars)

Période / Indicateurs	1990	2005-2007	2013	2014	2015
Fusions-acquisitions internationales (nombre)	98	729	263	432	721
Ventes des filiales étrangères	5101	20355	31865	34149	36668
Valeur ajoutée (produit) des filiales étrangères	1074	4720	7030	7419	7903
Montant total des actifs des filiales étrangères	4595	40924	95671	101254	105778
Exportations des filiales étrangères	1444	4976	7469	7688	7803
emplois dans les filiales étrangères (en milliers)	21454	49565	72239	76821	79505

Source : CNUCED, rapport d'investissement 2016, p9

Tableau 1-3 : Le classement des 20 premières firmes multinationales dans le monde (Selon le chiffre d'affaires réalisé en 2015).

Rang (classement en 2014)	Nom	Pays	Chiffre d'affaire (millions\$)	Bénéfice (millions \$)	Employés	Branche
1 (1)	Wal-Mart	Etats-Unis	482130	14694	2300000	Commerce de détail
2 (7)	State Grid Corporation	Chine	329601	10201	927839	Electricité
3 (4)	China National Petroleum Corporation	Chine	299271	7091	1589508	Pétrole
4 (2)	Sinopec	Chine	294344	3595	810538	Pétrole
5 (3)	Royal Dutch Shell	Pays-Bas	272156	1939	90000	Pétrole
6 (5)	Exxon Mobil	Etats-Unis	246204	16150	75600	Pétrole
7 (8)	Volkswagen	Allemagne	236600	-1520	610076	Automobile
8 (9)	Toyota Motors	Japon	236592	19264	348877	Automobile
9 (15)	Apple	Etats-Unis	233715	53394	110000	Electronique
10 (6)	BP	Royaume-Unis	225982	-6482	79800	Pétrole
11 (14)	Berkshire Hathaway	Etats-Unis	210821	24083	331000	Finance
12 (16)	McKesson	Etats-Unis	192487	2258	68000	Pharmacie
13 (13)	Samsung Electronics	Corée du Sud	177440	16532	319000	Electronique
14 (10)	Glencore Xstrata	Suisse	170497	-4964	102388	Négoce en matières premières
15 (18)	Banque Industrielle et Commerciale de Chine	Chine	167227	44098	466346	Banque
16 (17)	Daimler AG	Allemagne	165800	9345	284015	Automobile
17	United Health	Etats-Unis	157107	5813	200000	Assurance maladie
18	CVS Health	Etats-Unis	153290	5237	199000	Pharmacies, produits cosmétiques et soins
19 (19)	EXOR	Italie	152591	825	303247	Finance
20 (21)	General Motors	Etats-Unis	152356	9687	215000	Automobile

Source : Fortune Global 500

Depuis 3 ans, le distributeur américain Wal-Mart emporte à nouveau en 2015 la médaille d'or de l'entreprise le plus générant de chiffre d'affaires.

A cause de la forte baisse des cours de l'or noir (pétrole), les firmes pétrolières n'ont pas cette constance. Sinopec Group, Royal Dutch Shell et China National Petroleum, respectivement deuxième, troisième et quatrième du classement en 2014, voient leur chiffre d'affaires valdinguer de plus de 30% sur un an en 2015. Elles se font dépasser par le fournisseur et producteur d'électricité chinois State Grid corporation qu'il a été le 7eme en 2014.

Autre remontée notable, celle du groupe Apple. Le petit nouveau du top 10 des entreprises générant les chiffres d'affaires les plus élevés passe de la 15eme en 2014 à la 9eme position en 2015.

En 2015, le chiffre d'affaires cumulé des 500 plus grandes entreprises mondiales s'établissait à 27 600 milliards de dollars, soit 11,6% de moins qu'en 2014. Leurs profits chutent également de 11,8% sur un an, à 1 500 milliards de dollars. L'effondrement des prix du pétrole serait l'une des principales causes de cette baisse des résultats¹⁴.

SECTION 2 : LES FORMES ET LES STRATEGIES DES IDE

Les investissements directs étrangers prenant plusieurs formes selon les stratégies qu'elles adoptent et les objectifs des firmes multinationales.

1. LES FORMES D'IDE

Les IDE sont le moyen de l'internationalisation des entreprises. Ils peuvent consister à créer une nouvelle entreprise, de l'achat de l'entreprise ou plus généralement, à modifier le statut de propriété existante. Ainsi, les IDE peuvent se présenter sous plusieurs formes, à savoir ;

1.1 Les fusion-acquisitions ;

Le terme de fusion et acquisition (FA) désigne les opérations de croissance externe par lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise en acquérant ou moins 50% de son capital¹⁵. Une fois les activités fusionnées, l'entreprise qui a fait l'objet de la fusion peut cesser d'exister et la société ayant initié le processus assure la responsabilité de l'actif et du passif de la société faisant objet de la fusion. Par contre, l'entreprise qui a fait l'objet d'une acquisition, peut devenir une filiale à 100% de la société mère (fusion à capital totalement étranger).

Les FA ont connu une forte croissance au cours des dernières années et cela est dû essentiellement aux ; ouverture des marchés boursiers nationaux aux investisseurs étrangers (Japon...), accélération du mouvement de privatisation (Chine...), multiplication des opérations de cessions d'actifs par des groupes désireux de recentre leurs activités sur certains de leurs métiers, nombre croissant de sociétés cotées, et le rôle croissant des intermédiaires

¹⁴ Rapport de CNUCED sur l'investissement dans le monde 2016, «Nationalité des investisseurs : enjeux et politiques », GENEVE 2016

¹⁵ D.Tersen, « l'investissement international », op cit, p 10

financiers susceptibles d'être mobilisés pour soutenir ce type d'opération¹⁶. On distingue deux principales formes des fusions-acquisitions :

- a. **L'offre publique d'achat (OPA)** : consiste au rachat des actions d'une société cible à un prix déterminé, par une société initiatrice, elle se fait dans l'objectif de contrôle de la société.
- b. **L'offre publique d'échange (OPE)**: elle montre un avantage fiscal pour l'actionnaire qui décide de recevoir des titres de la société initiatrice en échange des actions qu'il détient dans la société cible. En effet, cet actionnaire ne paiera pas d'impôt des titres les plus-values parce qu'il ne reçoit pas une somme d'argent, mais de nouvelles actions.

La différence entre l'OPA et l'OPE réside ainsi dans le moyen de paiement. Pour l'OPE, le paiement s'effectue par l'échange des titres. En revanche dans le cadre d'une OPA, le paiement s'effectue par la remise d'argent.

1.2 Création de filiales ;

Un investissement Greenfield ou création ex nihilo est une forme d'IDE qui se produit lorsqu'une société multinationale s'installe dans un pays en voie de développement pour construire de nouvelles usines et/ou magasins¹⁷. Ces investissements sont largement mis en avant par les pays hôtes parce que se sont les principales sources de transfert technologique et de savoir-faire aussi des créateurs d'emplois.

Cette forme d'investissement a été utilisée lors des premières implantations de filiales américaines ou japonaises et en Europe, et elle constitue jusqu'aux années 1970 comme la forme la plus privilégiée des investissements directs étrangers bien pour les pays développés que les pays en développement.

1.3 Le partenariat ;

Le partenariat est une forme de coopération durable entre des entreprises indépendantes¹⁸ dans le but de :

- Renforcer la situation financière,
- Un meilleur accès aux sources de capitaux extérieures.
- Réaliser un projet d'investissement en commun,
- Innover et d'améliorer les techniques de management et de développement,
- Comprendre la culture de l'autre entreprise,
- Intégrer d'autres compétences en matière de management pour répondre aux attentes de la clientèle tout en adoptant de nouvelles gammes plus performantes,
- Conforter les positions sur le marché en améliorant la compétitivité,

¹⁶ Hatem Fabrice, investissement international et politique d'attractivité, Dunod 2004, p170

¹⁷ <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/investissement-greenfield.html>

¹⁸ BARREYRE Jean-Yves, Dictionnaire critique de l'action sociale, Fayard, Paris, 1995

On discerne trois formes de partenariat: les accords, les alliances stratégiques et les jointes venture¹⁹.

1.3.1 Les accords :

Le motif de l'accord est de permettre à deux compagnies ou entreprises au minimum de poser en commun une quantité limitée de ressources pour un objectif particulier : utilisation en commun d'une ligne de production, d'un réseau de distribution très flexible et n'impliquant pas d'engagements mutuels irréversibles.

1.3.2 Les alliances stratégiques :

Les alliances stratégiques sont des associations ou des accords de coopération symétrique entre deux ou plusieurs entreprises, fondés sur un contrat formel ou non, dans le but de réaliser ensemble un projet ou d'établir une collaboration durable²⁰, et de créer un réseau interentreprises pour faire face à des entreprises dans la même activité. Ces accords reposent sur l'acquisition, l'échange ou la cession de ressources, de manière mutuelle entre les partenaires.

1.3.3 La jointe venture (les coentreprises) :

La joint venture, appelée aussi coentreprise au entreprises communes, est une forme de coopération entre entreprises dans laquelle deux ou plusieurs sociétés passent un accord sous forme de contrat dans le but de réaliser un projet particulier tout en mettant leurs technologies, leurs connaissances ou leurs ressources en commun et en partageant les bénéfices et les risques. Chacun des sociétés amènera les ressources essentielles à la réalisation de l'objectif assigné. Par exemple, deux producteurs de matières premières, contraints de traiter une partie de leur minerai sur les lieux d'extraction, peuvent s'associer dans la construction d'une usine commune de traitement qui travaille à façon pour chacun d'eux.

Ces au cours des années 70, que les joint-ventures se sont développées, dans le cadre des relations avec les pays à commerce d'Etat d'un part, et dans les relations avec les pays en développement affrontés à une pénurie récurrente de devise d'autre part.

1.4 La cession de licence :

La cession de licence consiste à un accorde (contrat) par lequel les entreprises concèdent définitivement ou temporairement à un tiers, le droit de vendre et de fabriquer des produits dont l'entreprise cédante détient la marque, les brevets et/ou le savoir-faire. Cette cession, permet l'accès à une technologie du concédant, d'une licence au concessionnaire pour une durée déterminé dans le temps, est rémunérée par le versement des redevances qui correspondent généralement à un pourcentage des ventes.

¹⁹Hatem Fabrice, investissement international et politique d'attractivité, op cit, p168

²⁰ Dussauge P. ET Garrette B. (1995), Determinants of success in international strategic alliances: evidence from the global aerospace, Journal of International Business Studies, 26(3): 505-531.

Cette technique est intéressante dans le cas où il est difficile pour l'entreprise de pénétrer un marché à cause de taxes à l'importation élevées ou de contraintes réglementaires ou simplement parce que le marché est culturellement éloigné du marché domestique²¹.

1.5 La franchise :

La franchise est une forme de commerce définie par un contrat ou un accord commercial et juridique entre le franchiseur et un franchisé, donc c'est une concession de droit d'utiliser une marque ou un enseigne commerciale, un savoir-faire pour vendre et commercialiser des produit ou des services déterminés, et ceci pour une durée de temps limitée et en contrepartie d'un paiement.

Dans cette forme d'investissement, la technologie est considérée comme un actif, il s'agit d'achat de droit d'utilisation puisque la technologie reste la propriété du vendeur.

1.6 La succursale :

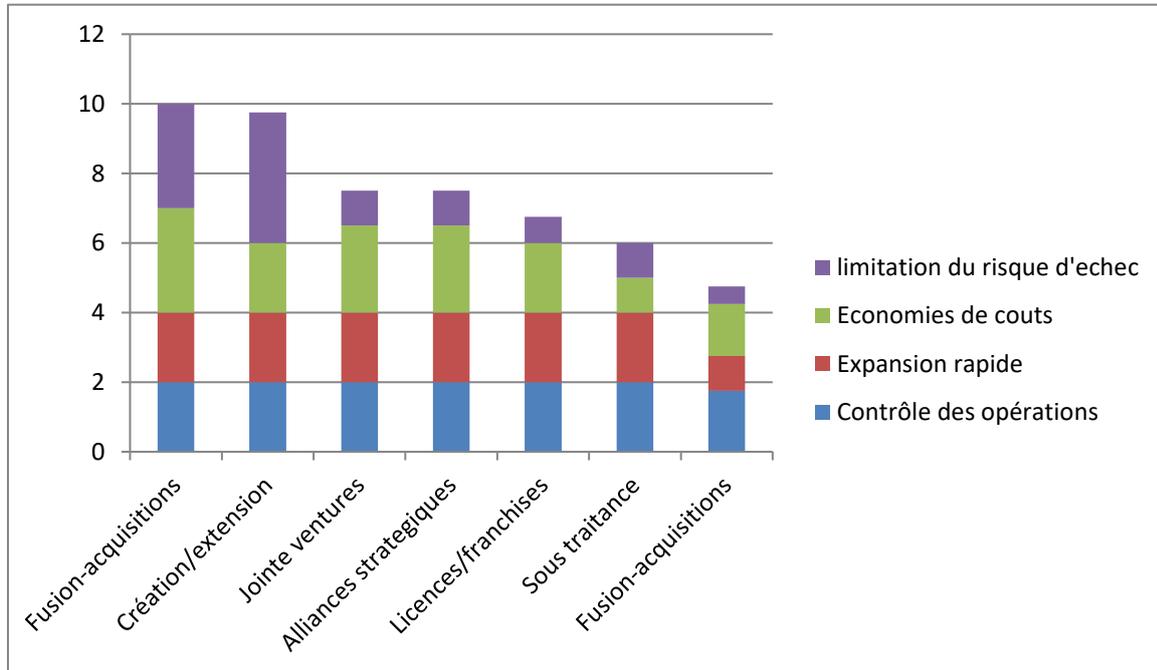
Une succursale est l'établissement commercial autonome et durable d'une société à l'étranger. Elle n'a pas de personnalité morale propre. Elle représente la volonté de l'entreprise à se fixer dans les pays étranger. Son rôle est d'informer la société mère par l'envoi de rapports ou études de marché, ou de gérer sur places les commandes et le service après ventes. Elle ne peut en aucun cas signer des contrats, emmètre des factures, ou avoir une activité économique.

²¹ <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/cession-de-licence.html>

Figure 1-2 : Avantages relatifs des différentes modalités d'IDE

Pour le total : 0 = aucun avantage ; 16 = avantage maximal.

Pour chaque critère : 0 = aucun avantage ; 4 = avantage maximal.



Source : Fabrice Hatem «Investissement international et politiques d'attractivités », Dunod, 2004, p175

Au total, les opérations Greenfields et les fusions-acquisitions apparaissent en 1998 comme les modalités privilégiées par les entreprises, devant les joint-ventures, alliances et accords. Ce classement n'avait pas significativement évolué en 2001-2002, malgré un léger recul de l'intérêt pour les fusions-acquisitions après la phase d'engouement de la fin des années 1990²².

2. LES STRATEGIES D'IDE

Traditionnellement, l'analyse économique a montré l'existence de trois comportements stratégiques de l'implantation des IDE à savoir :

- La stratégie « primaire » ou d'accès aux ressources naturelles de sol et de sous sol,
- La stratégie de marché ou « Horizontale »
- La stratégie « Verticale » ou de minimisation des coûts.

2.1 La stratégie d'accès aux ressources du sol et du sous-sol

La stratégie d'accès aux ressources naturelles était la première raison d'attraction des IDE. Elle est apparue dans le XVIème siècle avant même l'évolution de concept globalisation, elle est assimilée à la recherche des ressources naturelles et d'approvisionnements nécessaires à l'activité de la firme qui sont peu inexistantes ou

²² Fabrice Hatem «Investissement international et politiques d'attractivités », op cit, p175

abondantes dans les pays d'origine, ou que le pays disposant de ces ressources naturelles sont incapable de les commercialiser ou de les exploiter sans investissement international, comme le cas pour les exploitations de terrains pétrolier et miniers par exemple.

2.2 La Stratégie Horizontale ou de marché

La stratégie Horizontale ou de marché s'applique aux décisions d'investissements à l'étranger qui visent à produire par le biais des ateliers « filiales-relais » pour l'objectif est de produire d'une part pour le marché local d'implantation une gamme de biens qui reproduisent partiellement ou intégralement celle de la maison mère en fonction des caractéristiques locales de la demande, et d'autre part, elle concerne en général les pays développés, où la spécialisation est de nature intra-branche, pour la conquête de marchés locaux.

La stratégie horizontale implique un engagement durable vis à vis du pays hôte. D'un autre côté, l'investisseur est intéressé par le développement du marché d'implantation pour son produit particulier, et par le développement de l'économie du pays d'accueils en général. Les pays en voies du développement se trouvent, bien évidemment, à la marge de ce type d'investissement.

La stratégie horizontale est actuellement la plus répandue. Les investissements directs qui en résultent représentent à l'heure actuelle au moins les deux tiers des flux totaux ; en termes de stock, la proportion est encore plus élevée²³.

2.3 Stratégie Verticale ou de délocalisation

La stratégie verticale ou de délocalisation, est une stratégie de minimisation des coûts de production, elle répond à un objectif de rationalisation de la production. Elle fait référence à une recherche d'efficacité et génère des flux d'investissement de sens Nord-Sud déterminés par les divergences de niveau de développement des Nations partenaires. Selon la théorie du commerce international, cette stratégie est basée principalement sur le commerce inter-branche.

Dans ce type de stratégie, chaque filiale se spécialise dans un segment particulier de la chaîne de valeur selon terminologie de porter soit, dans l'assemblage, dans la fabrication des composants d'un produit fini, ou dans la distribution. La production est destinée à l'exportation et non pas au marché d'implantation ou encore pour accéder à de nouveaux marchés. Les différentes opérations des filiales des FMN se spécialisent donc, à partir d'avantages de localisation du pays hôte selon une stratégie de division internationale des processus productifs. La compétitivité-prix recherché par les FMN concerne aussi bien les secteurs traditionnels intensifs en travail, que les secteurs de hautes technologies²⁴.

²³Graba D, Hassaoui A, « Essai d'analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de master en science commerciale option : Finance et Commerce International, université de Bejaïa, 2015, p.16

²⁴Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P7.

SECTION 3 : LES THEORIES EXPLICATIVES ET DETERMINANTS DES IDE

Nous allons nous intéresser dans cette section aux principales théories explicatives des IDE, puis on abordera les déterminantes des IDE.

1. LES PRINCIPALES THEORIES EXPLICATIVES DES IDE

Nombre des théories économiques ont été consacrées à l'explication des mécanismes d'internationalisation des entreprises.

1.1 Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement

Les théories traditionnelles du commerce international encouragent les pays à se spécialiser dans des productions dans lesquelles ils possèdent des avantages comparatifs, ce qui leur permet d'utiliser leurs mains-d'œuvre ou bien les ressources de leurs territoires et d'exporter le surplus de production. Si tous les pays exploitent leurs avantages comparatifs et que tous les pays sont comparativement (mais pas nécessairement absolument) meilleurs que d'autres dans une certaine production, le commerce international sera bénéfique pour tous²⁵.

Cette théorie fondamentale de l'avantage comparatif fut adaptée plus tard dans le modèle de Heckscher-Ohlin, qui estime que l'avantage comparatif provient des différences entre les dotations de facteurs naturels. Lorsque le territoire et la main d'œuvre offrent des réserves abondantes, leur coût est généralement plus bas. L'abondance des ressources ou production dans un pays ne développera pas seulement l'utilisation industrielle de ses propres ressources mais attirera aussi des entreprises étrangères²⁶. Donc ces théories offrent une analyse de l'IDE et du commerce international.

1.2 La théorie de cycle de vie du produit

Cette théorie permet d'expliquer pourquoi une fois produits dans les pays développés, les biens sont finalement fabriqués à moindre coût dans les pays en développement, et ensuite exportés vers leurs pays de production d'origine²⁷. C'est l'économiste américain Raymond Vernon (1913-1999) qui a montré en 1966 que le choix de la firme entre l'exportation, la production à l'étranger et l'accord de licence dépend de la période du cycle dans laquelle se situe le produit.

Le cycle de vie comporte quatre phases : naissance, croissance, maturité, déclin.

²⁵ZINEB EL AOUMARI « Attractivité de canada : « l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance », op cit, p.14.

²⁶Harrison A, Dalkiran E et Elsey E, «Business international et mondialisation », Boeck, Bruxelles, 2004, p.315.

²⁷ZINEB EL AOUMARI « Attractivité de canada : « l'investissement direct étranger et dynamique de la croissance », op cit, p.15.

- première phase, l'innovation et la création du produit : La production est conçue dans les pays d'origine avec une forte intensité technologique et elle est destinée à un marché de haut niveau, et par conséquent, les coûts élevés ne constituent pas un obstacle.
- deuxième phase, la croissance : L'augmentation de la production et des débouchés, et la diminution des coûts grâce aux effets d'échelle, vont avoir comme effet la baisse des prix, et à un certain niveau, vont permettre aux producteurs de servir les marchés étrangers de revenus proches grâce à l'exportation²⁸.
- troisième phase, maturité : dans cette étape, la demande se sature, l'entreprise perd progressivement son avantage technologique et se trouve concurrencée par d'autres entreprises imitatrices. La concurrence va être axée sur le prix. C'est à cette étape que l'IDE se substitue à l'export dans la mesure où l'entreprise créatrice va délocaliser la production vers les pays importateurs ou les coûts des facteurs de production sont très bas.
- quatrième phase, déclin : Le produit est bien standardisé, la concurrence se fait plus forte sur le marché intérieur, donc la firme cherche à localiser la production à l'étranger, là où les coûts salariaux ou autres sont plus faibles (du fait de l'imperfection des marchés) permettront une fabrication des produits à un prix plus bas et réexporter une partie de sa production vers la société mère.

La théorie du cycle de vie des produits permet d'expliquer pourquoi certains produits suivent un mode de productions particulières et l'IDE. Mais, Le problème de cette théorie elle n'explique pas pourquoi des produits similaires apparaissent parfois simultanément dans des pays différents ou pourquoi certains produits sont d'abord produits dans des pays en développement.

Tableau 1-4 : Phase du cycle de vie d'un produit et stratégies de mix de marketing

	Lancement	Croissance	Maturité	Déclin
Produit	Produit de base	Garantie, service à la clientèle	Qualité et style des produits	Elagage
Prix	Pénétration ou écrémage	Domination par les coûts ou différenciation	Prix concurrentiel	Réduction de prix
Distribution	Sélection	Extension	Plus grande extension	Sélection
Publicité	Créer la notoriété parmi les adoptants précoces et les vendeurs	Créer la notoriété et l'intérêt sur le marché de masse	Mettre l'accent sur les différences et les avantages de la marque	Réduire pour retenir les clients les plus fidèles
Promotion	Utiliser une promotion énergique pour favoriser l'essai	Réduire pour profiter de la force demande	Accroître pour encourager le changement de marque	Réduire au minimum

Source : Alex Panican « Le marketing et les NTIC », 2014

²⁸Christian Milelli et Michel Delapierre, « les firmes multinationales », Vuibert, 1995, p.58.

1.3 La théorie des marchés ²⁹

Elle repose sur l'hypothèse de l'imperfection des conditions de la concurrence pour expliquer les mobiles de l'investissement étranger et permet de mieux prendre en considération les situations réelles rencontrées par les firmes; l'idée de l'oligopole imparfait constitue le cas de figure le plus riche de l'analyse de la multinationalisation.

En effet, l'oligopole favorise l'internationalisation du capital; permet à la firme grâce à la transnationalisation d'éliminer les obstacles qui s'opposent à son profit et à sa croissance; la firme se délocalise vers les nouveaux marchés pour exploiter les avantages technologiques et les produits différenciés dont elle dispose, ainsi que pour maximiser son profit; en ce sens « la multinationalisation » apparaît comme le moyen de surmonter les limitations qu'une firme rencontre dans l'oligopole national; elle confère à la firme qui s'implante à l'étranger un atout décisif sur ces concurrents, et l'exploitation directe de cet atout, qu'il soit technologique ou commercial, lui permet d'en retirer une quasi rente économique.

« La multinationalisation » correspond par conséquent à une situation économique négative, et ce, dans la mesure où elle est le seul refuge pour les FTN pour écouler leurs produits, trouver des débouchés et sortir du marasme interne; mais aussi à une situation économique positive, et ce, dans la mesure où la FTN exploite ses atouts et avantages comparatifs dont elle dispose pour résorber ses déficits internes et réaliser plus de profit.

1.4 La théorie de l'approche électique de DUNNING, paradigme d'OLI

C'est l'approche la plus complète sur la stratégie des FMN en matière d'investissement étranger et qui remonte au milieu des années 70 avec l'œuvre de Dunning. Elle est intéressée à savoir pour quel raison une firme choisit de s'implanter à l'étranger plutôt que d'exporter, ou d'accorder des licences et des franchises ou de vendre des brevets. L'intérêt de cette théorie est de proposer une explication de la multinationalisation des firmes d'un point de vue sectoriel et individuel, elle prolonge la théorie de l'internalisation. Néanmoins, son analyse reste limitée seulement au niveau microéconomique.

Approche de Dunning globalisée sur les facteurs explicatifs de l'investissement direct fait de lui le pionnier du paradigme OLI (propriété, localisation, internationalisation) dans laquelle il réunit trois avantages essentiels selon lui qui poussent les multinationales à s'implanter à l'étranger³⁰ :

A. Avantages spécifiques (Ownership advantage « O ») :

Ces avantages prennent la forme d'actifs mobiliers, incorporels qui sont la propriété exclusive de ceux qui les détiennent. Entre dans cette catégorie pratiquement tout ce qui a trait au capital humain (y compris les compétences en commercialisation et le savoir faire technique), la différenciation des produits, l'image de marque, la qualité

²⁹ ZINEB EL AOUMARI « Attractivité du Canada : L'investissement direct étranger et dynamique de la croissance » mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie, université du Québec à Montréal, 2009

³⁰ Idem

des produits, les droits de propriété (y compris les brevets, les formules et les marques commerciales)³¹.

B. Avantages de localisations (Location avantage « L ») :

Existence d'un avantage à utiliser ces actifs pour produire dans plusieurs pays plutôt que d'exporter à partir d'une production dans le seul pays d'origine. Elle permet d'accéder aux matières premières, au travail à bas prix et aux différents marchés. En effet, elle permet aussi pour la firme d'éviter les barrières naturelles ou artificielles à l'échange comme les droits de douane, les quotas à l'exportation ou l'importation, les coûts de transports, etc. Elle peut aussi bénéficier d'un accès préférentiel à d'autres marchés, dont bénéficie le pays hôte. Cet avantage peut être lié à l'allocation spatiale des ressources naturelles entre les pays.

C. Avantages d'internalisation (Internalization avantage « I ») :

Selon cette théorie, une firme ayant un avantage dans la propriété du produit ou dans le processus de production, aurait éventuellement intérêt à s'installer dans le pays hôte qu'à exporter. Comme de bien, elle permet d'éviter les coûts associés aux transactions entre sociétés indépendantes, coûts liés à la passation des contrats et à la garantie de la qualité. Elle peut aussi procéder par vente de licence de production ou franchise à une entreprise locale, mais dans ce cas elle ne pourra pas maîtriser le marché ni l'exploiter directement.

L'IDE, comme mode de pénétration du marché étranger est fonction de la conjonction entre ces trois types d'avantages (spécifique, à la localisation et à l'internalisation). Une implantation à l'étranger par le biais des IDE n'est possible que si les trois avantages spécifiques (O, L et I) sont réunis³². En revanche, si l'avantage des coûts à la localisation L n'existe pas en présence des deux autres avantages O et I, la firme garde la maîtrise de la pénétration du marché étranger en y établissant et en exportant même son propre réseau de vente ; par contre, la vente de licence auprès d'une entreprise locale sera le choix le plus favorable si elle ne dispose que l'avantage spécifique O.

³¹Guillaume Shier et Olivier Meir, «les entreprises multinationales », Dunod, 2005, p.25.

³² <http://www.glossaire-international.com/pages /tous-les termes/modele-de-dunning-electique.html>

Tableau 1-5 : Choix des modalités d'implantation selon la théorie électique

Mode de pénétration des marchés étrangers \ Avantage	O	L	I
Investissement direct	Oui	Oui	Oui
Produit ou vente sous licence	Oui	Non	Oui
Exportation/Importation	Oui	Non	Non

Source: John DUNNING (1993), *Multinational Enterprises and the Global Economy*, Reading, Mass., Addison Wesley

Dunning a fait un arbitrage entre trois modalités de pénétration des marchés étrangers : licence, exportation et l'importation, IDE. L'entreprise choisit l'implantation à l'étranger sous forme d'investissement direct si elle réunit les trois avantages.

2. LES FACTEURS D'ATTRACTIVITE DES IDE

L'attractivité d'un pays est déterminée par des facteurs traditionnels, mais aussi, par la qualité des institutions et des politiques publiques. Des politiques économiques transparentes influencent positivement le comportement des investisseurs.

2.1 Définition de l'attractivité

L'attractivité des IDE peut être définie comme l'ensemble des politiques économiques, fiscales, douanières et institutionnelles que les autorités ont élaborés afin de rendre le territoire national attractif aux yeux des investisseurs. Ces politiques tiennent compte des conventions internationales entre Etats et respectent les principales clauses commerciales internationales en vigueur dans le monde³³. L'attractivité est définie par trois facteurs : l'attrait du marché (taille du marché), l'intensité concurrentielle (nombre de concurrents), l'accessibilité du marché.

L'attractivité des investissements directs étrangers s'étaie sur une panoplie de reformes et de mesures incitatives prises par les pouvoirs publics en vue de progresser l'environnement financier, économique et d'inciter les investissements étrangers privés.

³³ Haid Zahia, « la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP PARIBAS », mémoire de magistère en science économique option : Finance Internationale, université de Tlemcen, 2012, p.16.

2.2 Les approche de l'attractivité

Les approches d'attractivité territoriales traitent principalement trois niveaux : sectoriel, national et à l'échelle de l'entreprise³⁴.

2.2.1 L'approche macroéconomique

Cette approche vise à identifier les déterminants globaux expliquant le degré d'attractivité du territoire considéré pour les investissements internationaux, elle conduit à comparer les territoires en fonction des principaux facteurs de localisation retenus par les entreprises. Elle consiste donc à recueillir systématique des éléments de comparaison agrégés sur les fondamentaux de l'attractivité tels que : main d'ouvre, infrastructures, marchés, cout et qualité des facteurs...etc. Ces comparaisons peuvent concerner le niveau sous-national (région, villes, etc.) elles sont dans la majeure partie des cas mises en œuvre au niveau national. Elles permettent, entre autres, la réalisation d'argumentaires généraux sur le territoire et l'élaboration d'un diagnostic d'ensemble sur son attractivité³⁵.

2.2.2 L'approche méso-économique

Elle permet de comprendre pourquoi une catégorie spécifique d'activités sera davantage attirée par un territoire particulier. Cette approche intéresse aux effets de compétitivité sectorielle liée à la concentration sur une zone géographique donnée d'activités complémentaires ou similaires (cluster, district industriels, etc.). Elle nécessite la mise en œuvre des méthodes spécifiques permettant à recenser tous les facteurs présents sur le territoire et susceptibles de lui donner une attractivité particulière pour l'activité concernée (entreprises spécialisées, ressources humaines, centres de recherche et de formation, offre immobilière, infrastructures dédiées, réseaux de coopération...).

Cette approche, vise à mettre en évidence, à un niveau très fin et très opérationnel, les atouts d'un territoire pour une activité donnée, afin de parvenir à un ciblage précis des investisseurs susceptibles de venir s'implanter dans ce territoire³⁶.

2.2.1 L'approche microéconomique

Cette approche conduit à définit l'attractivité comme la capacité à proposer, en réponse à chaque projet mobile, un bouquet d'offre de facteurs répondants de manière compétitive aux spécifications exigées par les entreprises. Elle s'intéresse à la manière dont le processus de décision de la firme se déployé dans le cadre d'un projet donné. Elle peut s'appuyer sur l'utilisation couplée de "business plans" et de scénarios prospectifs, permettant à prendre en compte les incertitudes liées aux différents facteurs susceptibles d'influer sur le niveau des coûts et des recettes.

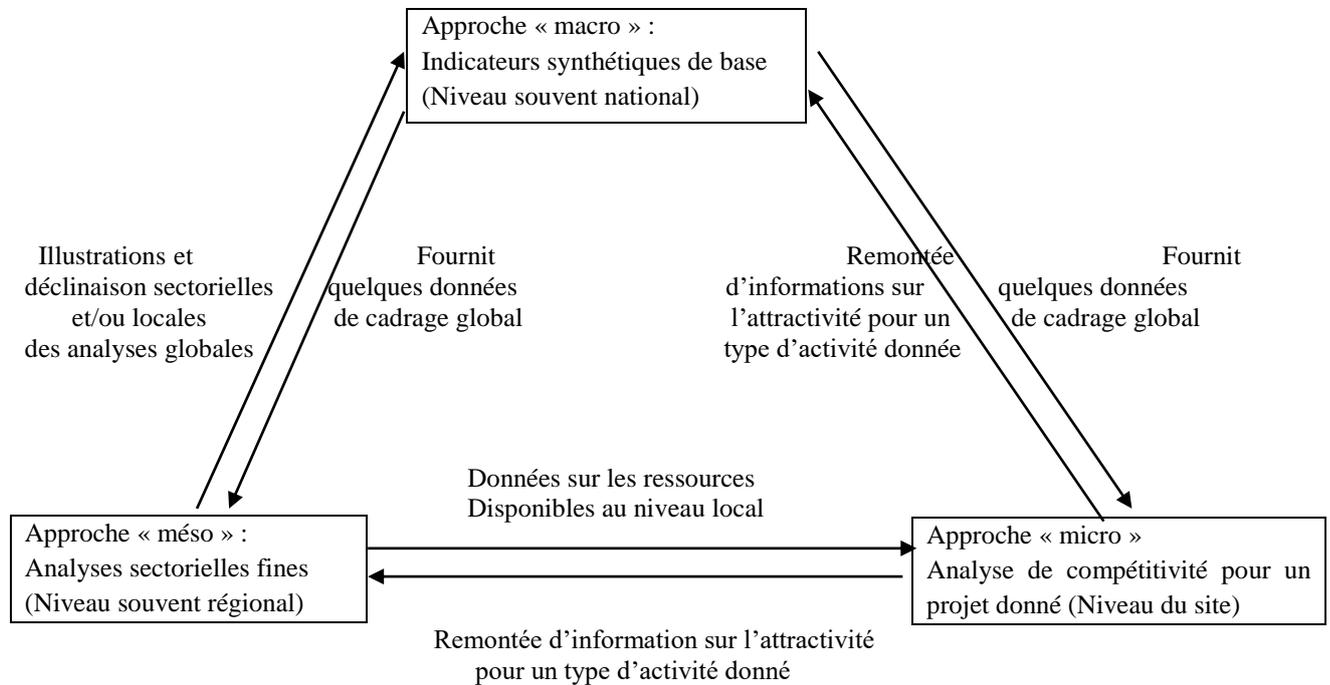
³⁴Graba D, Hassaoui A, « Essai d'analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie cas de la wilaya de Bejaia », op cit.

³⁵ Hatem Fabrice, investissement international et politique d'attractivité, op cit, p239

³⁶Idem

Les trois approches ne sont pas opposées, mais complémentaires. Il existe entre elles des interactions fortes que l'on peut résumer par le schéma³⁷.

Figure 1-3 : Complémentarités entre trois approches de l'attractivité



Source: Hatem Fabrice, op cit, p242.

2.3 Les facteurs de l'attractivité des investissements directs étrangers

L'attractivité des investissements directs étrangers dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminants au choix de l'implantation des investissements étrangers. Ces derniers choisissent un territoire susceptible à leur offrir des avantages et des opportunités réelles d'investissement. Le tableau 1-6 conclut les principaux aspects qui influencent les choix d'implantation des investisseurs directs étrangers.

³⁷Hatem Fabrice, investissement international et politique d'attractivité, op cit, p240

Tableau 1-6 : Les déterminants du pays hôte pour IDE

Déterminant du pays hôte	Types d'IDE classés par motifs des firmes	Principaux déterminants économiques des pays hôtes
<p>Cadre général d'accueil d'IDE : Stabilité économique, politique et sociale ; Règles concernant l'entrée et l'activité ; Normes applicables au traitement des filiales étrangères ; Régimes de fonctionnement et structure des marches (en particulier régimes de la concurrence et des fusions et acquisitions) ; Accords internationaux sur IDE ; Politiques des privatisations ; Régimes du commerce (barrières tarifaires et non tarifaires, cohérence des régimes d'IDE et du commerce ; Régime fiscal. Climat des affaires : Incitations à l'investissement (notamment campagne d'image et activités génératrices d'investissement et services facilitant l'investissement) ; Aides à l'investissement ; Coûts d'activités (liés à la corruption et à l'inefficacité administrative) ; Equipements collectifs (par exemple écoles bilingues, qualité de la vie...) ; Services après-investissement.</p>	<p>Recherche de Marchés</p> <p>Recherche de ressources/ actifs</p> <p>Recherche de gains d'efficacité</p>	<p>Taille du marché et revenu par habitant ; Croissance du marché Accès aux marchés régionaux et mondiaux ; Préférences des consommateurs locaux ; Structures des marchés.</p> <p>Matières premières ; Main-d'œuvre non qualifiée à bon marché ; Main-d'œuvre qualifiée ; Actifs technologiques, innovants, et d'autres actifs créés (par ex. marques commerciales), y compris ceux incarnés par des individus, firmes et agglomérations d'activités ; Infrastructures physiques (ports, routes, énergie, télécommunications). Coûts des ressources et des actifs énumérés ci-dessus, ajustés de la productivité de la main-d'œuvre ;</p> <p>Autres coûts d'intrants, tels que les coûts de transport et de communication avec le pays d'accueil et à l'intérieur de celui-ci et d'autres biens intermédiaires ; Participation à un accord d'intégration régionale propice à l'établissement de réseaux régionaux d'activités.</p>

Source: CNUCED, World investment report 1998, trends and determinants, p91

2.3.1 La stabilité politique :

Une stabilité politique et un climat de sécurité sont indispensables pour l'impulsion d'une dynamique économique. L'infrastructure politique englobe les institutions publiques élaborées par les gouvernements pour servir de cadre aux relations économiques et sociales.

On accorde plus d'attention aux éléments d'infrastructure politique qui peuvent influencer les décisions des firmes multinationales en matière d'investissement.

Par conséquent, une infrastructure politique positive engloberait un système juridique efficace, impartial et transparent qui protège la propriété et les droits individuels, ensuite des institutions publiques stables, crédibles et honnêtes, et enfin des politiques gouvernementales propices à des marchés libres et ouverts.

2.3.2 La stabilité économique :

La stabilité économique est souvent citée par les investisseurs comme un des facteurs essentiels de leurs décisions d'implantation³⁸. Les investisseurs étrangers s'intéressent à la stabilité de certains critères qui sont : la croissance économique, la maîtrise de l'inflation et la stabilité du taux de change. Lorsque les pouvoirs politiques créent une atmosphère économique instable (déséquilibres macroéconomiques) tels que, l'inflation élevée, les lourds déficits publics, la surévaluation du taux de change, les investisseurs étrangers sont peu incités à engager leurs capitaux dans des projets aux rendements futurs incertains.

2.3.3 La politique de concurrence :

Avec la libéralisation des flux d'IDE et le développement des activités des firmes multinationales, le libre jeu des mécanismes du marché revêt une importance croissante pour le choix de localisation des firmes étrangères dans le pays d'accueil.

Ainsi, la diminution ou la suppression des barrières à l'entrée des IDE peut accroître la fluidité des marchés nationaux et activer la concurrence. Cependant, si le marché du pays d'accueil devient concentré après l'entrée des firmes multinationales dominantes, il se peut que celles-ci se livrent à des pratiques anticoncurrentielles, en particulier sur le marché fluide pour empêcher l'entrée de nouveaux concurrents.

2.3.4 Environnement juridique favorable aux IDE:

Pour que les investisseurs soient incités à s'implanter à l'étranger, les pays doivent assurer aux firmes multinationales une certaine stabilité juridique. Parmi si stabilité

- Garantisse la minimisation des coûts des litiges ;
- Garantisse la protection des droits de propriété aux investisseurs étrangers et de bénéficier des mêmes droits que les investisseurs locaux;
- Assure la possibilité de rapatriement des bénéfices et des capitaux en cas de liquidation ;
- Etablis un libre marché de change ;
- Etablis des programmes d'incitation à l'investissement fondés sur une modulation transparente de nombreux avantages fiscaux et douaniers

³⁸ ALAYA M, **Politique** d'attractivité des IDE et dynamique de croissance et de convergence dans les Pays du Sud Est de la Méditerranée. Cahier du GRETHA n° 2007 – 06, Juin 2007

2.3.5 Autres déterminants de l'IDE :

2.3.5.1 La taille de marché :

La taille et l'importance du marché d'accueil, ainsi que ses perspectives de croissance constituent les éléments les plus importants de l'attractivité des IDE. La taille de marché est généralement mesurée par le PIB par habitant. Plusieurs études ont indiqué que l'augmentation du PIB est associée à une augmentation des entrées d'IDE dans les pays d'accueil. L'augmentation des revenus sont un signe d'une augmentation de la taille du marché et le pouvoir d'achat³⁹.

2.3.5.2 Le capital humain :

Le capital humain est un élément indispensable des conditions que doit offrir un pays pour attirer efficacement des investissements étrangers. Il faut en particulier que la population atteigne un niveau minimum d'instruction. Les ressources humaines constituent un critère traditionnel de l'attractivité notamment dans les pays en développement, toutefois les multinationales accordent de plus en plus d'importance à la qualité de celles-ci car les techniques classiques de division du travail sont remplacées par des systèmes et procès sophistiqués à haute valeur ajoutée⁴⁰.

En effet, Le coût de la main d'œuvre est un déterminant important des IDE. En conséquence, les faibles couts de main d'ouvre encouragent les firmes multinationales de se délocaliser pour tirer profit de la disponibilité des couts faibles du facteur du travail qui est particulièrement retrouvé dans les pays en développement.

2.3.5.3 Les ressources naturelles :

La disponibilité des ressources naturelles constitue le déterminant le plus important dans les pays hôtes. Les investissements étrangers sont surtout attirés par les pays dont les ressources naturelles sont nombreuses et suffisantes et n'ayant pas en contre partie le savoir faire, le capital, les compétences et l'infrastructure nécessaires pour les commercialiser.

2.3.5.4 La croissance économique :

La croissance économique peut constituer un paramètre essentiel pour les investissements potentiels. Elle fait l'analysée par des indicateurs de développement macroéconomique tels que le niveau de vie, le degré d'industrialisation, le taux d'ouverture, le taux de chômage et le degré de qualification de la main d'œuvre...etc.

En effet, une croissance rapide de l'économie d'un pays représente une opportunité d'expansion supplémentaire pour l'investisseur, une fois installé. Contrairement, un

³⁹ G-M. Gaëlle, «Economie Internationale », édition LEXTENSO, Paris, 2009, p.55.

⁴⁰Hind Ouguenoune, « La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », Thèse de Doctorat, université paris 3 -Sorbonne nouvelle, 2015, p.96.

développement faible ou déclin indique le manque de dynamisme de la taille du marché et de la demande, où une faible profitabilité de l'investissement.

2.3.5.5 Le degré d'ouverture commerciale (Importation/Exportation) :

C'est un indicateur de la mesure des échanges extérieurs d'un pays. Il indique la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur. La formule de calcul est la suivante : $[(\text{Exportations} + \text{Importations}) / 2] / \text{PIB} \times 100$

En effet, un niveau élevé d'importation renseigne sur le manque des barrières tarifaires et non tarifaires à l'entrée des biens et services. De ce fait, pour ses besoins d'exploitation, l'investisseur étranger aura la possibilité d'importer sans avoir à respecter des quotas à ne pas dépasser, ni à supporter des tarifs douaniers élevés. Et par conséquent, le niveau d'ouverture commerciale du pays a un effet positif sur l'afflux des IDE.

2.3.5.6 Le climat des affaires (un environnement des affaires stable) :

L'investisseur étranger cherche avant tout à s'assurer que l'avenir du pays est suffisamment prévisible pour que son projet d'investissement ne soit compromis ni par des problèmes sociaux, ni par une instabilité politique. Le climat des affaires constitue le facteur propre à la localisation de l'entreprise qui influe sur les opportunités de marché ou le désir des entreprises d'investir à des fins productives, de créer des emplois et de développer leurs activités. Les politiques et le comportement des pouvoirs publics ont une influence très importante en raison de l'incidence qu'ils ont sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence⁴¹.

Le climat des affaires regroupe les opportunités que les obstacles que peuvent trouver des investisseurs dans un pays donné dans leur processus de création d'entreprise ou d'investissement en général.

Plusieurs paramètres sont pris en considération pour évaluer le climat des affaires d'un pays⁴² :

A. La bureaucratie

Cette structure est adoptée par des firmes matures, dont la taille est suffisante afin d'avoir un volume de travail opérationnel permettant la standardisation et la répétition.

⁴¹ Banque Mondiale, «Rapport sur le développement mondial 2005 : un meilleur climat d'investissement pour tout le monde ».

⁴² KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », mémoire pour obtenir le magister en sciences économiques, option : monnaie, finance, banque, université de tizi ousou, 2012, p65

B. La transparence

La transparence c'est des fondements d'un environnement économique stable et prévisible permettant la circulation des capitaux productifs. Elle porte sur la connaissance des décisions et leurs motivations, sur la façon dont elles sont prises, sur l'accès à l'information, sur les coûts réels des projets... etc. L'OMC indique que l'engagement en faveur de politiques améliorant la transparence adresse un signal positif aux investisseurs nationaux et étrangers quant à la détermination du gouvernement à favoriser un climat stable et prévisible pour l'investissement. En contrepartie, le pays en question est perçu comme plus favorable à l'investissement, ce qui entraîne une augmentation des flux d'investissement⁴³.

Selon l'OCDE, la transparence est bénéfique pour attirer les investisseurs étrangers. Elle joue un rôle primordial pour accroître le sens des responsabilités dans les milieux des affaires et le gouvernement.

C. La corruption

Vue leur taille, les administrations peuvent jouer un rôle déterminant dans la politique d'attractivité des IDE ; essentiellement par leur influence jugée importante et essentielle du point de vue des investisseurs étrangers et qui influencent considérablement leur choix d'implantation⁴⁴.

Conclusion

L'IDE reste l'une des faits marquants du processus de la mondialisation qui caractérise l'économie mondiale d'aujourd'hui. Cet investissement s'effectue à travers une multitude de décisions prises par une firme désirant s'installer à l'étranger afin de conquérir de nouveaux marchés. Mais pour s'implanter à l'étranger, les entreprises doivent d'abord posséder un avantage organisationnel sur leurs concurrents dans le pays hôte. Ces firmes passent par plusieurs étapes d'internationalisation afin de devenir une multinationale.

L'investissement direct étranger a connu une évolution sans précédent depuis ces dernières décennies. Il est devenu un des facteurs primordiaux du développement des pays. Ces investisseurs cherchent un environnement stable avec un potentiel intéressant pour l'implantation de leurs firmes. Par conséquent, les pays qui accueillent ces investissements utilisent des politiques attractives pour séduire un plus grand nombre d'investisseurs.

⁴³ Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE », op cit. p15

⁴⁴ KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », op cit, p.67.

CHAPITRE 2 :

EFFET ET EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS DANS LE MONDE

Introduction

L'investissement direct étranger est l'un des facteurs essentiels au développement économique en permettant l'apport de capitaux, de technologies, de compétences en matière d'emplois et de gestion, ainsi que l'accès à des nouveaux marchés. Par conséquent, les gouvernants mettent généralement l'accent sur les avantages que l'IDE peut apporter aux économies des pays d'accueil, en développement notamment. Par les multiples incitations financières et non financières offertes, les gouvernements se bousculent pour attirer le maximum des investissements directs étrangers.

Rappelons, que l'investissement direct étranger est l'un des attributs les plus marquants de la mondialisation, l'un des enjeux majeurs pour les pays développés comme pour les pays en développement et un atout pour le bien-être mondial¹.

L'investissement direct étranger ne cesse de progresser à un rythme phénoménal depuis le début des années 80. Il a connu actuellement un développement considérable manifesté par l'ampleur des volumes en termes de flux ou de stocks, aussi par la nature sectorielle des IDE. Cette croissance est due à l'accroissement des opérations de fusion-acquisition internationales, à l'essor des activités des firmes multinationales, mais aussi aux programmes de privatisation engagés par les pays en développement.

SECTION 1 : EFFETS ET ENTRAVES A L'IDE

Dans cette section, on va s'intéresser ; d'une part, aux différents effets de l'investissement direct étranger sur l'économie des pays hôtes comme sur celles des pays d'origines ; et d'autre part, à la présentation des différents obstacles et entraves qui empêchent et découragent les investissements.

¹ OECD : « L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts », Paris 2002.p15

1. LES EFFETS DES IDE

Les IDE présentent des impacts positifs, mais aussi négatifs sur différents plans

1.1 Les effets de l'investissement direct étranger sur les pays d'origines

Le sujet des investissements étrangers occupe une place très importante dans les débats entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, et cela même dans les pays développés, considérés comme meneur en la matière. De ces débats se dégagent les avantages reconnus aux IDE, ainsi que leurs inconvénients pour les pays d'origine que les pays d'accueil.

➤ Les effets positifs

Les IDE offrent de nombreux avantages au pays d'origine :

- l'extension des capacités de production industrielle du pays investisseur, et de mieux utiliser les capitaux, les fonds et l'épargne excédentaires des pays émetteurs.
- L'investissement peut renforcer les exportations et tirer à la hausse la balance commerciale.
- Une meilleure compétitivité pour les entreprises. En effet, les IDE et la réputation des firmes multinationales permettent de rejaillir sur les entreprises des pays investisseurs qui vont avoir un accès aisé aux marchés mondiaux grâce à l'image de leurs compatriotes².
- Permettre de s'implanter à l'étranger et de se donner l'accès à de nouveaux marchés ou à de nouveaux facteurs, et cela aura tendance à accroître les ventes de la firme multinationale et compris des unités localisées dans le pays de la maison-mère.

➤ Les effets négatifs

A côté des effets positifs, les IDE présentent aussi des effets négatifs sur l'économie des pays d'origines :

- Les investissements directs étrangers sont considérés comme des prêts sans intérêts et comme des dépenses à l'étranger et, à court terme, ils peuvent causer un déficit de la balance des paiements. A long terme, l'effet sur la balance des paiements reste dépendant de la rentabilité et de la profitabilité de l'investissement.
- Les inégalités entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés. Certaines études montrent que les IDE sont désignés comme responsables des difficultés

² Bekihal Mohamed, les investissements directs étrangers en Algérie, essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010, mémoire de magistère en science économique option : économie internationale, université de d'Oran, 2013

rencontrées par les travailleurs les moins qualifiés dans les pays développés. Aux Etats-Unis et en Grand Bretagne, l'écart entre les salaires réels des travailleurs qualifiés et non qualifiés ne cesse de se creuser, tandis qu'en France, en Allemagne et en Italie, les inégalités sont observées en terme des chances d'accès à l'emploi³.

- La perte d'emploi, dans le cas de délocalisations où les firmes multinationales ferment les usines et licencient les travailleurs pour aller s'implanter et former les postes de travail ailleurs.
- Le contournement des mesures de la politique monétaire, où les firmes multinationales peuvent recourir aux systèmes bancaires des autres pays où elles sont implantées puis elles effectuent des mouvements et des transferts financiers intra-filiaux⁴.
- La réduction de la supériorité technologique du pays d'origine qui risque d'être rattrapée par les autres pays et du coup il perd son avantage.

1.2 Les effets de l'investissement direct étranger sur les pays hôte

Pour les pays hôtes, les IDE sont sujets à débats au niveau des pays d'accueils et ce entre ceux qui les considèrent comme nécessaires à la croissance économique et ceux les considérant comme menace sur le pays.

➤ Les effets positifs

L'investissement direct étranger peut jouer un rôle important dans l'accélération de la croissance et la transformation économique des pays⁵. Il constitue, pour les pays en développement, une source importante de financement extérieur, de développement économique et de modernisation. Parmi les effets positifs des IDE, nous distinguons : le transfert de la technologie et de l'innovation, l'augmentation du bien être et de la production (PIB) du pays, le développement de ressources humaines, la création d'un climat plus compétitif pour les entreprises locales et l'amélioration de leur développement et la facilitation de l'intégration aux échanges internationaux. Les IDE offrent aussi d'autres avantages :

- L'effet des IDE sur le commerce extérieur du pays hôte diffère selon les pays et les secteurs économiques. Pour les pays en développement l'intérêt des IDE en matière d'échanges tient à sa contribution pour l'intégration de l'économie d'accueil dans l'économie mondiale. Ceci en entraînant une hausse des importations ainsi que des exportations.
- Transfert de technologie sous la forme de savoir faire technique, de technique de management et de technique marketing permettant l'amélioration la qualité du travail local, la gestion et les systèmes d'éducation et de formation. Cette

³ Paul Krugman et Maurice Obstfeld, «Economie internationale », De boeck, 2006, p172

⁴ Bekihal Mohamed, 2013, op cit, p47

⁵Fouda F : le rôle de l'investissement direct étranger dans le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement, Genève, janvier 2005

amélioration permet aux pays en développement de rattraper leur retard économique par rapport aux pays industrialisés.

- L'effet des IDE sur le marché de travail ne se limite pas à la création des emplois. En effet, les IDE ont un impact sur les rémunérations du travail. Et sa pour attirer la main d'œuvre qualifiée, l'amener à l'esprit de l'entreprise et améliorer sa productivité. Plusieurs études montrent que les filiales appartenant à des groupes étrangers versaient des salaires plus élevés à leurs employés que leurs homologues locaux, en particulier dans les pays en développement.
- La possibilité de dynamiser sensiblement le développement des entreprises dans les pays d'accueil. Au niveau de l'entreprise dans laquelle est opéré l'investissement étranger, on constate l'exploitation de synergies avec l'entreprise multinationale qui assure l'investissement, des efforts pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts et le développement d'activités nouvelles⁶.
- L'impact des IDE sur la balance des paiements repose sur les effets positifs repérables, en tenant compte des entrées potentielles de capitaux, le développement des exportations et la réduction des importations remplacées par la production de la filiale.
- La stimulation de la concurrence nationale, et la diminution de la puissance monopolistique des entreprises locales par l'entrée sur le marché locale de nouvelles entreprises internationales, tout en encourageant l'entrepreneuriat.
- Selon le rapport CNUCED 2001, il existe des effets positifs de complémentarité entre IDE et les investissements domestiques. Ces effets se manifestent à travers plusieurs canaux tels que l'accroissement de la concurrence et de l'efficacité, la transmission des techniques de contrôle et de qualité à leurs fournisseurs et la démonstration des nouvelles technologies. Les FMN peuvent aussi pousser les entreprises nationales à améliorer leur gestion et adopter certaines des techniques de commercialisation servies par les multinationales. Malgré ces effets théoriques potentiels, l'effet d'éviction a été le plus observé au niveau des pays en voie de développement, qui peut résulter de l'établissement des barrières à l'entrée, ce qui va décourager l'entrée des nouvelles entreprises, et la sortie des entrepreneurs locaux.
- Les IDE sont la source de financement optimale pour les pays qui disposent de potentiel d'investissement et de capacité de production non exploités à cause du manque de l'épargne nationale.

➤ **Les effets négatifs**

Les IDE n'ont pas seulement des effets positifs, ils ont aussi des effets négatifs sur l'économie des pays hôtes, à savoir :

⁶ OCDE : « L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts », Paris 2002.p20

- L'inadaptation des besoins et l'insuffisance de la technologie apportée par les multinationales au pays d'accueil. L'un des implications importantes du transfert de technologie moderne est que la multinationale peut finir par maîtriser l'industrie en utilisant son avantage technologique comme un frein efficace à l'entrée sur les marchés nationaux ou internationaux.
- Une éventuelle ponction sur les ressources de crédit intérieurs dans le cas où la firme se finance sur le marché local, ou aussi du paiement des royalties, des rapatriements intensifs des profits, des dividendes et des rentes, et d'une croissance des importations si l'offre locale ne couvre pas tous les besoins de la filiale.
- Décroissement de l'emploi des cadres locaux, dans les cas où la multinationale possède un service de marketing centralisé.
- Les IDE fragilisent les économies naissantes. En effet, la prise de contrôle des entreprises nationales représente sur un certain plan un amoindrissement de la souveraineté de l'Etat récepteur.
- Il existe également un risque que les entreprises à capitaux étrangers utilisent l'IDE pour exporter des productions qui ne sont plus approuvées dans leur pays d'origine. Notamment lorsque les autorités du pays d'accueil sont très désireuses d'attirer des IDE, les normes réglementaires risqueraient d'être abaissées ou gelées.
- Les IDE peuvent assimiler l'épargne et les talents entrepreneuriaux empêchant ainsi la création d'entreprise nationale pouvant aider à la croissance de l'économie.
- Dédommagement des bénéficiaires des pays hôtes par les mesures fiscales et douanières offerts pour attirer les IDE.
- La dégradation de la balance des paiements du fait de rapatriement des bénéficiaires, l'absence de relations positives avec les collectivités locales, les préjudices potentiels causés à l'environnement.
- L'impact sur les fournisseurs locaux est parfois limité, si l'entreprise est incorporée verticalement et qu'elle produit elle-même la plupart des composants et des éléments.
- Découragement de l'entreprenariat et empêchement la concurrence nationale dans le cas, les fusions et acquisitions orchestrées par les multinationales.

2. LES OBSTACLES ET LES ENTRAVES A L'IDE

Suite à une forte extension internationale et à l'accroissement des échanges et des mouvements de capitaux, les investissements directs étrangers sont souvent exposés aux plusieurs obstacles et entraves qui empêchent et découragent leurs activités. Les entraves les plus essentielles auxquelles les investisseurs et les entreprises étrangères sont confrontés peuvent être résumées comme suit⁷ :

⁷ Khouri N : Les déterminants de l'investissement directs étrangers : Etude théorique et analyse empirique, mémoire de magister, Ecole Supérieure de commerce d'Alger, 2002-2003

2.1 Le risque pays et politique

Le risque des pays provoque des effets préjudiciables sur la décision d'investir dans un pays. Le risque est défini lorsqu'il subit d'un changement politique et économique brusque, la situation de pays souffre de certains facteurs comme la corruption durable, le non transparence institutionnelle, la lenteur des procédures réglementaires et le processus de la privatisation, la suspension de paiement ou bien une modification unilatérale de sa dette. La guerre est généralement considérée comme le plus important risque de pays. Ces situations peuvent engendrer une défaillance dans le processus d'attractivité. Comme le cas de l'Algérie, ou malgré d'importantes ressources potentielles, la situation politique empêche d'attirer des IDE⁸.

Les termes risques pays et risque politique sont souvent indifférents. Le premier résulte d'événements politiques, économiques et sociaux et le deuxième résulte uniquement d'événements politiques. En effet, tous les deux font allusion aux variations que peut encourir un investissement étranger à la suite d'un événement imprévu et spécifique sur le lieu d'implantation⁹.

2.2 Le faible niveau du capital humain

Le capital humain est un facteur de localisation des entreprises multinationales et joue également un rôle de mise en valeur de l'effet de transfert de technologies sur le développement des pays d'accueils.

L'existence d'aptitudes technologiques et d'un stock du capital humain conditionne l'assimilation du savoir faire développé ailleurs. En effet, pour une bonne assimilation des technologies étrangères, les pays d'accueils doivent disposer d'un stock minimum de capital humain et de savoir faire.

L'accumulation du capital humain et l'apprentissage sont aujourd'hui au cœur de tout processus de transfert technologique. Pour les pays à retard technologique, l'accumulation du capital humain est indispensable pour qu'il puisse bénéficier parfaitement des retombées positives des flux d'IDE sur la croissance. L'accumulation du capital humain et le développement des activités d'apprentissage pour les pays émergents constituent non seulement un véritable avantage pour ces pays, mais aussi un préalable nécessaire à des transferts technologiques via les IDE.

2.3 Le régime commercial

Le régime commercial peut être un obstacle limitant les retombées positives des externalités générées par les IDE. En effet, le détournement des flux d'IDE vers d'autres

⁸ Thaalbi Inés, déterminants et impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie, thèse pour obtenir le grade de : Docteur de l'université de Strasbourg, spécialité : science économique, université de Strasbourg, 2013

⁹ Moussou Hakim, essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays Maghreb : Algérie, Tunisie et Maroc, mémoire de magistère en science économique option : Monnaie, Finance et globalisation, université de Bejaia, 2007, p44

destinations peuvent être une conséquence d'un régime commercial restreint. Ainsi, l'IDE attiré vers des marchés protégés prend généralement la forme d'unités de production indépendantes, axées sur le marché intérieur est qui ne sont pas compétitives quand il s'agit de produire pour l'exportation. Les firmes multinationales auront alors tendance à ne transférer que les technologies nécessaires à la production, du fait de l'absence de concurrence sur le marché.

L'ampleur des flux d'IDE et leur efficacité dans la promotion de la croissance économique seront, à long terme, plus grandes dans les pays poursuivant une stratégie de promotion des exportations que dans les pays ayant adopté un régime commercial introverti.

2.4 L'asymétrie de l'information

La faible qualité et l'insuffisance de l'information disponible sont les deux problèmes auxquels se percutent les investisseurs étrangers. Les non résidents et les résidents d'un pays peuvent présenter des divergences concernant leur perception du risque ou de la rentabilité des titres cotés sur le marché dudit pays. Les perceptions favorables qu'avaient les résidents des deux pays sur la rentabilité des titres sur le marché du pays voisins étaient à l'origine des flux entre les deux nations.

Les barrières de langue et les différences de culture, ce sont les plus exposés au risque. Les investisseurs locaux sont mieux informés sur les actifs et les opportunités d'investissement de leur propre pays, par rapport aux investisseurs étrangers.

SECTION 2 : LES IDE DANS LE MONDE : HISTORIQUE ET TENDANCE

Dans cette section ; nous essayerons de donner un aperçu sur l'évolution historique des investissements directs étrangers dans le monde puis la répartition géographique et sectorielle des flux mondiaux d'IDE.

1. EVOLUTION EN CHIFFRE DES IDE DANS LE MONDE

Plusieurs phases peuvent être décelées.

1.1 Avant la 2^{ème} guerre mondiale :(de 1800 jusqu'à 1945)

Les IDE se développent fortement dans le dernier tiers du 19^{ème} siècle. Ils représentent en 1870 environ 40% du total des flux de capitaux internationaux à long terme, cela était possible grâce à la facilité de transport (bateau à vapeur, chemin de fer...) et l'extension du contrôle de la gestion sur une longue distance.

Cette période était caractérisée par la domination britannique¹⁰. Grâce à une épargne abondante, une place financière stable et un réseau bancaire international dynamique. A coté, la France s'engage elle aussi, très tôt, dans l'internationalisation, notamment à partir de 1850.

¹⁰ Bekihal Mohamed, op cit, 2013, p 32

Ses investissements ont cru rapidement et ses avoirs ont été multipliés par six jusqu'à la 1^{ère} guerre mondiale. Elle investit en Europe et en autre mer. Quant à l'Allemagne, elle a basé son expansion commerciale en Europe centrale (53%) et Amérique latine (16%), comme nous montre le tableau 2-1.

Tableau 2-1 : Le stock des investissements internationaux en 1914 (10⁶ \$)

Pays investisseur	Montant	% du total	Principale zone d'accueil
G.B	18	41%	Empire Britannique 47% Etats-Unis 20% Amérique latine 20% Europe 06%
France	8.5	19.3	Europe 61% dont Russie 25% Empire français 09%
Allemagne	6	13.7	Europe centrale 53% Amérique latine 16% Amérique du nord 15%
Etats-Unis	3.5	7.9	Canada Mexique. Cuba
Belgique	2	4.5	Congo. Russie Europe Occidentale
Divers	2.5	5.7	-

Source: G. Y. Berrtin « l'investissement international », PUF, 3eme Edition, 1983. P.17.

Des la fin de 19^{ème} siècle et jusqu'en 1914, les États-Unis se mettent aussi à investir et commercialiser de façon agressive dans les produits pour lesquels ils détiennent un avantage technologique.

En 1914, la Grande Bretagne, les États-Unis, la France et l'Allemagne, réunis, étaient la source des investissements directs étrangers et la moitié de ces investissements étaient destinés vers les pays en développement¹¹. Ces pays détenaient plus de 87% des IDE dans le monde. La GB domine largement ce mouvement en possédant, à elle seul, près de la moitié des IDE.

Dans l'entre deux guerres, la GB reste Le 1^{er} pays d'origine, mais son poids se rétrécit de 45,5% a 39,8% au profit des Etats-Unis qui possèdent 28% des IDE en 1938 (tableau 2-2). La position de la France s'amenuise et celle de l'Allemagne s'effondre.

¹¹ Bekihal Mohamed, op cit, 2013, p 32

Tableau 2-2: Répartition du stock d'IDE par pays d'origine (%)

Pays	1914	1938	1960	1973	1985	1994
Pays du G5	86,9	81,2	72,8	75,7	71,6	65,4
Etats-Unis	18,5	27,7	48,3	48,1	36,9	25,7
Japon	0,1	2,9	0,8	4,9	6,5	11,7
Royaume-Uni	45,5	39,8	16,3	12,8	14,8	11,7
Allemagne	10,6	1,3	1,2	5,7	8,8	8,6
France	12,2	9,5	6,2	4,2	4,6	7,7
Europe hors G5 dont Pays bas Suisse	10,8 Nd Nd	15 Nd Nd	18,4 10,3 3,4	14,8 7,5 3,4	17,2 7 3,7	21,8 6,1 4
Stock mondial (milliards de \$)	100 (14,5)	100 (26,3)	100 (66,1)	100 (210,5)	100 (618,6)	100 (2378)

Source: D.Tersen, « l'investissement international », Ed, Armand Collin, Paris, 1996. P8.

Au niveau des pays d'accueil les IDE s'adressent en majorité aux pays en développement, ils représentent 72,7% du stock en 1913 et 67,4% en 1938 (voir le tableau 2-3). L'Amérique latine puis l'Asie sont les deux premières zones d'accueil. Pendant le période entre les deux guerres mondiale, les IDE intro européens se réduisent. Les FMN mettant à l'époque en rapport des économies très inégalement développées.

Tableau 2-3: Répartition de stock d'IDE par région destinataire (%)

Régions	1913	1938	1960	1973	1985	1994
Pays développés	27,3	32,6	67,3	72,9	74,5	74
Etats-Unis	10,3	7,4	13,9	10,4	24,8	21,7
Europe de l'ouest	7,8	7,4	22,9	36,5	31,6	41,6
Autre pays développés	9,2	17,8	30,5	26	18,1	10,7
Pays en développement	72,7	67,4	32,7	27,1	25,5	25,1
Amérique latine	32,7	30,8	15,6	12,5	9,7	8
Afrique	6,4	7,4	5,5	2,9	3,4	2,3
Proche et Moyen Orient	2,8	2,6	2,8	-	3,6	1,5
Asie	20,09	25	7,9	4,8	8,8	13,3
Europe de l'Est	9,9	1,6	0,9	-	-	0,9
Stock mondial (milliards \$)	100 (14)	100 (24,3)	100 (54,5)	100 (166,7)	100 (745,8)	100 (2319)

Source : D. Tersen, « L'investissement international », op cit, p.9.

1.2 De la fin de la 2^{ème} guerre mondiale à 1973 : Les trente glorieuses

Après la deuxième guerre mondiale, les Etats-Unis, tant que pays d'origine, détiennent presque la moitié du stock d'IDE et leur part est estimée à 48,3% en 1960. A l'inverse, en raison de l'effondrement des empires coloniaux, les trois grands investisseurs européens ne représentent plus que le quart du stock des IDE mondiaux en 1960, la GB avec 16,3 de stocks d'IDE et la France avec 6,2 et l'Allemagne avec 1,2% (voir le tableau 2-2).

C'est à partir de 1956 que les investissements américains commencent à prendre de l'ampleur. Ainsi, ils étaient 2 milliards de \$ en 1956, 2,5 milliards de \$ en 1958, 3,5 milliards de \$ en 1965, 5 milliards de \$ en 1968 et 13 milliards de \$ en 1974¹².

Généralement, cette époque est caractérisée par une suprématie américaine et une faiblesse européenne et aussi une production à l'étranger assurée par les firmes multinationales substituant aux exportations.

Pour ce qui est de l'accueil des IDE, les pays en développement (PED) ne sont plus le pôle d'attraction qu'ils constituaient au début du siècle. En l'espace de 1938 à 1960, le poids des PED dans le stock mondial des IDE reçus est divisé par deux, et même par trois en passant de 67,4% à 32,7. Ce repli a été très marqué en Amérique latine et en Asie où les entrées des IDE ont chuté respectivement de 30,8% et 25% à 15,6% et 7,9%. Ainsi la plupart des pays en développement leurs parts globales dans l'accueil des IDE ne cessera de décroître jusqu'à la fin de la décennie 80. Le seul pays en développement à échapper à ce déclin historique était le Proche et Moyen Orient en raison des investissements occidentaux réalisés pour l'exploitation des gisements pétroliers.

1.3 Le ralentissement des IDE (1973-1984) :

Dans la décennie 1970 et la première moitié des années 1980, les flux des IDE se sont contractés suite à deux chocs pétroliers. Les Etats-Unis connaissent un déclin économique dans les années 1970, ils ralentissent leurs achats à l'étranger par manque de moyens et vendent même des actifs à l'étranger, mais à côté de cela les fortes hausses de Yen et le Mark par rapport au dollar ont eu comme un effet de l'augmentation des IDE japonais aux Etats-Unis, notamment, dans l'industrie automobile, l'électronique et l'immobilier.

Pendant cette période, les Etats-Unis restent le premier investisseur dans le monde, leur part dans le stock mondial des IDE est passée de 48,1% à 36,9% entre 1973 et 1985, alors que la part de Japon croît de 4,9% à 6,5% et celle de l'Allemagne de 5,7% à 8,8% (voir le tableau 2-2).

1.4 L'explosion des IDE à partir de 1980

A partir de 1984 et jusqu'à la fin des années 80, les IDE connaissent un fabuleux essor, cet essor peut être expliqué par la forte croissance économique des pays de l'OCDE. Cette croissance correspondait notamment aux :

¹² Régis Bourbannais, « Econométrie », Dunod, 2000, p169.

- Le processus de libéralisation du commerce qui s'est accompagné d'une orientation vers les activités commerciales et financières des pays développés à partir des années 1985 (la réalisation de la globalisation financière suivant la règle des 3D).
- La libéralisation de secteur des services, essentiellement au niveau des banques, des assurances et des télécommunications. Ce processus a commencé aux Etats-Unis, après il a atteint le Royaume uni au début des années 80 et s'est diffusé au reste des l'Europe et au Japon au milieu des années 80.
- La déréglementation de l'IDE qui consiste à supprimer et diminuer un certain nombre de restrictions aux flux entrants d'IDE, tels les TRIMs (trade related investment measures : par exemple, règle d'équilibre du commerce extérieur, règle de contenu local). S'affirme ainsi un renouveau des fonctions de l'État : c'est le développement de l'État mondialisateur, qui s'efforce non seulement de participer à l'internationalisation des firmes nationales, mais qui tente aussi d'attirer les investisseurs étrangers en mettant en valeur l'attractivité du territoire (infrastructures de qualité, présence de districts industriels, qualité de la main d'œuvre, compétitivité-coût, etc.)¹³.
- La complexité accrue des processus de production pousse à l'établissement d'une chaîne de production intégrée internationalement. Appréciation relativement du dollar du Mark et du Yen, ce qui est favorable à l'internationalisation des firmes allemandes et japonaises.

Par ailleurs et pendant cette période, les investissements directs étrangers japonais se sont multiplier par 8,5¹⁴ et les IDE des Etats-Unis ont connu un déclin pour perdre ainsi la première place en tant qu'investisseur mondial et ceci au profit du royaume uni de 1985 à 1988, puis au japon de 1989 à 1990.

Cette montée de l'Europe et du Japon est liée aux investissements croisés. En effet, les IDE ne sont plus hiérarchisés de manière absolue, partant des Etats-Unis et allant vers les autres pays.

1.5 À partir de 1990

L'accélération s'est accentuée durant les décennies 1990 et 2000, durant cette période en vue une très forte croissance des investissements directs étrangers dans le monde. En 2000, les IDE totalisaient 1400 milliards de dollars, soit sept fois plus qu'en 1990. Les flux d'investissement restent concentrés principalement dans le monde développé et plus particulièrement dans la trilatérale (UE, USA, Japon), aussi bien en ce qui concerne les provenances que les destinations¹⁵.

Après l'éclatement de la bulle sur les nouvelles technologies (Internet), les investissements directs ont nettement diminué passent du 1300 milliards de dollars des années

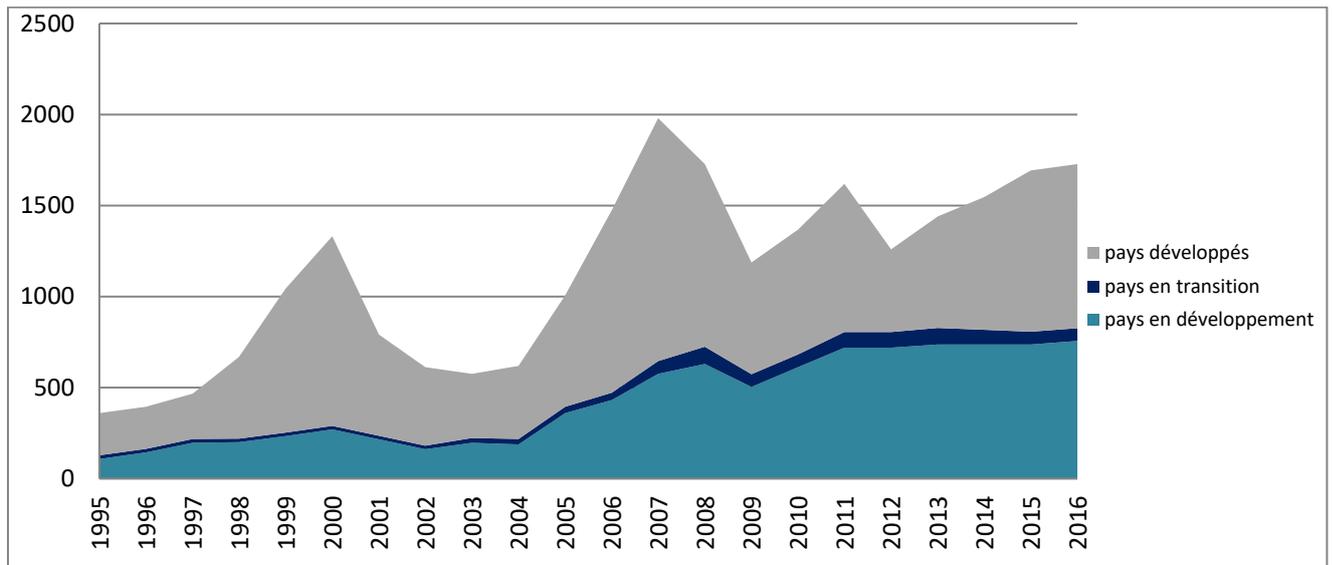
¹³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Investissement_direct_%C3%A0_1%27%C3%A9tranger

¹⁴ Christian Milelli et Michel Delapierre « op.cit » p 49

¹⁵ CNUCED, « Vers de Nouvelles Relations Interentreprises », Rapport sur l'investissement dans le monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2001, p.8.

2000 à 500 milliards de dollars en 2003. Cette chute, considérée par la CNUCED comme un retour à la normale, est due non seulement à la diminution des fusions-acquisitions et des privatisations, mais aussi à la baisse des valeurs boursières, l'achèvement du processus de privatisation dans certain pays et à la faiblesse de la croissance économique enregistrée dans certains pays.

Figure 2.1 : Entrées d'IDE à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995-2016 (en milliards de dollars)



Source : CNUCED, rapport d'investissement 2014.

Par ailleurs, les flux mondiaux des IDE ont connu une reprise à partir de 2004 et s'est poursuivie en 2007, en enregistrant un montant total de 1833 milliards de dollars. 68% de ces investissements se dirigeaient vers les pays industrialisés notamment les Etats-Unis, le Royaume Uni, la France, le Canada et les Pays-Bas. Cette évolution tient à de nombreux facteurs, tels que les innovations techniques et un environnement politique et économique favorable à la détention des entreprises nationales par des capitaux étrangers, et aussi, la hausse des cours des actions, qui accru la valeur des fusions-acquisitions internationales.

A partir des années 2007 les flux mondiaux d'IDE ont partout été déstabilisés par la crise financière et économique qui s'est déclenchée aux Etats-Unis d'Amérique est puis est propagée vers tout les pays de monde. Selon la CNUCED, les flux d'IDE ont été chutés d'un niveau historique de 38,7% entre 2008 et 2009 passant de 1697,4 milliards de dollars à 1040 milliards de dollars. Les pays les plus touchée sont Royaume Uni (-92,7%), les Etats-Unis (-57%), la France (-35,5%), et le Japon (-34,5%) a part l'Allemagne qui a renforcé son attractivité vers (40,7%). Globalement les pays développés ont perdu 41,2% et les pays en développement 34,7%.

Aussi, selon rapport CNUCED, les flux de l'investissement direct étranger ont légèrement augmenté en 2010, pour s'établir à 1240 milliards de dollars. En 2011 les IDE continueraient de redresser pour atteindre 1500 milliards de dollars et ça malgré la crise

économique mondiale. L'IDE mondiale a chuté en 2012, pour atteindre 1350 milliards de dollars à cause de la fragilité économique et politique des marchés au niveau mondial.

Ainsi, selon ce rapport, les flux d'IDE ont augmenté de 9% pour établir à 1450 milliards de dollars en 2013 et 1600 milliards de dollars en 2014, 1750 milliards de dollars en 2015 et 1850 milliards de dollars en 2016, principalement sous l'effet des investissements dans les pays développés, dont la reprise économique commence à se confirmer et à s'étendre, la forte progression des fusions-acquisitions internationales. Toutefois, la fragilité de certains marchés émergents et les risques que font peser des politiques incertaines et des conflits régionaux pourraient encore remettre en cause cette remontée attendue des investissements.

2. TENDANCES REGIONALES DES IDE DANS LE MONDE

Les flux d'IDE à destination des pays en développement ont augmenté de 9% en 2015 pour atteindre un nouveau record à 765 milliards de dollars soit 44% du total mondial. L'Asie reste la région en développement recevant le plus d'IDE dans le monde, notamment devant l'Union Européenne, qui attire habituellement la plus grande part de l'IDE.

Bien que les investissements dans les pays développés soient repartis à la hausse après leur chute brutale en 2014, ils ne représentent toujours qu'une part historiquement faible de l'IDE mondial soit 522 milliards de dollars et restent inférieurs de 846 milliards de dollars à leur maximum de 2007. Les pays en développement conservent ainsi une avance de plus de 200 milliards de dollars sur les pays développés pour la seconde année d'affilée¹⁶.

¹⁶CNUCED 2014, « investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action », rapport sur l'investissement dans le monde, 2014

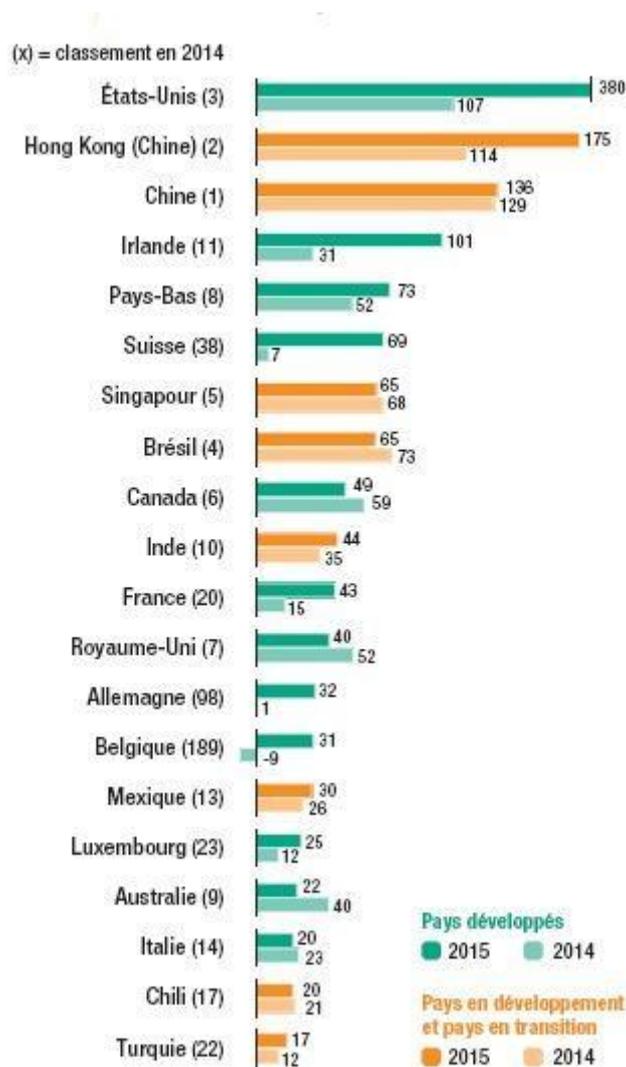
Tableau 2-4 : Flux d'IDE, par région, 2013-2015 (en milliards de \$ et en pourcentage)

Région	Entrées d'IDE			Sorties d'IDE		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Pays développés	680	522	962	826	801	1065
	47,7%	40,9%	54,6%	63,0%	60,07%	72,3%
Union européenne	323	306	504	320	311	576
	22,7%	24,0%	28,6%	24,4%	23,6%	39,1%
Amérique du Nord	283	165	429	363	372	367
	19,8%	12,9%	24,3%	27,7%	28,2%	24,9%
Pays en développement	662	698	765	409	446	378
	46,4%	54,7%	43,4%	31,2%	33,8%	25,6%
Afrique	52	58	54	16	15	11
	3,7%	4,6%	3,1%	1,2%	1,2%	0,8%
Asie	431	468	541	359	398	332
	30,2%	36,6%	30,7%	27,4%	30,2%	22,5%
Asie de l'Est et sud Est	350	383	448	312	365	293
	24,5%	30,0%	25,4%	23,8%	27,7%	19,9%
Asie du sud	36	41	50	2	12	8
	2,5%	3,2%	2,9%	0,2%	0,9%	0,5%
Asie occidentale	46	43	42	45	20	31
	3,2%	3,4%	2,4%	3,4%	1,5%	2,1%
Amérique latine et caraïbes	176	170	168	32	31	33
	12,3%	13,3%	9,5%	2,5%	2,4%	2,2%
Océanie	3	2	2	2	1	2
	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
Pays en transition	85	56	35	76	72	31
	5,9%	4,4%	2,0%	5,8%	5,5%	2,1%
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	52	55	56	14	14	8
	3,6%	4,3%	3,2%	1,1%	1,1%	0,5%
Pays les moins avancés	21	26	35	8	5	3
	1,5%	2,1%	2,0%	0,6%	0,4%	0,2%
Pays en développement sans littoral	30	30	24	4	7	4
	2,1%	2,3%	1,4%	0,3%	0,5%	0,2%
Petits États insulaires en développement	6	7	5	3	2	1
	0,4%	0,6%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%
Au monde	1427	1277	1762	1311	1318	1474

Source: CNUCED, rapport d'investissement 2016.

Huit des 20 premiers destinataires de l'IDE étaient toujours des pays en développement (Afrique, Asie, Amérique latine et caraïbes, Océanie) ou des pays en transition. Le Hong Kong (Chine), dont les entrées d'IDE ont atteint des montants sans précédent, a gardé sa deuxième place.

Figure 2-2 : Entrées d'IDE, 20 premiers pays destinataires, 2014 et 2015



Source: CNUCED 2016, op cit, p.4.

2.1 En Afrique

L'un des principaux facteurs ayant suscité des IDE en Afrique ces dernières décennies est l'existence des ressources naturelles dans les pays d'accueil, mais la faiblesse des IDE dans cette région du monde s'explique très probablement par les mêmes facteurs qui ont été responsables de la faiblesse générale de l'investissement privé rapporté au PIB dans l'ensemble du continent, et cela à cause de manque apparent de viabilité des politiques nationales, la part d'actifs due au non-respect des contrats, la qualité médiocre des services publics et le régime fermé des échanges.

Les entrées d'IDE ont augmenté dans toutes les grandes régions en développement. En 2013 les entrées de l'Afrique ont élevé de 4% pour atteindre 52 milliards de dollars, cette part de hausse port désormais sur le secteur manufacturier, en particulier des biens de consommation et été conduite par l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et ça sous l'objectif des dirigeants visant à approfondir l'intégration régionale, même si la plupart des initiatives régionales de coopération ont été eu un effet limité sur les IDE intra régionaux

Selon le rapport CNUCED, en 2015, les investissements directs étrangers de l'Afrique dans son ensemble ont reculé de 7% (54 milliards de dollars). Portées par la dynamique des flux à destination de l'Égypte. Mais ceux de l'Afrique du Nord et australe ont enregistré respectivement une hausse de 9% (12,6 milliards de dollars) et 2% (17,9 milliards de dollars), principalement grâce à la baisse des prix des produits de base ayant découragé les IDE dans les pays tributaires des ressources naturelles, la médiocrité des résultats économiques médiocres, et la hausse du coût de l'électricité dans l'Afrique australe. En Afrique centrale et de l'Est, sont respectivement tombées de 36% (5,8 milliards de dollars) et 2% (7,8 milliards de dollars), en partie en raison des incertitudes liées à la situation politique et à la sécurité. En Afrique de l'Ouest, les entrées d'IDE ont reculé de 18%, en raison de l'épidémie d'Ebola, des problèmes de sécurité et de la baisse du prix des produits de base, qui ont été préjudiciables à plusieurs pays, mais le grand raison c'est l'effondrement des investissements directs étrangers en Nigeria. Les investissements étrangers en Afrique du Sud sont tombés à 1,8 milliard de dollars, et enregistre la valeur la plus basse en dix ans.

Les sorties d'IDE en provenance d'Afrique ont diminué de 25 %, à 11,3 milliards de dollars. La baisse des prix des produits de base, la contraction de la demande des principaux partenaires commerciaux et la dépréciation des monnaies nationales ont entraîné une réduction des investissements sud-africains, nigériens et angolais à l'étranger¹⁷.

En 2016, les investissements étrangers en Afrique devraient augmenter modestement sous l'effet des mesures de libéralisation adoptées et des privatisations d'actif en produit de base.

2.2 En Asie

L'Asie en développement reste la première bénéficiaire mondiale d'IDE, l'accueil de sièges régionaux STN et le dynamisme de la coopération régionale en matière d'investissement expliquent l'accroissement des flux intra régionaux¹⁸.

En 2015, les flux d'IDE à destination de l'Asie en développement ont augmenté de 16% pour atteignant un nouveau record à 541 milliards de dollars et confirmé sa position de première bénéficiaire mondiale de l'IDE. Cette hausse s'explique en grand partie par les résultats des pays d'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud.

En Asie de l'Est, l'IDE a progressé de 25% pour s'atteindre à 322 milliards de dollars, en raison de prises de participation importantes liées à la structuration d'une entreprise Hong Kongaise (Chine) et de flux d'investissement dynamique vers le secteur chinois des services. En Asie du Sud-est, les flux d'investissements étrangers dans des pays à faible revenu tels que le Myanmar et le Viet Nam a été contrebalancé par les médiocres résultats enregistrés dans les pays à revenu supérieur, notamment Singapour, l'Indonésie et la Malaisie. Tirées par l'Inde et le Bangladesh¹⁹. Dans les infrastructures et le secteur manufacturier, Les investissements intra régionaux, offrent des possibilités de développement à des pays à faible revenu tels que la

¹⁷ CNUCED 2016, op cit, 2016, p11

¹⁸ CNUCED2014, op cit, p.10

¹⁹ CNUCED 2016,op cit, p 13

République démocratique populaire lao et le Myanmar. En Asie du Sud, une hausse de 22% par rapport à 2014, pour atteindre 50 milliards de dollars, l'Inde est devenue le quatrième pays bénéficiaire dans l'Asie en développement et le deuxième pays bénéficiaire dans le monde²⁰. D'autres pays d'Asie du Sud, tels que le Pakistan et Sri Lanka, ont enregistré une hausse des IED en provenance de la Chine. L'Asie du Sud attire moins d'IDE dans le secteur manufacturier, en particulier dans les industries de capital, que les pays d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-est. En Asie occidentale, les entrées d'IDE ont baissé pour la septième année d'affilée, perdant 2% et se chiffrant à 42 milliards de dollars, à cause de la hausse des investissements en Turquie qui a en partie compensé les effets négatifs de la baisse des prix des produits de base et des tensions²¹ régionales persistantes et le climat politique incertain décourageant les investisseurs, bien que des différences puissent être observées entre les pays

Après être montées en flèche en 2015, les entrées d'IDE devraient retomber à leur valeur de 2014. Les données du premier trimestre de 2016 sur les fusions-acquisitions internationales et les annonces d'investissements de création de capacités viennent étayer cette projection à la baisse²².

En 2015, les sorties d'IDE de l'Asie en développement ont reculé de 17% à 332 milliards de dollars. Un certain nombre des pays asiatiques, tels que la Chine et la Thaïlande ont davantage investi à l'étranger. La Chine a resté le troisième pays investisseurs au monde derrière les États-Unis et le Japon avec une sortie d'IDE estimée à 128 milliards de dollars. Les investissements de Hong Kong ont été réduits de plus de moitié et ramenés à 55 milliards de dollars à cause d'une importante restructuration d'entreprise. En Asie de sud et sud-est, les sorties d'IDE ont diminué, du fait d'une contraction des investissements Singapouriens, et la chute des sorties de principale investisseur de l'Asie du sud (Inde).

2.3 En Amérique latine et les Caraïbes

Les flux d'IED à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes, à l'exclusion des centres financiers extraterritoriaux, n'ont guère évolué en 2015 s'établissant à 168 milliards de dollars. Les différences étaient toutefois observables entre l'Amérique centrale et l'Amérique du sud.

En Amérique centrale, les flux d'IDE ont augmenté de 14% à 42 milliards de dollars, tirés par d'importants investissements au Mexique et par une hausse des investissements étrangers dans les industries manufacturières de la sous-région.²³ En revanche, l'augmentation des investissements en Amérique centrale et le ralentissement de la demande intérieure et de la détérioration des termes de l'échange, en compensant la baisse de 6% des investissements en Amérique du sud. Les flux des IDE vers le Brésil, principale pays bénéficiaire de la région, ont diminué de 12% à 65 milliards de dollars. La baisse des prix des produits de base a aussi beaucoup pesé sur l'investissement étranger dans la Bolivie, et Chili, Colombie et au Pérou.

²⁰ Idem

²¹ Idem

²² Idem

²³ CNUCED 2016, op cit, p30

En 2015, les sorties d'IDE ont augmenté de 5% à 33 milliards de dollars. Au Brésil, elles ont même fait un bond de 38% en grande partie en raison d'une nette réduction des investissements en sens inverse des filiales étrangères des sociétés brésiliennes. Au Chili, les sorties d'IDE ont augmenté de 31% pour atteindre 16 milliards de dollars²⁴.

2.4 En pays de transition

En 2015, les entrées d'IDE dans les pays de transition est tombées de 38% pour atteindre 35 milliards de dollars, un niveau qui n'avait pas été observé depuis 2005, la situation différerait selon les sous groupes considérés.

En Europe du sud-est, les entrées d'IDE ont augmenté de 6% pour atteindre 4,8 milliards de dollars, sous l'effet de la privatisation des dernières entreprises publiques du secteur des services. Contrairement, dans la communauté d'Etats indépendants (CEI) et la Géorgie ont diminué de 42% à 30 milliards de dollars, cette baisse s'explique par la faiblesse des prix des produits de base, et fléchissement des marchés intérieurs, ainsi que les effets des mesures restrictives et des tensions géopolitiques. Face à cette baisse Dans la Communauté d'Etats indépendants, plusieurs pays, dont le Kazakhstan, la Fédération de Russie et l'Ouzbékistan, ont annoncé de grands programmes de privatisation qui, s'ils sont menés à bien, ouvriront de nouveaux débouchés aux investisseurs étrangers.

Les sorties d'IDE de pays en transition on connu un baisse à 31 milliards de dollars en 2015, le montant qui n'avait plus été enregistré depuis 2005, sous l'effet des tensions géopolitiques, la forte dépréciation monétaire et les contraintes pesant sur le marché des capitaux. Les entreprises multinationales ont réduit de plus de moitié leurs investissements à l'étranger²⁵, particulièrement la Russie.

Durant la dernière décennie, les pays de l'Union Européenne (UE) ont été le principal partenaire des pays en transition, à la fois en tant qu'investisseurs et entant que bénéficiaires. L'Union Européenne détient plus des deux tiers du stock intérieur d'IDE dans la région. Dans la CEI, elle a surtout investi dans les ressources naturelles et le secteur de la consommation ainsi que dans certaines autres branches, au fur et à mesure de leur libéralisation ou de leur privatisation. En Europe du Sud-est, les investissements de l'UE ont également été stimulés par des privatisations et par des projets alliant faibles coûts de production et possibilité de s'associer ou d'adhérer à l'UE. De même, l'essentiel du stock extérieur d'IDE des pays en transition est constitué d'investissements réalisés dans les pays de l'UE par la Fédération de Russie. Les investisseurs sont intéressés par l'acquisition d'actifs stratégiques sur les marchés européens, notamment dans des activités en aval du secteur énergétique et des activités de production à valeur ajoutée du secteur manufacturier.

2.5 En pays développées

Après trois années consécutives de contraction, les entrées d'IDE dans les pays développés ont quasiment doublé et enregistré une forte reprise avec un montant estimés à

²⁴ Idem

²⁵ CNUCED 2016, op cit, p9

962 milliards de dollars, battant leur montant le plus élevé depuis 2007. Cette évolution s'explique essentiellement par le montant exceptionnellement élevé des fusions-acquisitions entre pays développés²⁶.

En Europe, traditionnellement la première région destinataire des investissements. Après une baisse en 2014, les entrées d'IDE sont redressées en 2015, augmentant de 9% pour atteindre 504 milliards de dollars. Ce rebond s'expliquait par les fortes variations des prêts intragroupes, la forte hausse des investissements en Irlande, en Suisse et aux Pays-Bas. Parmi les grands pays bénéficiaires figuraient aussi la France et l'Allemagne, dont les entrées d'IDE se sont nettement redressées après les faibles niveaux enregistrés en 2014. Les entrées d'IDE ont sensiblement augmenté en Italie et en Espagne, qui est devenue le premier pays européen d'accueil. Au Royaume-Uni, les entrées d'IDE sont tombées à 40 milliards de dollars, mais elles sont restées parmi les plus importantes en Europe.

En Amérique du Nord, les entrées d'IDE ont atteint 429 milliards de dollars en 2015, dépassant ainsi leur montant record de 2000. Aux États-Unis, les entrées d'IDE ont quasiment quadruplé, mais leur montant avait été historiquement bas en 2014²⁷.

Les sorties d'IDE des pays développés se sont établies à 1065 milliards de dollars en 2015, soit une augmentation par rapport à l'année précédente. La reprise des investissements européens et la croissance soutenue des investissements japonais ont été contrebalancées par une contraction des flux en provenance d'Amérique du Nord. Les sorties d'investissements européens à l'étranger ont élevé à 576 milliards de dollars, malgré la chute des sorties d'IDE de la France et l'Allemagne et Royaume-Uni. Les investissements à l'étranger de l'Amérique du Nord sont restés stables, la forte augmentation des investissements canadiens ayant été contrebalancée par une légère baisse des investissements en provenance des États-Unis.

2.6 Les pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables

Les IDE à destination des pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables en tant que groupe ont enregistré une hausse modérée, soit 2 %, s'établissant à 56 milliards de dollars. Les pays en développement sont désormais des sources d'investissement importantes dans tous les groupes de pays²⁸.

Dans les pays les moins avancés (PMA), les entrées d'IDE ont augmenté de 33 %, pour culminer à 35 milliards de dollars. En Asie, les perspectives d'une plus grande intégration économique dans la région de l'ASEAN ont favorisé les investissements en République démocratique populaire lao et au Myanmar. Les entrées d'IDE ont atteint un montant record au Bangladesh. Les entreprises chinoises sont devenues les principales détentrices du stock d'IDE dans les PMA, devant les États-Unis²⁹. La part des PMA dans l'IDE mondial est restée faible, à 2 %.

²⁶ Idem

²⁷ Idem

²⁸ CNUCED 2016, op cit, p17

²⁹ Idem

Dans les pays en développement sans littoral, les entrées d'IDE ont diminué pour la quatrième année consécutive, à 24,5 milliards de dollars (-18 %). La baisse la plus marquée a été enregistrée dans le groupe des pays en transition et, plus particulièrement, le Kazakhstan, qui a reçu moitié moins d'investissements étrangers. Les entrées d'IDE ont également augmenté de plus de 25% dans le sous-groupe des pays asiatiques ; en revanche, elles ont diminué dans le sous-groupe des pays africains. En dépit de la faiblesse des prix des produits de base, les entreprises publiques asiatiques ont pris une place de plus en plus importante dans le secteur primaire en Asie centrale. Les investisseurs des pays en développement, détiennent une part croissante du stock d'IDE dans les pays en développement sans littoral ainsi que dans les pays les moins avancés (PMA). Les IDE restent la principale source de financement extérieur des pays en développement sans littoral, puisqu'ils ont dépassé l'aide publique au développement après la crise financière mondiale.

Dans les petits Etats insulaires en développement, les entrées d'IDE ont chuté de 32 % en 2015, à 4,8 milliards de dollars, leur montant le plus bas en cinq ans après avoir augmenté pendant deux années d'affilée. Une diminution des investissements des entreprises énergétiques explique en partie la contraction des flux d'IDE vers la Trinité-et-Tobago, premier pays bénéficiaire du groupe. En Afrique, les flux d'IDE à destination de Maurice ont diminué de 50 % ; en Asie et en Océanie, la baisse des investissements dans les Maldives et les Fidji a été moins marquée³⁰. La plupart des pays qui investissent dans les petits Etats insulaires en développement sont des pays en développement et des pays en transition. Les industries extractives et les activités en aval qui s'y rapportent, le commerce, la finance et le tourisme sont les principaux secteurs visés par les investisseurs étrangers. Ceux-ci sont de plus en plus intéressés par le secteur du tourisme, tandis que les activités manufacturières, notamment l'habillement et la transformation du poisson, qui étaient auparavant des cibles privilégiées, ont pâti de l'effritement des préférences commerciales.

Au cours des dix dernières années (2005-2015), le stock d'IDE a triplé dans les PMA et dans les petits États insulaires en développement et quadruplé dans les pays en développement sans littoral. Grâce à une action concertée des investisseurs internationaux et de la communauté internationale du développement.

3. REPARTITION SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

La décomposition sectorielle des IDE dans le monde permet de constater que sa structure se modifie dans le temps. Alors qu'au début de leur développement, les investissements étaient concentrés dans l'industrie extractive³¹, durant le début de 20^{ème} siècle aux années 70, les investissements s'intéressent davantage au secteur manufacturier. L'industrie effectuée plus beaucoup dans le secteur primaire pour devenir le premier secteur attractif (en 1914 :55% des IDE sont effectués dans le secteur primaire, 20% dans les infrastructures (chemin de fer...etc.), 15% dans l'industrie et 10% dans les services

³⁰ Idem

³¹ Amokrane Abdelaziz, les facteurs d'attractivités des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb, mémoire de magistère en science économique option : Monnaie-Finance-Banque, université de Tizi Ouzou, 2012, p41

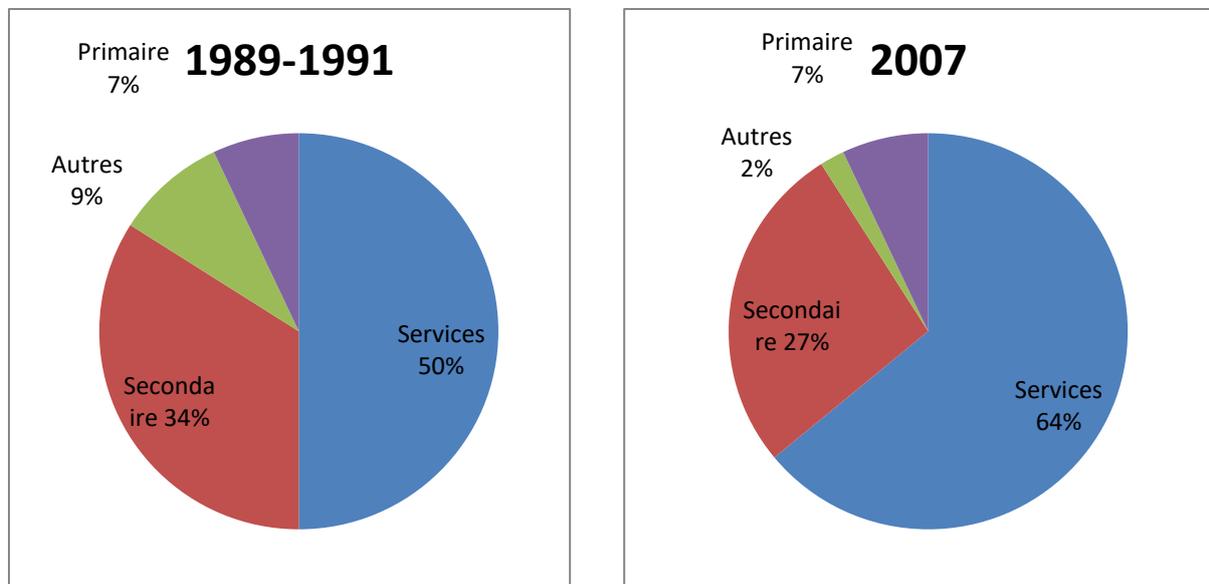
(commerce, banque... etc.)). La multinationalisation est imposée par localisation des matières premières (pétrole, charbon, cuivre... etc.) et des produits exotiques (plantation).

A partir des années 80, c'est une nouvelle répartition sectorielle des IDE. C'est le secteur des services qui attire le plus d'investissement étranger. Selon la CNUCED, la composition des IDE s'est infléchi en faveur des services dans toutes les régions du monde. Pendant ces années, l'expansion des IDE est traduite par son redéploiement sectoriel du secteur primaire et de l'industrie vers le tertiaire.

Au cours des années 70, le secteur des services absorbait un quart seulement du stock mondial des IDE³² et en 1990 devient le secteur préféré des investisseurs étrangers pour atteindre 49%. En 2002, la part de secteur primaire et le secteur manufacturier dans le stock mondial des IDE ont diminué de 9% à 6% et de 42% à 34%, respectivement. En moyenne les services ont absorbé un montant de 500 milliards de dollars des entrées totales des IDE en 2001-2002.

En 2007, la part de secteur primaire dans le stock mondial des IDE est élevée à 7,4%. Les cours des produits de base tels que l'aluminium, le cuivre, l'or et le pétrole étaient proches de leur plus haut niveau, et ont suscité une très forte augmentation des investissements dans l'exploration et l'extraction. Ce secteur a présenté 11,6% dans les flux mondiaux d'IDE pendant la période 2005-2007, contre 7% seulement durant 1989-1991.

Figure 2-3 : Part de chaque secteur dans le total des flux d'IDE



Source : établi par l'auteur sur la base des données de la CNUCED

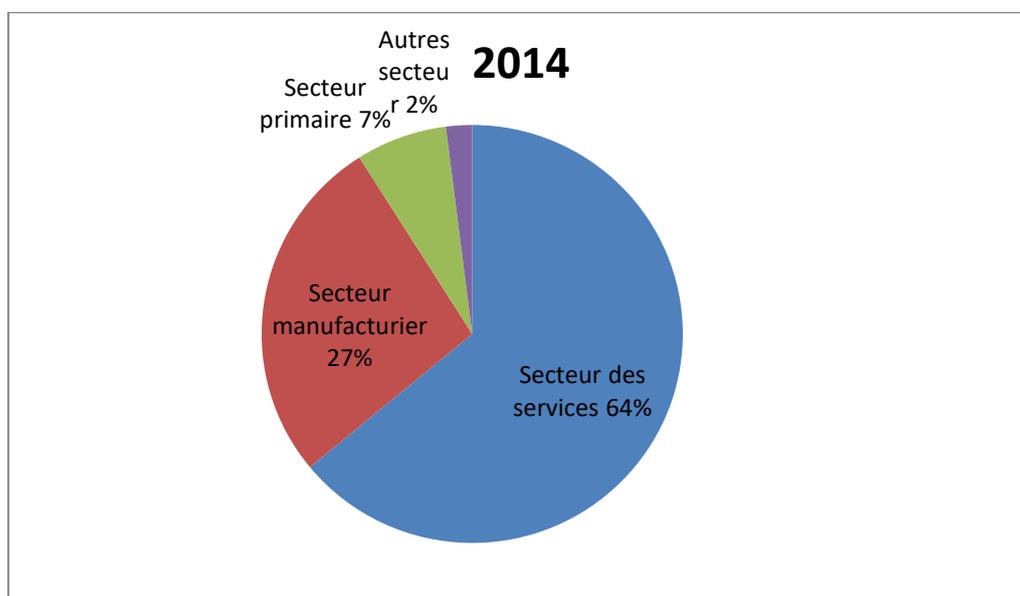
Le secteur secondaire, ne cesse de perdre des points, pour représenter entre 2005-2007 un stock mondial de 24% contre 34,22% en 1989-1991. Cette baisse a touché beaucoup bien les pays développés que les pays en développement. Par contre le secteur des services gagne des points d'une année à l'autre pour représenter 63,8% du stock mondial des IDE en 2007,

³² OCDE : « L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts », Paris 2002.p15

contre 48,9% en 1990. A partir de 1990 la plupart des groupes spécialisés dans les services ont tiré bénéfice du transfert des IDE vers les services, à part quelques services comme les services financiers et commerciaux dont leur augmentation a commencé avant 1990.

En 2014, le secteur des services représentait 64% du stock mondial total d'IDE, par contre le secteur manufacturier représente 27% et le secteur primaire 7%³³. Selon le dernier rapport de CNUCED (2016), dans le secteur manufacturier les fusions-acquisitions internationales ont réalisé un record historique d'une valeur de 388 milliards de dollars en 2015, dépassant le record enregistré en 2007. En revanche, dans le secteur primaire, l'IDE a pâti de la faiblesse des prix des produits de base, qui a non seulement donné lieu à une forte baisse des bénéfices réinvestis, mais également à une diminution des dépenses d'investissement prévues.

Figure 2-4 : Part de chaque secteur dans le total des flux d'IDE en 2014



Source : CNUCED, base de données sur les IED et les entreprises multinationales

Conclusion

L'importance des flux des IDE ces dernières années, montre qu'ils sont devenus un élément incontournable et une source de financement recherchée par la plupart des pays. En effet, leur intégration au programme d'investissement justifie leur apport comme source de croissance et de développement.

Ainsi, les effets bénéfiques des IDE sont considérés comme substantiels. En effet, l'intérêt des IDE se manifeste non seulement par les entrées de capitaux qu'ils engendrent pour le pays d'accueil, mais également, par leur apport de technologie et de savoir – faire technologique et organisationnel et un accès à de nouveaux marchés. Grâce à ces retombées positives qui se manifestent à différents niveaux, les IDE peuvent contribuer d'une façon

³³ CNUCED 2016, op cit, p7

active à la croissance et au développement économique des pays d'accueil. Pour les pays en développement, les IDE constituent la solution aux problèmes de développement et de dette. Ce qui explique, les efforts déployés par plusieurs pays, qui se livrent à une concurrence accrue, pour attirer d'importants flux d'investissement international.

CHAPITRE 3

ATTRACTIVITE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN ALGERIE

Introduction

Depuis l'indépendance, l'ouverture de l'économie algérienne a rapidement progressé vers une entrée progressive dans l'économie de marché. Mais, c'est au cours des années 90 que le processus s'est accéléré. C'est la mise en place de réformes structurelles qui ont rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie.

Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements étrangers directs¹ jadis concentraient uniquement dans le secteur des hydrocarbures.

Ce chapitre est consacré à la présentation du cadre général des IDE en Algérie. Il se répartit en trois sections. Dans la première section, on tracera l'évolution des tendances des IDE reçus en spécifiant les secteurs qui attirent le plus. La seconde section sera consacrée à étudier l'évolution du cadre réglementaire des IDE en Algérie depuis son indépendance à nos jours, tout en faisant ressortir les différents organismes créés ainsi que les différentes mesures spécifiques mises par les autorités pour promouvoir ces investissements. La dernière section aura pour objectif l'analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie, ainsi que les obstacles auxquels sont confrontés les investisseurs étrangers et qui entravent l'attractivité du territoire algérien.

SECTION 1 : TENDANCE DES IDE EN ALGERIE

Pour analyser les tendances des IDE en Algérie, il serait intéressant d'analyser l'évolution de leurs flux, mais aussi la répartition de ces investissements sur le plan sectoriel et régional.

¹ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 2004, p1.

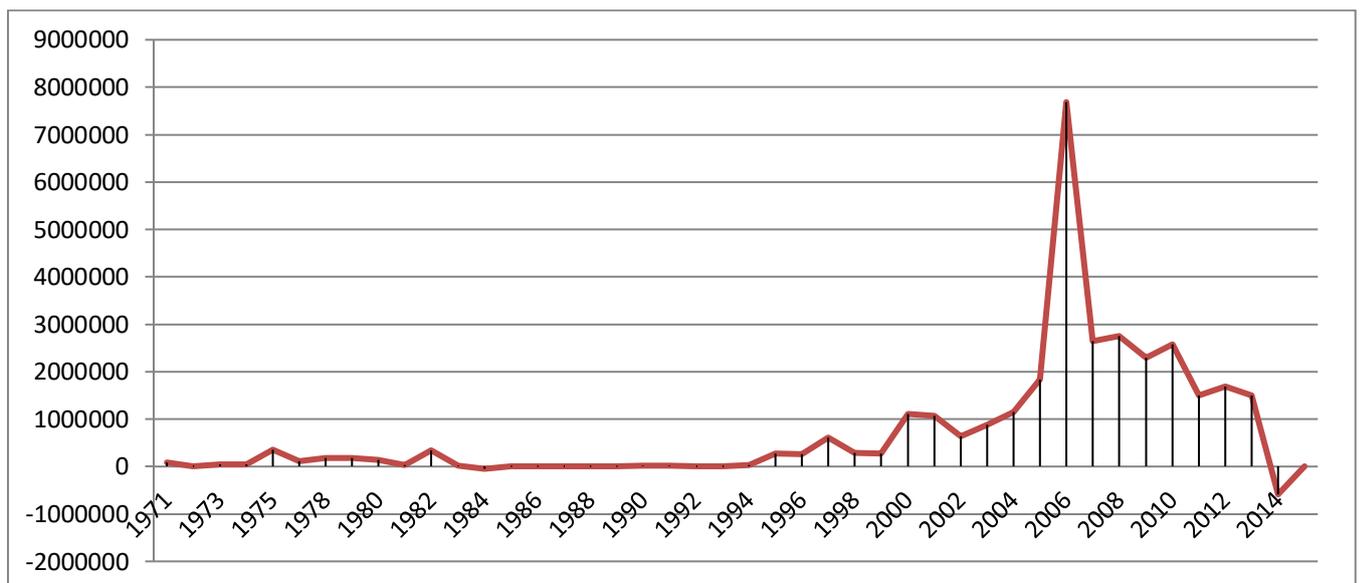
1. EVOLUTION DES IDE EN ALGERIE

Les investissements directs étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée, cette évolution est fractionnée en deux grandes périodes, suivant les changements et bouleversements qu'a connu le pays. Ainsi, la première période, est celle qui précède les réformes structurelles (de 1970 à 1994). Tandis que la deuxième période est celle qui suit les réformes (à partir de 1995).

1.1 La première période avant les réformes structurelles (de 1970 à 1994)

Le mouvement des IDE en Algérie était relativement marginal dans les années qui suivent l'indépendance. Ce n'est qu'à partir du début des années 70, que les IDE ont connu une croissance appréciable. Cette croissance est réalisée par le cadre institutionnel et juridique plus favorable à l'implantation des firmes multinationales. Mais, il a enregistré une stagnation dès le début des années 80. (Voir figure 3-1).

Figure 3-1 : Flux d'IDE entrant en Algérie pour la période 1970-2015 (en millions de dollars)



Sources : Banque mondiale, perspective monde.

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/DZA/fr/BX.KLT.DINV.CD.WD.html>

La première période est caractérisée par une forte attraction des IDE essentiellement suite à la décision prise par l'Algérie à la fin de 1971 d'ouvrir l'industrie des hydrocarbures aux capitaux étrangers. Ces derniers ont massivement investis dans le transport, le raffinage, l'exploration et la production du gaz naturel et du pétrole. L'attractivité de ce secteur est augmentée à cause des chocs et contrechocs pétroliers des années 70 et 80. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans ce secteur et permis par la même occasion de pallier le manque des ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci. De plus, avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte, elles pouvaient

néanmoins bénéficiaire de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la société publique SONATRACH².

Cependant, la décennie 80 est caractérisée par une quasi-absence d'IDE. Les divers gouvernements de cette période, réticents à toute intervention étrangère, ont en outre remis en cause le plan VALYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme ambitieux d'investissements. Cette décision a conduit à un arrêt des investissements (quasi-arrêt), parce que les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été convenablement encouragés.

1.2 La deuxième période : après les réformes structurelles (à partir de 1995 jusqu'à 2015) :

La deuxième période est marquée par la reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Le Gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie³.

Bien que l'ambitieux programme de privatisations mis en place ait rencontré de nombreux obstacles qui ont considérablement ralenti sa mise en œuvre, les IDE ont été encouragés dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié (code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001). L'évolution favorable des flux des IDE en Algérie au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans l'ambitieux programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante⁴.

Ainsi, depuis 1998, l'Algérie a enregistré une nette précipitation des flux des IDE. Les flux entrants chaque année sont désormais stabilisés au dessus de 1 milliards de dollars alors qu'ils étaient encore inférieurs à 550 millions de dollars avant 2000. Cette évolution traduit l'attractivité progressive du marché algérien pour les investisseurs étrangers, renforcée par l'amélioration du risque pays depuis 2006.

En 2001, l'Algérie est classé le quatrième pays d'accueil des IDE en Afrique et le troisième en 2002. Cette performance est due particulièrement à la réalisation de quelques investissements stratégiques tels que les hydrocarbures, licence de télécommunication et sidérurgie.

² KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », op cit, p.91.

³ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op cit, p.7

⁴ Idem

Durant la période 2002-2015, les flux entrants des IDE ont connu des évolutions remarquables : Faible durant la période 2002-2007 ; une hausse durant la période 2008-2011 et un recul dans la période 2012-2015 comme le démontre la figure précédente.

Les flux des IDE ont repris le chemin vers la hausse pour atteindre un niveau maximum en 2009, soit 2 754 milliards USD après une baisse enregistré en 2003 avec 663 million USD.

Malgré le fort potentiel de l'Algérie en terme de marché domestique, de richesse naturelles et d'opportunité, le pays reste peu attractif pour les IDE, ça s'explique par un climat des affaires « médiocre » et des contraintes imposées aux investisseurs (avec la règle 49/51%), qui ont fait baisser les flux des IDE au cours des derniers années après un pic du flux à 2,754 million de dollars en 2009⁵.

Bien que l'Algérie soit classée à la 8^{ème} position en Afrique par le rapport de la CNUCED, les IDE y sont en régression ; elle a réussi de capter que 2261 millions de dollars en 2010 contre 2761 millions de dollars en 2009⁶.

En 2015, les flux entrants des IDE en Algérie se sont effondrés, passant d'un investissement étranger net de 1507 million dollars en 2014 à un désinvestissement de 587 million de dollars en 2015. Ce dernier s'explique par la prise de participation majoritaire par l'Etat algérien des actions de Djazzy détenues par VimpelCom en Janvier 2015 pour un montant de 2,6 milliards de dollar. Sans cette opération exceptionnelle les flux entrant d'IDE en Algérie auraient suivi une tendance légèrement haussière par rapport aux deux années précédentes⁷.

2. REPARTITION DES IDE PAR PAYS D'ORIGINE

Les principales firmes étrangères qui investissent en Algérie sont généralement de grande taille, ce qui leur permet d'appréhender les risques et incertitudes élevés liés au marché, mais également de tirer pleinement profit de la profitabilité élevée qui compense cette incertitude⁸.

A ce titre, l'Europe est la région la plus présente en Algérie tandis que, les Etat Unis sont les principaux investisseurs, avec environ 908 millions de dollars investis entre 1998 et 2001. La plupart de ces investisseurs s'intéressent essentiellement au secteur des hydrocarbures (Petrofac Resources International Inc.).

Selon le directeur général de l'ANDI, concernant les pays d'origine des investissements pour l'année 2013, le Qatar est en tête des investisseurs étrangers en Algérie avec 74.31% et un montant de 1.69 milliards d'euros, détrônant la France qui était en tête en 2012 avec 77.28% équivalent à 3.21 millions d'euros, les pays arabes représentent plus de ¾

⁵ ANIMA, « Les flux d'investissement étrangers en Algérie plonge dans le rouge à cause de Djazzy », novembre 2016, P04.

⁶ CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2011.

⁷ A.Fischaman, « Les investissements directs étrangers en Algérie en 2015 », op cit.

⁸ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op cit, p.11.

des IDE en 2013 soit 78.45% contre seulement 11.12% pour l'Europe, alors que cette dernière était en tête des investissements direct en Algérie en 2012 avec 85.36%, on remarque que l'Asie commence à être présente en Algérie qu'en 2013, avec 9.70%⁹.

Par contre pour l'année 2014, l'Algérie a enregistré onze (11) pays émetteurs de flux d'IDE ont investi en Algérie, avec un nombre de 17 projets et une valeur de 1.8 milliards de dollars (soit 19% du total des investissements déclarés) dans les différents secteurs. Du point de vue du nombre de projet, la France vient en première position avec 4 projets sur 17, suivie par la chine avec 3 projets et la Turquie avec 2 projets puis d'autres pays comme l'Espagne et la Suisse, avec un seul projet.

Mais en terme de la valeur de l'investissement, c'est la Turquie qui tient la première place avec 0.83 milliards de dollars, soit 45.89% des investissements suivie de la suisse avec 0.8 milliards de dollars soit 44.77%. Ce qu'on peut remarquer c'est que depuis l'adoption de la règle 49/51 en 2009¹⁰, imposant aux sociétés étrangères désireuses d'investir en Algérie de s'associer avec un partenaire algérien, les investissements ont chuté.

Les autorités essayent d'améliorer le climat d'investissement en Algérie et développer les partenariats entre les entreprises publiques et des entités étrangères, mais le climat des affaires reste perfectible.

3. REPARTITION SECTORIELE DES IDE EN ALGERIE

Deux secteurs ont été distingués par CNUCED, en raison de leur capacité et de la place qu'ils occupent dans l'économie, soit, les hydrocarbures et l'énergie, d'une part, et les télécommunications et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), d'autre part.

3.1 Les secteurs des hydrocarbures et de l'énergie

Le secteur des hydrocarbures joue un rôle primordial en matière d'IDE. En effet, la part des exportations de pétrole et de gaz s'élève à 95 % des exportations totales de l'Algérie et entre 26 % et 30 % de son PIB. Ainsi, en raison de l'augmentation du prix du pétrole de 30 % depuis la fin de 2001, il n'est pas surprenant de voir l'énergie et les activités d'extraction se positionnaient comme moteur principal de l'économie algérienne¹¹.

Le secteur des hydrocarbures a connu une très nette amélioration de son efficience, depuis l'adoption de la loi n°91-21 du 4 décembre 1991, amendant la loi n°86-14 sur les hydrocarbures et consacrant ainsi l'ouverture de ce secteur à l'investissement étranger. Cette démarche novatrice a donné une véritable impulsion au partenariat.

Ce secteur est dominé par le groupe public Sonelgaz qui compte près de 5 millions d'abonnés pour l'électricité et 1,5 million pour le gaz naturel. Sa capacité de production

⁹<http://www.maghrebemergent.com/component/k2/item/31957-1-algerie-a-enregistre-2-2-milliards-d-euros-d-ide-au-1e-semester-2013-andi.html>.

¹⁰ ww.algwerie-focus.com/blog/2014/05/economie-les-investissements-en-hausse-au-premier-trimestre-2014

¹¹ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op cit, p.14.

électrique est de 6000 mégawatts. Les investissements globaux du secteur pour la période 2000-2010 sont estimés à 12 milliards de dollars. Un gigantesque projet de 2000 mégawatts, dont 1200 destinée à l'exportation vers l'Europe, est en cours de réalisation. Le programme d'investissement 2011-2015 ambitionne de porter à 15000MW la production électrique et à 14200 et 9100km les réseaux de transport de l'électricité et du gaz. 90 milliards de dollars sont consacrés à ce programme. Dans le domaine des énergies renouvelables, outre la construction d'une grande centrale solaire, l'objectif à l'horizon 2030 est la production de 22000 mégawatts d'électricité à partir d'énergies renouvelables¹².

3.2 Les secteurs des télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication

Dans le secteur des télécommunications, les entreprises transnationales recherchent des marchés larges, inexploités et peu compétitifs. L'Algérie est donc un marché très propice, avec un monopole d'État sur le réseau de téléphonie fixe et autres services connexes. Le secteur connaît depuis quelques années des mutations importantes. Le taux de pénétration est faible et la demande est très forte : pour 30 millions d'habitants, le pays dispose uniquement de 2,6 millions de lignes fixes, soit un taux de télé-densité de 6 % en 2002 et de 10,2 % en 2003. Une importante réforme est intervenue dans ce secteur en 2000 suite à la loi sur la poste et les télécommunications qui a d'abord permis la transformation du statut de l'opérateur historique, cette administration classique étant devenue une société commerciale par actions. Ensuite, après ouverture du segment de la téléphonie mobile à la concurrence, une licence a été octroyée à un opérateur privé étranger, Orascom¹³.

Les prochaines étapes dans la libéralisation du secteur sont tout aussi importantes pour les investisseurs étrangers, avec notamment l'ouverture d'un appel d'offres pour la troisième licence GSM avant la fin de 2003, suivie de l'ouverture du capital d'Algérie Télécom à l'investissement privé prévue en 2004 et, enfin, l'ouverture à la concurrence du segment de téléphonie fixe, en 2005¹⁴.

Au niveau des nouvelles technologies de l'information, l'Algérie est un marché extrêmement intéressant en termes d'équipements. L'essor de l'informatique et d'Internet est considérable, le potentiel l'est également. En effet, au cours de ces dernières années le nombre de distributeurs privés nationaux d'accès Internet sont multiplié plus à cela la multiplication du nombre de cyberspaces, proposent les services Internet au grand public.

3.3 Les autres secteurs

Pendant ces dernières années, certains autres secteurs commençant à se développer, dont l'industrie, les services, BTPH, tourisme... etc. Ainsi durant la période 2002-2016, le secteur de l'industrie représente tout seul plus de 60% des IDE (Tableau 3-1).

¹² KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2015, p.38.

¹³ Idem

¹⁴ Idem

Tableau 3-1 : Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité regroupés pour la période 2002-2016.

Secteur d'activité	Nombre de projets	%	Montant en millions DA	%	Nombre d'emplois	%
Agriculture	14	1.70%	4373	0.20%	618	0.52%
BTPH	137	16.67%	77661	3.50%	23040	19.28%
Industries	495	60.22%	1783922	80.48%	70793	59.23%
Santé	6	0.73%	13572	0.61%	2196	1.84%
Transport	25	3.04%	14820	0.67%	1727	1.44%
Tourisme	14	1.70%	113772	5.13%	6309	5.28%
Services	130	15.82%	119139	5.37%	13342	11.16%
Telecom	1	0.12%	89441	4.03%	1500	1.25%
TOTAL	822	100%	2216699	100%	119525	100%

Source : <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement>,

Il ressort de ce tableau que les investissements étrangers sont concentrés essentiellement dans l'industrie avec un montant de 1783922 millions de dinars, suivie de loin par les services (119139 millions de dinars), tourisme (113772 millions de dinars), télécom (89441 millions de dinars), BTPH (77661 millions de dinars).

Cependant, les secteurs de transport, santé et l'agriculture n'avaient pas attiré beaucoup d'investisseurs étrangers (respectivement 14820, 13572 et 4373 millions de dinars) à cause des restrictions à l'établissement des investissements.

SECTION 2 : LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT

En Algérie, l'évolution de la réglementation et de la promotion des IDE a connu plusieurs étapes et réformes.

1. L'EVOLUTION DE CADRE REGLEMENTAIRE DES INVESTISSEMENTS EN ALGERIE

Depuis l'indépendance à nos jours, le cadre juridique des investissements directs étrangers en Algérie est progressivement libéralisé, notamment par les textes réglementaires de références suivant :

1.1 Le code de 1963(loi n63-227 du 26/07/1963)

La loi n63-227 du 26/07/1963 définit les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs, les droits, les obligations et les avantages qui s'y rattachent même que le cadre général des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements.

L'article 23 de ce code précise que : « l'Etat intervient par le moyen des investissements publiques, en créant des sociétés nationales, ou des sociétés d'économie

mixte avec la participation du capital étranger ou national, pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie nationale. »¹⁵.

Ce code malgré sa bonne conception, n'a pas réalisé les résultats soulignés.

1.2 Le code de 1966 (l'ordonnance n° 66-284 du 15/09/1966)

Suit à l'échec du premier code (de 1963), le gouvernement de l'époque a promulgué un autre code en septembre 1966. Ce code délimite le cadre dans lequel est organisé l'intervention du capital privé dans les diverses branches d'activité économique. Il définit les principes qui fondent l'intervention du capital et présente les garanties et les avantages accordés au capital privé tant étranger que national¹⁶.

1.3 Le code de 1982 (la loi N° 82-11 du 21/08/1982) complétés par la loi n° 86-13 du 19/08/1986

Ce code s'adresse à l'investissement national privé. Le capital étranger était dirigé par la loi n 82-11 du 21/08/1982 modifiée par la loi n 86-13 du 19/08/1986 qui est relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés mixte. Cependant, ce dernier code n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères de l'effet que d'abord, le capital de la société était composé selon la règle 51/49 en faveur du secteur public, ensuite la direction du conseil d'administration était confiée à la partie algérienne.

L'orientation idéologique, politique et économique de l'Algérie rendit inadaptées les dispositions instaurées depuis le code de 1966, ainsi, la venue du code de 1993 a permis l'instauration de nouvelles règles, en conformité avec les nouveaux objectifs tracés par la politique économique du pays¹⁷.

1.4 Le code de 1988 (la loi N° 88-25 du 12/07/1988)

La loi n 88-25 du 12/07/1988 était élaborée particulièrement pour les investisseurs étrangers, et pour toutes opérations qui relèvent ou prennent la forme juridique d'investissements. Le but essentiel de ce texte est l'adaptation des règles algériennes avec les nouvelles orientations de l'économie algérienne comme l'ouverture économique et la propriété privée de capital.

1.5 Le code de 1993 (décret législatif n 93-12 du 05/11/1993) relatif à la promotion de l'investissement

Le code de 1993 fixe le régime applicable aux investissements nationaux privés et aux investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens ou de services non expressément réservées à l'Etat ou à ses démembrements¹⁸.

¹⁵ Article 23, loi n°63_277, du 26/07/1963 portant code des investissements, journal officiel n°53, P775

¹⁶ Ordonnance n°66_284, du 15/09/1966 portant code des investissements, journal officiel n°80, P901

¹⁷ KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », op cit, p.109.

¹⁸ Article 1, décret législatif n 93-12 du 05 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement, journal officiel n°64, P3

La loi base sur les principes suivants :

- La liberté d'investir pour les investisseurs nationaux et étrangers ;
- Nomination du guichet unique comme une autorité seul de soutien et assistance aux investisseurs ;
- Affirmations des garanties de transfert des fonds investis et ces bénéfiques, ainsi que le gage de recours à l'arbitrage international ;
- Déclaration d'investissement comme procédure simplifiée ;
- La non-différenciation entre le capital personnel algérien et étranger.

1.6 L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

La loi n°01-03 du 20Aout 2001 relative au développement de l'investissement, a proposé une série d'avantages fiscaux, tels que l'application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant dans le cadre de la réalisation de l'investissement, de la franchise de TVA sur les biens et services ou encore l'exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné¹⁹. Ces avantages jouent un rôle essentielle pour l'amélioration du climat des affaires, et attirer des investisseurs étrangers en Algérie.

L'article 4 de l'ordonnance n°01-03 de 20Aout 2001 annonce que « les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement. Ces investissements bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur. Les investissements bénéficiant des avantages fiscaux de la présente ordonnance font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'ANDI »²⁰.

Ces a travers de cette ordonnance que les pouvoirs publics algériennes ont décidées de réaliser les organes suivants :

- Création, attribution et fonctionnement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) par l'article 21 ;
- Création, composition et financement du Conseil National de l'Investissement (CNI) par l'article 18;
 - Le guichet unique qui est créé par l'article 23 ;
 - La création du fond d'appui à l'investissement (FAI) par l'article 28.

¹⁹ Ordonnance n°01-03 la 20/08/2001 relative au développement de l'investissement, journal officiel n°47 du 22/08/2001.p4

²⁰ Article 4, L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, journal officiel n 47, p4.

1.7 L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006

Cette ordonnance est le prolongement de l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001. Elle vise la diminution des délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs qui sont à la commission de l'ANDI et la simplification des procédures.

En effet, Cette ordonnance a rédigé dans l'article 5 que : « l'agence ANDI dispose, à compter de la date dépôt de la demande d'avantage, d'un délai maximum :

- De soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation ;
- De dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus titre de l'exploitation ;

L'agence (ANDI) peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs. Le montant et les modalités de perception de la redevance sont fixés par voie, réglementaire ».

1.8 La loi de finance complémentaire de 2009

L'adaptation de cette loi a étonné beaucoup des pays de monde et beaucoup d'acteurs internes et externes par leur radicalité, parce que ces mesures sont venues remettre en cause tous ces choix d'ouverture économique touchant les investissements étrangers et l'importation et le crédit à la consommation.

Au moment où les investisseurs internationaux et leurs pays d'origine dénoncent certaines discriminations au commerce et à l'investissement, les autorités algériennes revendiquent le droit à l'exercice de choix souverain dans un contexte de crise internationale²¹.

Les mesures importantes prises dans le cadre de la loi de finance 2009 :

- Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires²² ; le reste étant détenu par des investisseurs étrangers ;
- L'assainissement et la normalisation des pratiques du commerce extérieur en améliorant la traçabilité de la transaction et prévenant les pratiques frauduleuses ;
- La réorientation des transactions de crédit bancaire à travers de la suppression du crédit à la consommation et l'encouragement du crédit immobilier ;
- Les investissements directs étrangers ou en partenariat sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire en profit de l'Algérie pendant tout la durée de vie de projet²³ ;

²¹ BEKIHAL Mohamed, « les investissements directs étrangers en Algérie », op cit, p93

²² Article 58, ordonnance n 09-01 du 22 juillet 2009, journal officiel n 44, p12.

²³ Idem

- Mobilisation du financement de l'IDE sur le marché bancaire algérien. En dehors du capital, le financement des investissements ne peut se faire par des emprunts extérieurs, seul le financement local est autorisé²⁴ ;
- Les projets d'investissements directs étrangers ou en partenariat avec des capitaux étrangers nécessite a être fait et soumis à l'examen du conseil national de l'investissement (CNI) ;
- Créer des conditions favorables au développement d'une industrie automobile locale²⁵.

La règle de 51/49% a été introduit pour des raisons de protection de la souveraineté économique du pays qui à été beaucoup critiquée, et est considérés comme une loi non encourageante par les investisseurs étrangers.

1.9 La loi de finance 2014

La loi des finances 2014 généralise la règle 49-51% sur les activités de commerce extérieur exercées par les capitales étrangères étaient soumises à un partenariat dont l'actionnaire national résident était égal au moins à 30% du capital social, « les activités d'importation en vue de la revente des produits importés ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 51% du capital social »²⁶.

Pour des raisons de souveraineté, le gouvernement ou les entreprises publiques algériennes conservent le droit de racheter les actions ou parts sociales de société filiale concernée par la cession directe ou indirecte.

La loi de finance 2014 encourage l'investissement étranger en partenariat qui contribuent au transfert du savoir-faire, ou bien qui produisent des biens avec un taux d'intégration supérieur à 40%. Ces encouragements se résument aux bénéfices d'avantages fiscaux et parafiscaux accordées par le Conseil National de l'Investissement dans le respect de la règle de répartition du capital 51/49%.

C'est à travers de l'article 56 de la loi de finance 2014, que les projets d'investissements étrangers directs ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doivent faire objet d'une déclaration d'investissement adressée à l'Agence National de Développement de l'investissement (ANDI).

1.10 La loi de finance 2015

La loi de finance 2015 amène des modifications à l'ordonnance 01-03 du 20/08/2001, relative au développement de l'investissement et introduit de nouvelles mesures d'encouragement aux activités productives dans certaines activités économiques et d'allègement de la fiscalité des entreprises.

²⁴ KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011, p.56

²⁵ Mihoub Mezouaghi et Fatiha Talahite, « les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie » revue confiance économique 3eme trimestre 2009,p13.

²⁶ KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2014, p.54

Cette loi précise dans l'article 75 que : « Les investissements réalisés dans certaines activités relevant des filières industrielles énumérées bénéficient :

- D'une exonération temporaire pour une période de cinq (5) ans, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ou de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- D'une bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires.

Tandis que Les filières industrielles ouvrant le droit au bénéfice des disposition précédent sont : sidérurgique, métallurgiques et matériaux de construction, liants hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, santé et produits pharmaceutiques, aéronautique, réparation navales, technologies avancées, agriculture, pêche et industrie agroalimentaire, textiles et habillement, cuir et produits dérivés, bois et industrie du meuble. Les activités liées à ces filières sont définies par le conseil national de l'investissement (CNI). »²⁷.

1.11 Nouveau code des investissements (loi n 16-09 du 03/08/2016)

Adoptée par le Parlement en juillet, ce nouveau code de l'investissement a pour objet de fixer le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et services²⁸.

La Loi 16-09 vient préciser et/ou rectifier certains dispositifs prévus par l'ancienne législation, tels que :

- Modification de la garantie de transfert du capital investi et des revenus en découlant ;
- Maintien du droit de préemption de l'Etat ;
- précisions sur le droit de rachat de l'Etat ;
- Compétence des juridictions algériennes.

2. LES INSTITUTIONS CHARGÉES DE LA PROMOTION DES IDE

Plusieurs institutions ont été créés pour la promotion et le suivi des investissements étrangers en Algérie. Cependant, aucun d'entre eux n'est chargé exclusivement de l'IDE, en dépit de l'intérêt et qui lui est accordé par le gouvernement.

2.1 Le conseil national d'investissement (CNI)

La CNI est un organe créé auprès du ministre chargé de la Promotion de l'investissement et placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté, également, d'un véritable pouvoir de

²⁷Article 75 Loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel de la république Algérienne N°78 du 31 décembre 2014, p27

²⁸ Article 1 Loi n° 16-09 du 03 août 2016 relatif à la promotion de l'investissement, journal officiel de la république Algérienne N°46, p16

décision²⁹. Le Conseil national de l'investissement a été mis en place par l'ordonnance de 2001 puis par l'ordonnance 2006 qui abroge celui de 2001.

Ses principales missions sont les suivantes³⁰ :

- Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI :
 - propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
 - propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement, - propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur ;
 - étudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages ;
- Au titre des décisions qu'il prend, il ya³¹ :
 - l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages, ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
 - l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
 - l'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement ;
 - la détermination des zones susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

2.2 L'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)

C'est un établissement public administratif, elle s'exerce ses missions sous la tutelle et la surveillance du CNI. Elle représente notamment les organisations patronales et la Chambre de commerce et d'industrie.

Ses principales missions sont³² :

- Assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements nationaux et étrangers ;
- Accueillir, informer et assister les investisseurs résidents et non résidents ;
- Faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et de concrétisation des projets a travers les prestations de guichet unique décentralisé;
- Octroyer les avantages liés a l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Gérer le fond d'appui à l'investissement prévu par l'ordonnance n 01-03 relative à l'investissement ;
- S'assurer du respect des engagements souscrites par les investisseurs durant la phase d'exonération ;

Le fonctionnement et l'organisation de l'ANDI sont établis à travers des voies réglementaires.

²⁹ KPMG Algérie, « guide investir en Algérie », mise à jour janvier 2017, p56

³⁰ Idem

³¹ Idem

³² Article 21 de l'ordonnance n01-03 du 20/08/2001, journal officiel de la république algérienne n47.

2.3 Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités, constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements³³.

Le guichet unique est un organisme décentralisé, elle rassemble les représentants locaux de l'ANDI, celui du centre national du registre de commerce (CNRC), des douanes, des domaines, de l'urbanisme, des impôts, de l'aménagement, du travail et de l'APC du lieu où le guichet unique est installé.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le Directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation³⁴.

Il existe maintenant 48 guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble des régions nationales.

2.4 Le Ministère délégué auprès du chef du Gouvernement chargé de la participation et de la promotion de l'investissement (MDPPI)

Il se charge de la promotion de l'investissement et aussi des privatisations. Ce Ministère traduit une volonté politique forte sans pour autant qu'aucune structure spécialement chargée des investissements étrangers n'ait été créée. Mais ses fonctions sont ambiguës, il existe non seulement un double emploi avec la mission de promotion confiée expressément à l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), mais les domaines de l'investissement et des privatisations sont très lourds et complexes à gérer et nécessiteraient peut-être d'être confiés à des structures séparées³⁵.

Il y a concurrence d'attribution entre l'ANDI et le MDPPI, les missions de l'Agence étant comparables, voire presque les mêmes à celles de la direction générale de l'investissement au sein du MDPPI.

2.5 Le fonds d'appui à l'investissement (FAI)

Le fonds d'appui à l'investissement est créé en 2001. Il est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement. Une liste des dépenses susceptibles d'être imputées à ce

³³ Haroun H, « la problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie » mémoire master 2 en droit d'affaire, université de perpignan, 2004, p.45.

³⁴ KPMG Algérie, op cit, 2017, p.58.

³⁵ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op cit, p.28.

compte est fixée par arrêté. Pour la seule année 2002, le fond d'appui a été doté d'un montant de 1,3 milliards de DA³⁶.

2.6 L'Agence Nationale d'Intermédiation et de régulation foncière (ANIREF)

C'est un établissement public créé par l'ordonnance de 2007 à caractère commercial et industriel placé sous la surveillance du MDPPI, elle vise à collaborer l'émergence d'un marché du foncier économique pour stimuler l'investissement. Le portefeuille foncier de cette agence est constitué par les actifs excédentaires des Entreprises Publiques Economiques (EPE) et les terrains non utilisés ou non offerts, posés dans les zones industrielles.

L'agence est chargée de gérer, de promouvoir le marché foncier destiné à l'investissement et d'en informer les investisseurs potentiels. Son portefeuille comprend 650 biens qu'elle se charge de commercialiser³⁷.

3. LES MESURES SPECIFIQUES POUR PROMOUVOIR LES IDE

La nouvelle législation concernant les investissements s'efforce de rendre plus facile et plus attractive l'implantation des opérateurs économiques étrangers en Algérie. Ainsi, l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001, relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, élargit le concept d'investissement, étend son champ d'application, renforce les avantages et garanties consentis aux investisseurs et simplifie les formalités.

3.1 Garanties, égalité et protections accordées aux investisseurs

D'après l'ordonnance, qui prend le relais d'un certain nombre de textes plus anciens, les investissements étrangers bénéficient de garanties légales suivantes :

- Principe d'égalité : l'égalité de traitement est posé par l'article 14 alinéa 1 aux termes duquel « personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement ». L'alinéa suivant édicte que « les personnes physiques et morales reçoivent toutes le même traitement, sous réserve des dispositions des conventions conclues avec l'État dont elles sont ressortissantes³⁸ ».
- Principe de sécurité juridique ou d'intangibilité des avantages acquis : les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre de l'ordonnance du 20 août 2001. À la différence du modèle français, il n'y a pas de garantie relative au caractère préalable de l'indemnité.

³⁶ Haroun H, « la problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie », op cit, p.41.

³⁷ Anima, « la carte des investissements en méditerranée : guide sectoriel à travers des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée », étude n7, anima investment network, octobre 2009, p11.

³⁸ KPMG Algérie, « guide investir en Algérie », 2015, p.55.

- Principe d'indemnisation : sauf dans les cas prévus par la loi, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative. La réquisition donne lieu à une juste et équitable³⁹.
- Garanties juridictionnelles : tout différend entre l'investisseur étranger et l'État algérien sera soumis aux juridictions compétentes, sauf conventions bilatérales ou régionales ou multilatérales signées par l'État algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire, ou permettant aux parties de convenir d'un compromis d'arbitrage.
- Garantie de transfert ou de cession de l'investissement : l'article 30 stipule que « les investissements qui bénéficient des avantages prévus à la présente ordonnance peuvent faire l'objet de transfert ou de cession ».
- Garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent : et ceci pour les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie, et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital initialement investi⁴⁰.

Malgré toutes ces conventions, l'Algérie reste toujours à la traîne dans son classement mondial dans le domaine de la protection des investisseurs, ce qui explique sa mauvaise place dans le classement de la Banque Mondiale dans l'indicateur de protection des investisseurs.

3.2 Le transfert des capitaux

Aux termes de l'article 31 de l'ordonnance n°01-03 sous citée : «Les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert de capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital initialement investi »⁴¹. L'application de ce texte n'a pas manqué de faire problème car le transfert n'est pas autorisé en cas d'investissement techniques sans apport de capital en devises étrangères.

Toutefois, l'importation de biens et produits pour leur revente en l'état n'ouvre pas droit au transfert des revenus qu'elle a pu générer.

La situation est beaucoup plus claire par l'adoption du règlement de la banque d'Algérie n°05-03 du 6 juin 2005 relatif aux investissements fait désormais obligation aux banques et établissements agréés « d'exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes, bénéfiques, produits de la cession des investissements étrangers ainsi que celui des jetons de

³⁹ Article 16, ordonnance n 01-03 du 20/08/2001, journal officiel n47, p.5.

⁴⁰ Article 31, ordonnance n 01-03 du 20/08/2001, journal officiel n47, p.7.

⁴¹ KMPG Algérie, « guide investir en Algérie », 2016, p.48.

présence et tantièmes pour les administrateurs étrangers »⁴². Ce texte définit les modalités de transfert des capitaux, bénéfices et produits réels nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers réalisés dans le cadre de l'ordonnance n°01-03 précitée.

3.3 Les avantages susceptibles accordés aux investisseurs

Les avantages susceptibles accordés aux investisseurs sont prévus toujours par l'ordonnance 2001-03 relative au développement de l'investissement, elles comprennent :

A. Les avantages communs aux investissements éligibles :

Outre les incitations fiscales, parafiscales et douanières prévues par le droit commun, les investissements éligibles bénéficient d'avantages au titre de la réalisation de l'investissement, ces avantages sont⁴³ :

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;
- Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;
- Application du taux de réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Après constat de mise en exploitation, les avantages sont⁴⁴ :

- Exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'Activité professionnelle ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer ou faciliter l'investissement, tel que le report des déficits et les délais d'amortissement.

⁴² Lois N°05-03 du 6 juin 2005, portant le code des investissant, journal officiel N°53, correspondant au 31 juillet 2005

⁴³ Article 11, ordonnance n 01-03 du 20/08/2001, journal officiel n47, p.5.

⁴⁴ Idem

B. Avantages supplémentaires au profit des activités privilégiées et/ou créatrices d'emplois⁴⁵ :

Les avantages communs aux investissements prévus par la Loi, ne sont pas exclusifs des incitations fiscales et financières particulières instituées par la législation en vigueur, en faveur des activités touristiques, industrielles et agricoles.

En cas de coexistence d'avantages de même nature institués par la législation en vigueur, avec ceux prévus par la Loi, l'investisseur bénéficie de l'incitation la plus avantageuse. Dans ce cas, l'application cumulative des avantages n'est pas autorisée.

La durée des avantages d'exploitation communs est portée de trois (03) à cinq (05) ans pour les investissements qui donnent lieu à la création de plus de cent (100) emplois, durant la période allant de l'enregistrement à l'achèvement de la première année de la phase d'exploitation, au plus tard.

C. Avantages exceptionnels au profit des investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale⁴⁶ :

Pour les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, l'investisseur est invité à solliciter une convention avec l'ANDI afin de pouvoir bénéficier de certains avantages exceptionnels. La convention précitée est conclue par l'agence, après approbation du conseil national de l'investissement.

Pour ces investissements, la Loi prévoit une liste non exhaustive d'avantages exceptionnels, pouvant porter sur :

- un allongement de la durée des avantages d'exploitation prévus par la Loi (avantages communs), pour une durée pouvant aller jusqu'à dix (10) ans ;
- l'octroi d'exonérations ou de réductions de droits de douanes, impôts, taxes et toutes autres impositions fiscales ;
- l'octroi de subventions, aides ou soutiens financiers, ainsi que toutes facilités au titre de la réalisation de l'investissement pour la durée convenue.

Le conseil national de l'investissement est habilité à consentir pour une période qui ne peut excéder cinq (05) années, des exemptions ou réductions des droits, impôts et taxes y compris la TVA appliquée aux prix des biens produits entrant dans le cadre des activités naissantes.

3.4 Le processus de privatisation et la restructuration industrielle

La privatisation occupe un rôle essentiel dans le processus d'ouverture de l'économie et de la promotion des IDE. L'opération de la privatisation en Algérie est apparue pour la première fois au début des années quatre-vingt avec la loi 81/84 relative à la cessation des biens immobiliers publics aux particuliers presque au Dinar symbolique, suivie de la loi 87/19

⁴⁵ KPMG Algérie, op cit, 2017, p.53.

⁴⁶ Idem

concernant les exploitations agricoles publiques, qui a donné lieu à la création d'exploitations agricoles individuelles (E.A.I) et d'exploitations agricoles collectives (E.A.C).

Six années seulement après avoir jeté les premiers jalons de la privatisation, avec l'ordonnance n° 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques, les pouvoirs publics ont été amenés à définir une politique plus audacieuse avec l'ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 modifiée et complétée par l'ordonnance n 08-01 du 28 février 2008 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE. Législateur ne distingue plus entre les entreprises du secteur stratégique et celles du secteur concurrentiel. La politique algérienne de privatisation vise, à travers la cession d'actifs publics à des repreneurs privés, l'amélioration du management et l'acquisition de nouvelles technologies, le désendettement du Trésor vis-à-vis de la Banque d'Algérie⁴⁷.

Les différentes modalités retenues pour la privatisation des entreprises publiques sont : la cession par appel d'offres internes et internationales, la cession de gré à gré, introduction en bourse ou offre publique de vente à prix fixe et cession au profit des travailleurs⁴⁸. Ainsi de 2003 à 2008, il y a eu 453 privatisations, quel que soit le mode de privatisation qui a été choisi. Selon les chiffres du ministère de l'Industrie et de la Promotion des investissements (voir le tableau 3-2), il ressort que le mode de privatisation par privatisation totale et celui qui a emporté le plus de succès, celui par partenariat (joint-venture), le moins appelé⁴⁹.

Tableau 3-2 : Nombre de privatisations réalisées entre 2003 et 2008

Nombre d'opérations	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total
Privatisation totale	5	7	50	62	68	18	210
Privatisation partielle (>50%)	1	2	11	12	7	1	34
Privatisation partielle (<50%)	0	3	1	1	6	2	13
Reprise par les salariés	8	23	29	9	0	7	76
Partenariats (joint-ventures)	4	10	4	2	9	1	30
Cession d'actifs à des repreneurs privés	2	13	18	30	20	7	90
Total	20	58	113	116	110	36	453

Source : KPMG Algérie, op cit, 2015, p.47.

SECTION 3 : L'ANALYSE DE L'ATTRACTIVITE DES IDE EN ALGERIE

Dans cette section, il s'agit de déterminer d'une part les facteurs susceptibles d'attirer les investissements à destination de l'Algérie et d'autre part les principaux obstacles qui freinent l'investissement ainsi que les problèmes rencontrés par les entreprises en cours de leur création ou bien en activité.

⁴⁷ KPMG Algérie, op cit, 2015, p.44.

⁴⁸ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op cit, p.47.

⁴⁹ KPMG Algérie, op cit, 2015, p.46.

1. LES FACTEURS D'ATTRACTIVITE DES IDE EN ALGERIE

L'Algérie dispose de plusieurs atouts pour attirer l'investissement direct étranger, tel que :

1.1 Les richesses naturelles et la disponibilité des matières premières

La disponibilité des ressources naturelle représente un atout majeur pour l'économie national. En effet, les richesses naturelles de l'Algérie en hydrocarbures sont remarquables, d'après les données de l'ANDI⁵⁰, l'Algérie occupe la 15^{ème} place en matière de réserves pétrolières (45 milliards de tonnes en équivalent pétrole pour les réserves prouvées en pétrole), la 18^{ème} en matière de production et la 12^{ème} en exportation. Concernant le gaz naturel, l'Algérie occupe la 7^{ème} place dans le monde en matière de ressources prouvées, la 5^{ème} en production et la 3^{ème} en exportation. Véritable géant énergétique, l'Algérie, forte de 50 % des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, n'a pas de rivale dans la Méditerranée, où elle est classée première productrice et exportatrice de pétrole et de gaz naturel.

L'Algérie est le troisième fournisseur de gaz naturel de l'union européenne et le quatrième fournisseur énergétique, pour cela le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers.

1.2 Abondance ressources humaines et flexibilité du marché du travail

L'Algérie a en sa possession un réservoir de ressource humaine important, formé de 75% de la population algérienne en âge de formation. De plus, l'éducation et la formation ont toujours été une préoccupation de l'Etat algérien⁵¹. En effet, depuis son indépendance, l'Algérie a mis en place un système d'écoles gratuites et obligatoires.

Grace à un effort budgétaire conséquent et des investissements importants représentant environ 25% de son budget global, l'Algérie assure aujourd'hui⁵² :

- environ 98% des enfants ayant atteint l'âge d'aller à l'école sont accés ;
- 96% de taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans ;
- Plus de 8 millions élèves dans le réseau de scolarisation primaire et secondaire ;
- 2.5 millions diplômés depuis 1962, dont 97 universités, 10 centres universitaires, 20 écoles nationales supérieures et écoles 12 préparatoires ;
- Plus de 1.3 millions d'étudiantes issus dans 62 instituts universitaires, dont 90000 inscrits en master et 35000 dans le doctorale ;
- 40% comme un taux annuel moyen de réussite au baccalauréat et 50% au BEM.

⁵⁰ <http://www.andi.dz/index.php/fr/connaitre-l-algerie/ressources>

⁵¹ KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », op cit, p.133.

⁵² <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>

1.3 Libéralisation et réforme de l'économie

La politique des réformes engagée par l'Algérie depuis le début des années 90 a pour but une transformation profonde de l'économie, avec la définition d'un cadre juridique nouveau en faveur de l'économie de marché, des mesures de stabilisation macroéconomique, et des plans de restructuration sectorielle en vue de l'intégration de l'économie algérienne dans l'économie mondiale. En effet, pour améliorer son attractivité et de profiter des flux accrus de l'IDE, le gouvernement algérien s'est engagé, à partir des années 90, dans une série de réformes structurelles, tendant à assurer la stabilisation macroéconomique et la libéralisation du commerce extérieur. La signature du programme d'ajustement structurel a permis de lancer un mouvement de stabilisation puis de libéralisation économique très important sous l'égide des institutions de Bretton Woods. Cela a déterminé la réalisation d'importantes réformes, à savoir la privatisation et l'ouverture du capital des entreprises publiques dans des secteurs clés de l'économie nationale (télécommunications, chimie et pétrochimie, mécanique, sidérurgie, cimenteries, agroalimentaires), une plus grande ouverture des marchés et un programme de réformes financières⁵³.

Parmi les réformes les plus essentiels, l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 et la création de l'ANDI ont été des étapes déterminantes dans l'amélioration du cadre de l'investissement et la mise en valeur des potentialités dont dispose le pays.

1.4 Un cadre macroéconomique favorable aux affaires

L'économie algérienne a renoué avec des indicateurs macro-économiques stables et performants permettant depuis quelques années un retour graduel à la croissance économique.

Le rétablissement de ces équilibres (dette extérieure largement réduite, un taux de chômage en forte baisse, un excédent de la balance commerciale, et l'augmentation des importations et les exportations) a permis d'engager un processus de réformes structurelle dans différents secteurs d'activité (technologie de l'information et de la communication, transport aérien et maritime, énergie, industrie, tourisme...etc.).

⁵³ GUERID Omar, « l'investissement direct étranger en Algérie : Impacts, opportunités et entraves », op cit, p.38.

Tableau 3-3 : Evolution des indicateurs économiques de l'Algérie (2011-2016)

*Estimation

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB en milliards USD	199.39	209.01	209.07	213.52	166.84	168.32*
Réserve de change (milliards USD)	193.4	204.9	216.6	180	-	-
Taux de croissance	2.82	3.3	2.8	3.84	3.9	3.6*
Balance commerciale (milliards USD)	-	27.1	9.95	4.3	-10.34*	-
Taux d'inflation en %	4.5	8.9	3.3	2.9	4.8	5.9*
Taux de chômage	9.9	11	9.8	10.6	11.2	9.9*
Importations en milliards USD	-	46.8	55.03	58.58	39.2*	-
Exportations en milliards USD	-	73.9	64.98	62.88	28.86*	-

Source : Etabli à partir des données du guide « Investir en Algérie 2016 », p24, 25.

1.5 La situation géographique et la proximité des marchés potentiels

Cela encourage les délocalisations d'activités industrielles consommatrices d'énergie. La position géographique de l'Algérie est stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement⁵⁴. En effet, l'Algérie se trouve à la porte de l'Afrique, à proximité de l'Europe et dans le cercle des pays arabes et au cœur du Maghreb, ce qui peut favoriser les investissements étrangers dirigés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage de l'instauration de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, de l'accord d'association avec l'Union européenne.

1.6 Le secteur financier et les banques

A partir de la loi n86-12 relative au régime des banques et du crédit et notamment depuis la promulgation, en 1990, de la loi sur la monnaie et le crédit, le système bancaire algérien a commencé à trouver ses marques. Depuis l'adoption de la loi de 1990, un nouvel environnement bancaire et financier a été mis en place et se révéla beaucoup plus conforme à la libéralisation de l'économie du carcan de sa tutelle administrative en faisant de la Banque d'Algérie la véritable autorité monétaire du pays. Cette loi consacre le caractère universel du système bancaire et financier algérien en permettant l'ouverture de cet espace aux banques et institutions financières nationales et étrangères⁵⁵. Le paysage bancaire compte aujourd'hui plus de 26 institutions bancaires et financières, dont 6 publiques et 14 à capitaux privés.

⁵⁴http://www.memoireonline.com/11/12/6447/m_Le-rle-des-IDE-Investissement-Direct-Etranger--dans-le-secteur-bancaire-algerien20.html

⁵⁵ KPMG Algérie, op cit, 2017, p.36.

Ce processus d'ouverture de ce secteur autorise les banques et les établissements financiers à s'installer ou à se faire représenter en Algérie, cette libéralisation vise à hausser le niveau de la bancarisation et introduire les moyens de paiements plus modernes.

1.7 Le développement des infrastructures de base

Les moyens de communications et le transport représentent un des piliers essentiels de la croissance économique des territoires. En Algérie, ces infrastructures connaissent un véritable changement, un grand nombre de projets ont été réalisés où sont en cours de réalisation, dont nous distinguerons les plus importants :

A. Le transport

L'Algérie dispose d'un tissu infrastructurel assez important, décrit comme suit⁵⁶ :

- Un réseau routier des plus importants du Maghreb et de l'Afrique, d'une longueur de 108302 dont 76028 km de routes nationales départementales, et de 32274 km de routes secondaires ;
- 45 ports en service, dont 11 ports de commerce mixtes, 2 ports spécialisés en hydrocarbures (Skikda Est et Béthioua), 31 ports et abri de pêche, 1 ports de plaisance à Sidi Fredj ;
- 35 aéroports, dont 13 internationaux. Le plus important étant l'aéroport d'Alger ;
- Un réseau de voies ferrées de 4600 km, dotée de plus de 200 gares commerciales opérationnelles situées en général le long de la cote et desservant les principales villes portuaires.

B. La communication

Ce secteur est potentiellement très essentiel et pas encore plein, car il est encore peu exploité tout en offrant des marges bénéficiaires intéressantes. A savoir que le Groupe Algérie Télécom est le seul opérateur de la téléphonie fixe qui a enregistré 3.7 millions de d'abonnés à fin 2015 d'un côté et de l'autre côté les 3 opérateurs de téléphone mobiles (Djezzy, Ooredoo, Mobilis) repartissent tout le marché algérien avec un nombre d'abonnements à la téléphonie qui n'a pas cessé d'augmenter pour atteindre environ 37.5 millions en 2014 par rapport aux 600000 d'abonnés en 2001.

Au niveau des lignes d'Internet, le nombre d'abonnés est de l'ordre de 1 million. L'objectif à court terme, est de démocratiser largement l'accès Internet à haut et à très haut débit (ADSL). En plus d'Algérie Telecom, d'autres opérateurs proposent leurs services d'accès à Internet : les 3 opérateurs de mobiles avec des clés USB, la 3G et 4G, Anwarnet, SLC et Icosnet en partenariat avec Algérie Telecom. Enfin, tous les grands équipementiers sont présents en Algérie⁵⁷.

⁵⁶ Idem

⁵⁷ Idem

2. LES OBSTACLES AUX INVESTISSEMENTS EN ALGERIE (LES FAIBLESSES)

Malgré les atouts et les efforts fournis par les autorités algériennes que ce soit dans le domaine administratif, ou dans le domaine législatif, pour promouvoir et attirer l'investissement direct étranger, plusieurs obstacles freinent l'attractivité des IDE.

2.1 Difficultés d'accès au foncier industriel

Le foncier industriel constitue une vraie contrainte dans la démarche d'investissement en Algérie. Ce problème se résume dans la cherté du foncier industriel et de sa nature juridique puisqu'il s'agit parfois d'une propriété privée qui échappe au contrôle de l'état et qui génère un décalage flagrant entre le prix du foncier public et celui du privé⁵⁸. Notons que la nature juridique du foncier industriel de la plus part des terres utilisables relève du domaine collectif et à défaut d'actes de propriétés, toutes actions de vente ou cession deviennent difficiles.

Toutes ces entraves ont mené l'Algérie, selon l'édition 2017 du rapport de la banque mondiale «Doing Business », sur l'environnement des affaires, à se classer au 149^{ème} rang sur 189 pays en gagnant de sept places par rapport à l'édition 2016, et de cinq places par rapport à 2015.

2.2 La lenteur d'administration

Les investisseurs étrangers estiment qu'il y a une lourdeur bureaucratique avec ce qu'on appelle un « blocage administratif »⁵⁹. Ces contraintes se traduisent par le respect des règles formelles, et l'excès de démarches et les dossiers exigés, des retards dans l'obtention des permis et autorisations de création des entreprises, les nombreuses procédures (voir le tableau 3-4) et le manque de coordination entre les structures concernées poussent les investisseurs à abandonner les projets et de retourner vers d'autres pays dans les procédures sont allégées et les démarches facilitées, le manque de transparence et l'inexistence de l'information et de leur échange entre les partenaires respectifs dans le processus de création d'une firme. Les investisseurs désapprouvent les contraintes liées à l'accès aux avantages (exonérations fiscales)⁶⁰, et à les faire valoir auprès des administrations (les douanes, les wilayas, les chambres de commerce). La mise en œuvre des avantages est freinée par une mauvaise compréhension de la part des investisseurs quant aux avantages octroyés soit sous l'ancien régime d'investissement ou le nouveau dispositif. Aussi, une mauvaise compréhension des agents administratifs des dispositifs mis en place pour faciliter les démarches administratives des investisseurs.

⁵⁸ http://www.ummo.dz/IMG/pdf/BOUZAR_Chabha.pdf

⁵⁹ http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/investissement/difficile-d-investir-en-algerie-23-07-2013-164537_360.php

⁶⁰ Communication de Fatima BOUALAM « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée », 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc.

Tableau 3-4: Procédures de création d'entreprises (comparaison avec les pays voisins).

Economie	Année	Nombres de procédures	Délais (jours)	Coûts (% du revenu par habitant)	Capital minimum (% du revenu)
Algérie	2016	12	20	10.9	23.6
	2015	13	22	11	24.1
	2014	13	24	12.4	28.6
Maroc	2016	4	10	9.1	0.0
	2015	5	11	9.2	0.0
	2014	5	11	9.5	0.0
Tunisie	2016	9	11	3.9	0.0
	2015	9	11	4.2	0.0
	2014	9	11	4.7	0.0

Source : <http://français.doingbusiness.org/custom-query>.

Selon le rapport de Doing Business 2016, l'Algérie accuse un retard par rapport aux pays voisins en matière de création d'entreprise. En effet, elle est classée 145^{ème} en 2016, loin derrière le Maroc à la 40^{ème} avec 4 procédures et la Tunisie à la 91^{ème} avec 9 procédures.

Donc, d'après ces résultats, l'Algérie n'a fourni aucun effort pour faciliter les procédures de création d'entreprise.

2.3 Problème d'accès aux infrastructures

De nombreux obstacles et problèmes sont constatés dans la réalisation des infrastructures, pour exemple, les ruptures dans la distribution de l'énergie et de l'eau. Les approvisionnements en matières premières et les difficultés de transport des marchandises même que la difficulté d'accès aux réseaux d'infrastructure et les lenteurs des délais, avec tous les problèmes d'accès au foncier.

Une firme perd plus d'une année à patienter pour avoir toute les commodités indispensable à son activité comme l'eau, téléphone et l'internet, électricité, réseau routier...etc. Même si cela semble minime, ce problème peut décourager une entreprise à s'installer en Algérie ou bien influencer sa décision et de retourner vers d'autre pays qui sont plus performants comme la Tunisie et le Maroc.

2.4 La taille du marché

Le marché algérien reste de petite taille, en comparaison avec celui du Maroc et de l'Egypte et insignifiant si on le compare avec celui de l'inde et de la chine. Un marché plus étendu comme celui favorisé par l'intégration maghrébine ou bien l'adhésion à une zone de libre-échange comme le projet de l'union pour la méditerranée propose par le président actuel

de l'union européenne pour une durée de 6 mois, permettrait de rendre plus incitatifs les investissements⁶¹.

2.5 Difficulté d'obtention de crédits a l'investissement

La difficulté d'accès au crédit reflète les faiblesses du système bancaire et les faiblesses sur le plan des affaires. Ainsi, les banques algériennes, sont considérées bureaucratiques et mal équipées, aussi, il existe des longues relations de prêt entre les banques publiques et les entreprises publiques qui ont façonné la culture du crédit faveur d'un moindre risque, ce qui pénalise les entreprises privées nationales et étrangères⁶².

En effet, le tableau 3-5, en analysant un ensemble d'éléments intervenant dans les procédures d'obtention de crédits, permet de faire ressortir le classement de l'Algérie sur cet indicateur et de relever les obstacles financiers qui entravent l'activité des investisseurs.

Tableau 3-5 : Obtention de prêts

Indicateur	Doing Business 2009	Doing Business 2014	Doing Business 2016	MENA Moyenne 2016	OCDE Moyenne 2016
La force de l'indice de fiabilité des garanties (0-12)	3	2	2	1.4	6
L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)	2	0.0	0.0	4.4	6.5
La couverture du registre de crédit (% adultes)	0.2	2	3	13.5	12.1
La couverture du bureau de crédit (% adultes)	0.0	0.0	0.0	12.8	67.1

Source : établis par nous-mêmes d'après le programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud et Sud Est de la Méditerranée, «Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE », Investissement Développement Conseil (IDC), Novembre 2011, Alger, p156 et le rapport Doing Business 2016.

Ainsi, on voit que les indices de l'indicateur pour l'obtention de prêts n'ont pas beaucoup changé depuis 2009, et qu'ils restent loin des moyennes enregistrées par les pays de la région MENA et celle des pays de l'OCDE. En effet, pour l'indice de fiabilité des garanties, il est de 2 en 2016 alors qu'il est de 6 pour les pays de l'OCDE, et de 1.4 pour les pays MENA. Avec un écart encore plus grand, nous avons la couverture par les bureaux privés, qui est estimée à 0, alors qu'elle est de 12.8 pour les pays de MENA, et de 67.1 pour les pays de l'OCDE.

⁶¹ HAID Zahia, « la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP PARIBAS », op cit, p.133.

⁶² KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », op cit, p.145.

Malgré l'ouverture du secteur bancaire au privé, les demandeurs de crédit sont toujours découragés par l'absence d'institutions financières spécialisées (crédit-bail, sociétés d'affacturage) et de capital-risque, répondant aux besoins financiers des PME, mais aussi au retard des démarches pour accéder au crédit.

Cette lenteur est également enregistré au niveau des pays maghrébin, expliquant ainsi le positionnement de l'Algérie concernant les procédures d'accès au crédit, en 2016, à la 174^{ème} place, alors que dans le Maroc elle est à 109^{ème}, et Tunisie a la 127^{ème} place.

2.6 Existence d'un important secteur informel

Parmi les entraves régulièrement résiliés par les opérateurs économiques, le poids du secteur informel dans l'économie nationale et l'absence de transparence des procédures administratives. En effet, les différents opérateurs privés nationaux et étrangers se trouvent souvent confrontés au problème de l'importation frauduleuse de marchandises, sans droit ni taxes qui inondent le marché algérien⁶³.

L'économie informelle en Algérie, de deux types (activité non enregistrée ou activité avec base légale sous-déclarée), est estimée à 30% de l'ensemble de l'économie nationale par le ministère algérien du commerce, à 34% par la Banque Mondiale et à plus de 40% par la Délégation de la Commission Européenne.

2.7 Déficit d'image et de communication

Malgré les importantes réformes mises en place par les autorités, l'Algérie enregistre un déficit d'image à l'extérieur. En effet, le milieu des affaires étranger a généralement une méconnaissance des nouvelles réglementations adoptées en Algérie afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle l'Algérie⁶⁴.

2.8 La complexité et l'inadaptation du système judiciaire

Malgré les récentes réformes du système judiciaire, les procédures demeurent lentes et inefficaces. En effet, selon une étude que la Banque mondiale réalisé en 2002, 20 procédures et 387 jours sont nécessaires en moyenne pour résoudre un différend en Algérie. L'excès de formalités, d'autorisations et de contrôles caractérisent le système administratif local et ne contribuent pas à l'amélioration de l'image du pays à l'étranger. Ainsi, le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier quant au règlement des litiges commerciaux, est perçu par les opérateurs étrangers comme des obstacles aux investissements en Algérie. Il faut ajouter aux divers obstacles qui freinent les IDE en Algérie, l'absence de tribunaux de commerce et d'une véritable culture de l'arbitrage⁶⁵.

⁶³ Idem

⁶⁴ Hind Ouguenoune, « la politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », op cit, p.270.

⁶⁵ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op cit, p.66.

2.9 Faible protection des investissements

L'Algérie est perçue comme un Etat moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la Banque Mondiale a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et les directeurs pour faute professionnelle. Le coût de la mise en faillite par exemple représente 4% du patrimoine et dure parfois plus de 2 ans⁶⁶.

2.10 La corruption dans le système

L'actualité de ces dernières années en Algérie est marquée par une explosion sans précédent de la corruption à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activité sans aucune exception. Selon l'organisation non gouvernementale « Transparency international », l'Algérie est rangée pour l'année 2016 au 108^{ème} place mondiale, en recul de 20 places par rapport à l'année 2015, partage la même performance avec l'Egypte, la Cote d'Ivoire, l'Ethiopie et la Guyane. Le pays est le 3^{ème} plus corrompu au Maghreb, se classe derrière le Maroc 90^{ème} et la Tunisie 75^{ème}, mais devant la Mauritanie 142^{ème} et la Libye 170^{ème} ⁶⁷.

Selon l'AACC (association algérienne de lutte contre la corruption), les autorités œuvrent à neutraliser toute perspective de lutte contre la corruption, l'association ajoute aussi que la mauvaise législation anti-corruption rend cette lutte impossible. Cette organisation estime que les multinationales du secteur bancaire et les grandes places financières pourraient faire plus pour éviter que certaines élites douteuses dans les pays émergents qui trouvent les moyens de blanchir leur argent mal acquis.

Les critères crédibles par l'AACC pour évaluer la situation de la corruption en Algérie sont les suivants⁶⁸ :

- L'impossibilité d'appliquer les dispositions de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), dans le contexte politique actuel.
- Une réglementation permissive en matière de lutte contre la corruption la loi n° 06-01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les textes subséquents.

En plus de la non-conformité des textes avec la convention de l'ONU, le gouvernement algérien n'applique pas ses propres lois.

- Le contexte politique non démocratique et n'assurant pas l'indépendance de la justice et les lois liberticides empêchant le mouvement associatif à s'impliquer à la lutte contre la corruption, le gel des organes de contrôle «IGF et Cours des comptes».
- Le contexte législatif et réglementaire, qui concrétise la mainmise de l'organe exécutif sur les organes élus et les organes de contrôle.

⁶⁶ KPMG Algérie, op cit, 2011, p.65.

⁶⁷ www.huffpostmaghreb.com/2017/01/25/corruption-dz_n_14384704.html.

⁶⁸ <http://www.lematindz.net/news/15800-corruption-le-classement-de-lalgerie-2014-selon-transparency-international.html>.

- Le contexte économique basé sur la rente pétrolière et l'économie publique et l'absence de contrôle et de régulation du secteur privé.

Conclusion

La libéralisation graduelle du commerce extérieur, les mesures d'incitations et les réformes visant à fixer et à maintenir une bonne situation économique et améliorer le climat des affaires et la création des institutions sensés apporter la simplification des procédures administratives sont autant d'efforts fournis pour compléter les atouts naturels afin de rendre le site Algérie attractif aux IDE. Néanmoins, les obstacles éliminent les avantages pour constitue un véritable frein ralentissant le développement économique en générale et l'attractivité des IDE en particulier. Le potentiel d'attractivité du pays reste pénalisé par un certains nombre de facteurs rendant le territoire algérien répulsif à l'investissement étranger. Le ralentissement du processus de libéralisation, l'accès au foncier et à l'infrastructure, la corruption, les difficultés de rapatriement des capitaux, etc...sont autant de chantiers que l'Algérie aurait à s'attaquer afin du tirer profit des capitaux étrangers, notamment en matière de transfère technologique.

Conclusion générale

Depuis plus de trois décennies, l'investissement direct étranger prend de plus en plus d'ampleur, devenant l'un des grands enjeux de concurrence et de rivalité entre les pays. De plus, il est considéré comme une source stable de financement et surtout un vecteur essentiel pour le transfert des technologies, de capacités d'innovations et de méthodes d'organisations.

Cette progression s'explique par l'évolution très importante des flux d'IDE de plusieurs pays, ce qui repose essentiellement sur deux grands déterminants qui influencent leurs implantations, en distinguant les déterminants économiques et les déterminants d'ordre institutionnels. Mais actuellement, le débat est davantage centré sur la nécessité d'améliorer la qualité des institutions pour attirer les IDE par ce que de plus en plus, le choix de la localisation des firmes se rattache aux politiques gouvernementales, autrement dit à la qualité des institutions en plus des conditions économiques.

D'après les résultats de notre recherche, l'Algérie s'est engagée depuis son indépendance dans une concurrence pour l'attractivité des IDE. Elle a déployé beaucoup d'efforts depuis quelques années pour attirer les capitaux étrangers et profiter des externalités de l'investissement étranger, mais le résultat est que le pays n'a pas réussi à attirer qu'un nombre limité des investisseurs étrangers et n'arrive pas vraiment à profiter des avantages de sa proximité vis-à-vis de l'Europe et ses ressources naturelles et humaines. Ce n'est que dans certains secteurs que l'Algérie arrive à attirer les IDE, à savoir : le secteur des hydrocarbures et l'énergie, le secteur de télécommunication et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'agroalimentaire, les infrastructures et le secteur bancaire.

Ce travail de recherche s'est consacré à la problématique de l'attractivité du territoire fondée sur les facteurs économiques et institutionnels, tout en faisant ressortir la relation de climat des affaires et l'attractivité des IDE en Algérie ainsi que les obstacles et les avantages liés à l'attractivité des investissements étrangers dans le pays.

Pour analyser les facteurs d'attractivité de l'Algérie, nous avons analysé le potentiel de l'Algérie en termes de ressources et atouts dont les investisseurs peuvent en profiter et passé en revue l'ensemble des réformes et mesures prises, au lendemain de son indépendance, ceci, dans le but d'attirer les capitaux étrangers par la biais des IDE, que se soit sur le plan administratif, institutionnel, social, mais aussi, en termes d'infrastructures.

De là il a été constaté que la dynamique d'attractivité du pays dépend de la qualité des institutions en plus des conditions économiques. En effet, l'environnement des affaires est fortement influence par le cadre institutionnel du pays. Le constat actuel est que le pays s'est consacré à rétablir les équilibres économiques et à mettre en évidence les avantages accordés aux investisseurs étrangers mais, le manque d'attractivité du pays peut être attribué à une mauvaise qualité des institutions.

Après avoir longtemps considéré que les IDE étaient la clé de la relance de l'économie, le gouvernement Algérie a décidé de modifier le cadre légal en 2009 alors qu'une certaine stabilité dans le dispositif réglementaire relatif à l'investissement, dont les principes

reposent sur la liberté d'investir, était assurée depuis 1993. En effet, en réaction à certains événements récents, le gouvernement impose de nouvelles règles aux investisseurs étrangers.

La multitude des procédures exigées par les administrations, associées à la lourdeur de l'appareil administratif lui-même et la multiplicité des interlocuteurs, sont autant des raisons qui repoussent la décision d'investissement dans le pays. La mise en place d'un code des investissements qui assouplisse toutes les procédures législatives et réglementaires, n'exclut pas le fait qu'il reste encore des questions complexes à régler. En effet, l'accès au foncier et au financement et les structures de frets restent des facteurs bloquants pour le démarrage des projets.

A ce titre, la remise en cause perpétuelle des règles qui encadrent l'investissement et la rapidité avec laquelle les lois sont promulguées en Algérie décourage les opérateurs étrangers et dont le nouveau cadre restrictif durcit les procédures et renforce la bureaucratie.

En basant sur une analyse menée par la Banque Mondiale en 2004, un ensemble de réformes prioritaires destinées à l'amélioration du climat d'investissement en Algérie devant rendre le territoire algérien plus attractif d'IDE à savoir :

- Des réformes du marché du foncier
- Des réformes du secteur financier
- La réduction des barrières administratives et l'amélioration d'accès à l'information
- La réforme du cadre fiscal
- La réforme du système légal et judiciaire
- L'amélioration de l'accès à l'infrastructure de qualité particulièrement dans les zones industrielles
- Renforcer la capacité des ressources humaines
- Le développement et le soutien du secteur privé
- La stabilité du cadre législatif et réglementaire de l'investissement.

Dans l'état actuel des choses, l'absence d'une stratégie globale de ciblage des IDE potentiels met le pays dans une position d'attente et non dans une démarche de recherche de partenaires.

Ainsi, les évolutions institutionnelles et réglementaires futures de l'Algérie doivent être déterminées par une volonté de réforme profonde qui entraînerait une transformation du système économique. L'économie de marché a besoin d'institutions efficaces et compétitives dont l'Algérie devra se doter, non seulement pour faire fonctionner son système économique mais également renforcer son attractivité vis-à-vis des IDE.

Bibliographie

Ouvrages

1. Alex Panican « Le marketing et les NTIC »,2014
2. BARREYRE Jean-Yves, Dictionnaire critique de l'action sociale, Fayard, Paris, 1995
3. Christian Milelli et Michel Delapierre, « les firmes multinationales », Vuibert, 1995
4. D.Tersen, « l'investissement international », Edition, Armand Collin, Paris, 1996.
5. Dussauge P. ET Garrette B. (1995), « Determinants of success in international strategic alliances: evidence from the global aerospace », Journal of International Business Studies.
6. Fouda F « le rôle de l'investissement direct étranger dans le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement », Genève, janvier 2005
7. John DUNNING (1993), « Multinational Enterprises and the Global Economy », Reading,Mass., Addison Wesley
8. Hatem Fabrice, « investissement international et politique d'attractivité », Dunod 2004.
9. Harrison A, Dalkiran E et Elsey E, «Business international et mondialisation », Boeck, Bruxelles, 2004
10. Guillaume Shier et Olivier Meir, «les entreprises multinationales », Dunod, 2005
11. Paul Krugman et Maurice Obstfeld, «Economie internationale », De boeck, 2006
12. Régis Bourbannais, « Econométrie », Dunod, 2000

Thèses et mémoires

1. ALAYA M, « Politique d'attractivité des IDE et dynamique de croissance et de convergence dans les Pays du Sud Est de la Méditerranée ». Cahier du GRETHA n° 2007 – 06, Juin 2007
2. Amokrane Abdelaziz, « les facteurs d'attractivités des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb », mémoire de magistère en science économique option : Monnaie-Finance-Banque, université de Tizi Ouzou, 2012
3. Bekihal Mohamed, « les investissements directs étrangers en Algérie, essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010 », mémoire de magistère en science économique option : économie internationale, université de d'Oran, 2013

4. Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER
5. Haid Zahia, « la politique d'attractivité des IDE en Algérie cas de la banque BNP PARIBAS », mémoire de magistère en science économique option : Finance Internationale, université de Tlemcen, 2012
6. Haroun H, « la problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie » mémoire master 2 en droit d'affaire, université de perpignan, 2004
7. Hind Ouguenoune, « La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », Thèse de Doctorat, université paris 3 -sorbonne nouvelle, 2015
8. Graiche Lynda, « les formes d'implantation des FMN en Algérie, objectif et stratégie », mémoire de magistère en science de gestion : management des entreprises, université de Tizi Ouzou, 2012
9. Graba D, Hassaoui A, « Essai d'analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie cas de la wilaya de Bejaia », mémoire de master en science commerciale option : Finance et Commerce International, université de Bejaïa, 2015
10. KACI CHAOUCH Titem, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », mémoire pour obtenir le magister en sciences économiques, option : monnaie, finance, banque, université de Tizi Ouzou, 2012
11. Khouri N, « Les déterminants de l'investissement directs étrangers : Etude théorique et analyse empirique », mémoire de magister, Ecole Supérieure de commerce d'Alger, 2002-2003
12. Mihoub Mezouaghi et Fatiha Talahite, « les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie » revue confiance économique 3eme trimestre 2009
13. Moussou Hakim, « essai de comparaison de l'attractivité des IDE dans le développement du secteur privé : cas des pays Maghreb : Algérie, Tunisie et Maroc », mémoire de magistère en science économique option : Monnaie, Finance et globalisation, université de Bejaia, 2007
14. Thaalbi Inés, « déterminants et impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie », thèse pour obtenir le grade de : Docteur de l'université de Strasbourg, spécialité : science économique, université de Strasbourg, 2013
15. ZINEB EL AOUMARI, « Attractivité du canada : L'investissement direct étranger et dynamique de la croissance » mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie, université du Québec à Montréal, 2009

Rapports et les documents statistiques

1. A.Fischaman, « Les investissements directs étrangers en Algérie en 2015 », Ambassade de France en Algérie-service économique régional.
2. Abdellatif BENACHENHOU. «Algérie. La modernisation maîtrisée » .ministre des finances2000-2008
3. ANIMA, « la carte des investissements en méditerranée : guide sectoriel à travers des politiques publiques pour l'investissements en méditerranée », étude n7, anima investment network ,octobre 2009
4. Banque Mondiale, «Rapport sur le développement mondial 2005 : un meilleur climat d'investissement pour tout le monde ».
5. CNUCED, « Vers de Nouvelles Relations Interentreprises », Rapport sur l'investissement dans le monde, édition Nations Unies, New York et Genève, 2001
6. CNUCED 2014, « investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action », rapport sur l'investissement dans le monde, 2014
7. CNUCED, «nationalité des investisseurs : enjeux et politiques » rapport d'investissement 2016
8. CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 2004
9. FMI, « Manuel de la balance de paiement », 4ème Edition, Washington, 1977
10. KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011
11. KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2014
12. KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2015
13. KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2016
14. KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », mise à jour janvier 2017
15. OCDE : « L'investissement direct étranger au service du développement : Optimiser les avantages, minimiser les coûts", Paris 2002
16. OCDE : Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, Paris, 4eme édition 2008
17. Rapport de CNUCED sur l'investissement dans le monde 2016, «Nationalité des investisseurs : enjeux et politiques », GENEVE 2016
18. Revue algérien de développement économique N ° 02 /juin 2015

Sites internet

1. <http://www.maghrebemergent.com/component/k2/item/31957-1-algerie-a-enregistre-2-2-milliards-d-euros-d-ide-au-1e-semester-2013-andi.html>.
2. <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement>,
3. <http://www.andi.dz/index.php/fr/connaitre-l-algerie/ressources>
4. <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>
5. http://www.memoireonline.com/11/12/6447/m_Le-rlle-des-IDE-Investissement-Direct-Etranger--dans-le-secteur-bancaire-algerien20.html
6. http://www.ummtto.dz/IMG/pdf/BOUZAR_Chabha.pdf
7. http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/investissement/difficile-d-investir-en-algerie-23-07-2013-164537_360.php
8. <http://francais.doingbusiness.org/custom-query>.
9. <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>
10. <http://www.lematindz.net/news/15800-corruption-le-classement-de-lalgerie-2014-selon-transparency-international.html>.
11. <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/investissement-greenfield.html>
12. <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/cession-de-licence.html>
13. <http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/modele-de-dunning-electique.html>
14. https://fr.wikipedia.org/wiki/Investissement_direct_%C3%A0_1%27%C3%A9tranger
15. www.banquemonde.org
16. www.algerie-focus.com/blog/2014/05/economie-les-investissements-en-hausse-au-premier-trimestre-2014
17. www.huffpostmaghreb.com/2017/01/25/corruption-dz_n_14384704.html.
18. www.educnet.education.fr/insee
19. www.ac-Bordeaux.fr
20. www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/firme-multinationale-fmn.html

Loi, textes et réglementations

1. Article 23, loi n°63_277, du 26/07/1963 portant code des investissements, journal officiel n°53,
2. Article 1, décret législatif n 93-12 du 05 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement, journal officiel n°64
3. Ordonnance n°01-03 la 20/08/2001 relative au développement de l'investissement, journal officiel n°47
4. Article 58, ordonnance n 09-01 du 22 juillet 2009, journal officiel n 44
5. Article 75 Loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel de la république Algérienne N°78 du 31 décembre 2014
6. Article 1 Loi n° 16-09 du 03 août 2016 relatif à la promotion de l'investissement, journal officiel de la république Algérienne N°46

7. Lois N°05-03 du 6 juin 2005, portant le code des investissant, journal officiel N°53, correspondant au 31 juillet 2005
8. Ordonnance n°66_284, du 15/09/1966 portant code des investissements, journal officiel n°80

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Comparaison entre IDE et investissement de portefeuille	7
Tableau 1-2 : Indicateurs sur les FMN (en milliards de dollars)	11
Tableau 1-3 : Le classement des 20 premières firmes multinationales dans le monde (selon le chiffre d'affaires réalisé en 2015)	12
Tableau 1-4 : Phase du cycle de vie d'un produit et stratégies de mix de marketing	20
Tableau 1-5 : Choix des modalités d'implantation selon la théorie électique	23
Tableau 1-6 : Les déterminants du pays hôte pour IDE	26
Tableau 2-1 : Le stock des investissements internationaux en 1914 (10 ⁶ \$).....	38
Tableau 2-2 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine (%).....	39
Tableau 2-3 : Répartition de stock d'IDE par région destinataire (%)	39
Tableau 2-4 : Flux d'IDE, par région, 2013-2015 (en milliards de \$ et en pourcentage).....	44
Tableau 3-1 : Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité regroupés pour la période 2002-2016	60
Tableau 3-2 : Nombre de privatisations réalisées entre 2003 et 2008	72
Tableau 3-3 : Evolution des indicateurs économiques de l'Algérie (2011-2016)	75
Tableau 3-4 : Procédures de création d'entreprises (comparaison avec les pays voisins)	78
Tableau 3-5 : Obtention de prêts.....	79

Liste des figures

Figure 1-1 : Les raisons qui poussent les entreprises à s'internationaliser	8
Figure 1-2 : Avantages relatifs des différentes modalités d'IDE	17
Figure 1-3 : Complémentarités entre trois approches de l'attractivité	25
Figure 2-1 : Entrées d'IDE à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995-2016 (en milliards de dollars)	42
Figure 2-2 : Entrées d'IDE, 20 premiers pays destinataires, 2014 et 2015	45
Figure 2-3 : Part de chaque secteur dans le total des flux d'IDE	51
Figure 2-4 : Part de chaque secteur dans le total des flux d'IDE en 2014.....	52
Figure 3-1 : Flux d'IDE entrant en Algérie pour la période 1970-2015 (en millions de dollars)	55

Table des matières

Introduction Générale..... 1

Chapitre 1 : IDE et FMN : cadre conceptuel et éléments théoriques 4

INTRODUCTION.....4

SECTION 1 : APERÇU SUR LES IDE ET LES FMN4

1. Définition et concepts.....4

1.1- Définition des IDE5

1.2- Distinction des autres formes d'investissement6

1.2.1- L'endettement6

1.2.2- Les investissements de portefeuille6

1.2.3- Les investissements directs.....7

2. Les firmes multinationales : vecteur principale des IDE7

2.1- Définition de la firme multinationale7

2.2- typologies des firmes multinationales9

2.2.1- Les firmes d'approvisionnement ou primaires9

2.2.2- Les firmes à stratégies commerciales9

2.2.3- Les firmes globales9

2.2.4- Les firmes financières9

2.3- Evolution des firmes multinationales9

SECTION 2 : LES FORMES ET LES STRATEGIES DES IDE13

1. Les formes d'IDE13

1.1- Les fusion-acquisitions13

1.2- Création de filiales14

1.3- Le partenariat14

1.3.1- Les accords15

1.3.2- Les alliances stratégiques15

1.3.3- La jointe venture (les coentreprises)15

1.4- La cession de licence	15
1.5- La franchise	16
1.6- La succursale	16
2. Les stratégies d'IDE	17
2.1- La stratégie d'accès aux ressources du sol et du sous-sol	17
2.2- La stratégie horizontale ou de marché.....	18
2.3- La stratégie verticale ou de délocalisation.....	18
SECTION 3 : LES THEORIES EXPLICATIVES ET DETERMINANTS DES IDE.....	19
1. Les principales théories explicatives des IDE	19
1.1- Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement ..	19
1.2- La théorie de cycle de vie du produit	19
1.3- La théorie des marchés	21
1.4- théorie de l'approche électique de DUNNING, paradigme d'OLI.....	21
2. Les facteurs d'attractivité des IDE.....	23
2.1- Définition de l'attractivité	23
2.2- Les approches de l'attractivité	24
2.2.1- L'approche macroéconomique.....	24
2.2.2- L'approche méso-économique.....	24
2.2.3- L'approche microéconomique	24
2.3- Les facteurs de l'attractivité des investissements directs étrangers	25
2.3.1- La stabilité politique	26
2.3.2- La stabilité économique.....	27
2.3.3- La politique de concurrence.....	27
2.3.4- Environnement juridique favorable aux IDE.....	27
2.3.5- Autres déterminants de l'IDE	28
2.3.5.1- La taille de marché	28
2.3.5.2- Le capital humain	28
2.3.5.3- Les ressources naturelles.....	28
2.3.5.4- La croissance économique	28
2.3.5.5- Le degré d'ouverture commerciale.....	29
2.3.5.6- Le climat des affaires (un environnement des affaires stable).....	29
CONCLUSION.....	30
Chapitre 2 : Effet et évolution des investissements directs étrangers dans le monde	31
INTRODUCTION.....	31

SECTION 1 : EFFET ET ENTRAVES A L'IDE.....	31
1. Les effets des IDE.	32
1.1- Les effets d'IDE sur les pays d'origines	32
1.2- Les effets d'IDE sur les pays hôtes.....	33
2. Les obstacles et les entraves a l'IDE	35
2.1-Le risque pays et politique.....	36
2.2- Le faible niveau du capital humain.	36
2.3- Le régime commercial.....	36
2.4- L'asymétrie de l'information.....	37
SECTION 2 : LES IDE DANS LE MONDE : HISTORIQUE ET TENDANCE.....	37
1. Evolution en chiffre des IDE dans le monde.....	37
1.1- Avant la 2 ^{ème} guerre mondiale (de 1800 jusqu'à 1945)	37
1.2- De la fin de la 2 ^{ème} guerre mondiale à 1973 : les trente glorieuses.	40
1.3- Le ralentissement des IDE (1973-1984).....	40
1.4- L'explosion des IDE à partir de 1980.	40
1.5- A partir de 1990.	41
2. Tendances régionales des IDE dans le monde.....	43
2.1- En Afrique.	45
2.2- En Asie	46
2.3- En Amérique latine et les caraïbes	47
2.4- En pays de transition	48
2.5- En pays développées	48
2.6- Les pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	49
3. Répartition sectorielle des IDE	50
CONCLUSION.....	52
Chapitre 3 : Attractivité des investissements directs étrangers en Algérie .	54
INTRODUCTION.....	54
SECTION 1 : TENDANCE DES IDE EN ALGERIE	54
1. Evolution des IDE en Algérie.....	55
1.1- La première période : avant les réformes structurelles (de 1970 à 1994)	55
1.2- La deuxième période : après les réformes structurelles (à partir de 1995 jusqu'à 2015).	56

2. Répartition des IDE par pays d'origine.....	57
3. Répartition sectorielle des IDE en Algérie.....	58
3.1- Les secteurs des hydrocarbures et de l'énergie.....	58
3.2- Les secteurs des télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication.	59
3.3- Les autres secteurs	59
SECTION 2 : LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT	60
1. L'évolution de cadre réglementaire des investissements en Algérie.	60
1.1- Le code de 1963 (loi n63-227 du 26/07/1963).	60
1.2- Le code de 1966 (l'ordonnance n66-284 du 15/09/1966).	61
1.3- Le code de 1982 (loi n82-11 du 21/08/1982) complétés par la loi n86-13 du 19/08/1986.....	61
1.4- Le code de 1988 (loi n88-25 du 12/07/1988)	61
1.5- Le code de 1993 (décret législatif n93-12 du 05/11/1993) relatif à la promotion de l'investissement.....	61
1.6- L'ordonnance n01-03du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement	62
1.7- L'ordonnance n06-08 du 15/07/2006.....	63
1.8- La loi de finance complémentaire de 2009.....	63
1.9- La loi de finance 2014.....	64
1.10- La loi de finance 2015	64
1.11- Nouveau code des investissements (loi n16-09 du 03/08/2016).....	65
2. Les institutions chargées de la promotion des IDE.....	65
2.1- Le conseil national d'investissement (CNI).	65
2.2- L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).	66
2.3- Le guichet unique.....	67
2.4- Le ministère délégué auprès du chef du Gouvernement chargé de la participation et de la promotion de l'investissement (MDPPI).	67
2.5- Le fonds d'appui à l'investissement (FAI).....	67
2.6- L'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF).....	68
3. Les mesures spécifiques pour promouvoir les IDE.....	68
3.1- Garanties, égalité et protections accordées aux investisseurs.....	68
3.2- Le transfert des capitaux.....	69
3.3- Les avantages susceptibles accordés aux investisseurs.....	70

3.4- Le processus de privatisation et la restructuration industrielle.....	71
SECTION 3 : L'ANALYSE DE L'ATTRACTIVITE DES IDE EN ALGERIE.	72
1. Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.....	73
1.1- Les richesses naturelles et la disponibilité des matières premières	73
1.2- Abondance ressources humains et flexibilité du marché du travail.....	73
1.3- Libéralisation et réforme de l'économie	74
1.4- Un cadre macroéconomique favorable aux affaires.....	74
1.5- La situation géographique et la proximité des marchés potentiels	75
1.6- Le secteur financier et les banques	75
1.7- Le développement des infrastructures de base	76
2. Les obstacles aux investissements en Algérie (les faiblesses).....	77
2.1- Difficultés d'accès au foncier industriel.....	77
2.2- La lenteur d'administration	77
2.3- Problème d'accès aux infrastructures.....	78
2.4- La taille du marché.....	78
2.5- Difficulté d'obtention de crédits a l'investissement	79
2.6- Existence d'un important secteur informel.....	80
2.7- Déficit d'image et de communication	80
2.8- La complexité et l'inadaptation du système judiciaire.....	80
2.9- Faible protection des investissements	81
2.10- La corruption dans le système	81
CONCLUSION.....	82
Conclusion générale.....	83

RESUME

L'investissement direct étranger (IDE) est considéré aujourd'hui parmi les plus importantes sources de financement pour le développement des pays d'accueil, grâce aux effets bénéfiques qu'il engendre. Parmi les autres flux de capitaux, il est celui qui permet un transfert direct des capitaux sans coûts importants et le plus apte à participer à la promotion des systèmes productifs locaux et, par conséquent, à contribuer au développement des économies d'accueil. En conséquence de cette importance acquise, les pays ont concouru pour les développés, tout se bousculant pour les attirer. En adoptant des politiques économiques et financières idoines, la concurrence entre les pays et développés et en voie de développement est de plus en plus accentuée en vue d'offrir un climat des affaires attractif pour les firmes multinationales (FMN).

Ce travail tente d'analyser la problématique de l'attractivité de l'Algérie aux IDE. Tout en reconnaissant que le climat des affaires en Algérie s'est nettement amélioré, il est à noter que le marché algérien se présente beaucoup plus qu'un ensemble d'opportunités d'affaires au sens strictement commercial que d'investissement productif. La bureaucratie, la corruption, les difficultés d'accès au foncier, l'inadaptation du système bancaire et autres difficultés structurelles de l'économie algérienne sont à évoquer comme étant à l'origine de la réticence dont font preuve les investisseurs étrangers à l'égard du marché algérien, vu comme répulsif. Ainsi, des efforts considérables sont à déployer pour rendre le site algérien attractif, en vue d'attirer de manière substantielle les IDE.

Mots clés : Investissement direct étranger (IDE), attractivité, Firme multinationale, climat des affaires.

ABSTRACT

Foreign direct investment (FDI) is now considered to be one of the most important sources of financing for the development of host countries, thanks to the beneficial effects it generates. Among other capital flows, it is the one that allows a direct transfer of capital without significant costs and is best able to participate in the promotion of local productive systems and, consequently, to contribute to the development of host economies. As a consequence of this acquired importance, the countries have competed for the developed, everything jostling to attract them. By adopting sound economic and financial policies, competition between developed and developing countries is increasingly accentuated in order to provide an attractive business climate for multinational firms (MNFs).

This work tries to analyze the problem of the attractiveness of Algeria to FDI. While acknowledging that the business climate in Algeria has improved markedly, it should be noted that the Algerian market is much more than a set of business opportunities in the strictly commercial sense than productive investment. Bureaucracy, corruption, difficulties in accessing land, the inadequacy of the banking system and other structural difficulties in the Algerian economy are to be evoked as the source of the reluctance of foreign investors to with regard to the Algerian market, seen as a repellent. Thus, considerable efforts are needed to make the Algerian site attractive, with a view to attracting substantial FDI.

Key words: Foreign direct investment (FDI), attractiveness, multinational firm, business climate.